

Catalogues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **71 (1997)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CATALOGUES

Les structures

Le lapidaire

La vaisselle

La céramique de poêle

Les petits objets

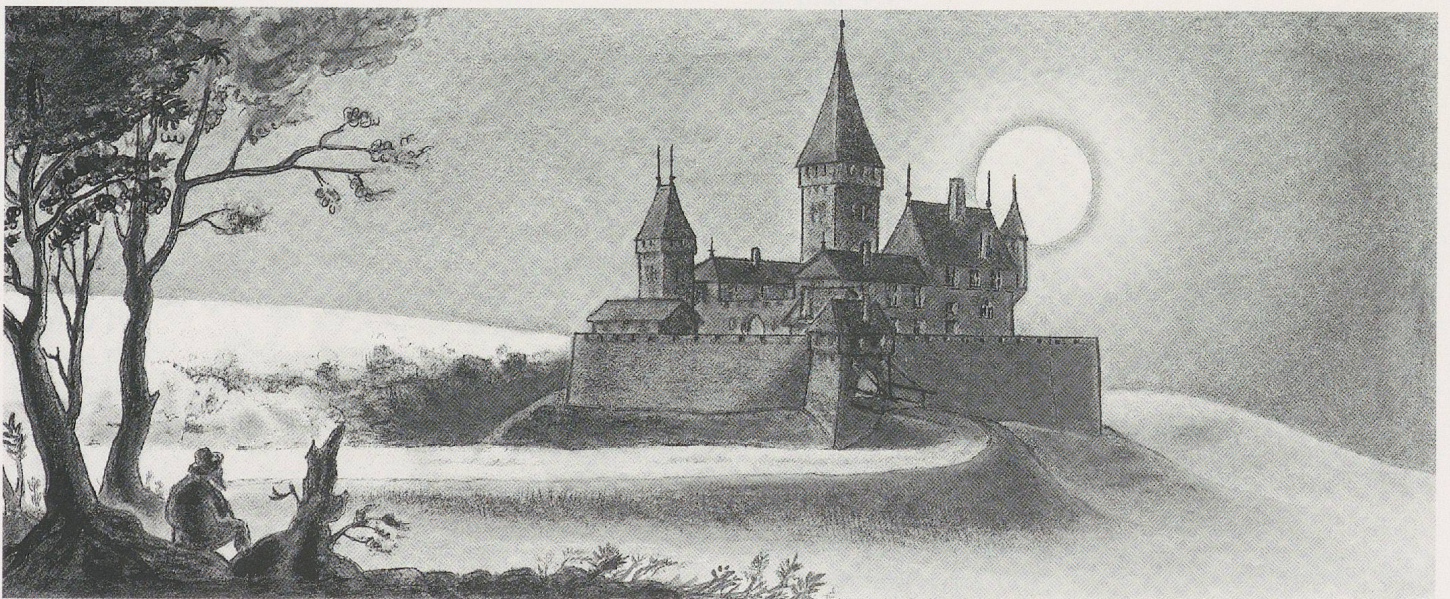


Fig. 80. Il est lassant, à la longue, de ne travailler que sur des fragments; alors, les archéologues se laissent parfois aller à la rêverie... Restitution du château avant sa reconstruction au XVIII^e siècle, sur base du plan du XVII^e siècle (voir fig. 1) et des vestiges retrouvés.

LES STRUCTURES

Sommaire

Etape I

Le fossé I¹

La fosse I²

Le trou de poteau I³

Etape II

Le segment nord II¹

Le retour au nord

Le tronçon sud II⁹

Les massifs d'ancrage

Le massif d'angle II²

Le massif II³

Le massif II⁴

La maçonnerie II⁵

La maçonnerie II⁶

Le mur II⁷

La maçonnerie II⁸

Etape III

La maçonnerie III¹

La maçonnerie III²

Etape IV

Le mur IV¹

Le mur IV²

Le mur IV³

Le mur IV⁴

Le mur IV⁵

Le mur sud

Retour est

Le retour ouest

Le refend perpendiculaire au retour ouest

Les murs IV⁶⁺⁷

Le mur IV⁶

Le mur IV⁷

Etape V

Etape VI

Le mur VI¹

Les massifs d'ancrage

Le massif VI³

Le doublage des murs de la cave VI¹²⁺¹³

Le mur VI¹⁴ ouest

Le mur VI¹⁴ est

La cave VI

Le mur VI¹¹

Remarque générale sur la cave VI

Etape VII

Le mur VII¹ et son retour VII¹¹

Le mur VII²

Le retour est-ouest

Les massifs d'ancrage du mur VII²

Le massif VII³

Le massif VII⁴

Le massif VII⁵

Le massif VII⁶

Le massif VII⁷

Le massif VII⁸

Le mur VII¹²

Le mur VII¹⁴

Le mur VII¹⁰

La fondation de la conciergerie VII¹⁵

Sous la terrasse inférieure

Sous la terrasse supérieure

La première serre souterraine VII

Les maçonneries VII⁹

La partie nord

La partie sud

Les murs latéraux
Le mur du fond VII¹³
La voûte

Etape VIII

Le mur VIII¹
Le massif VIII²

Etape IX

Les anomalies observées entre l'aile nord et le corps central

Le rez-de-chaussée
IX² : l'arc en molasse et l'ancienne chaîne d'angle
IX⁴ : la limite dans le refend longitudinal
La limite de la voûte de la grande cave nord
Le premier étage
L'ancienne chaîne d'angle
L'encadrement de porte à l'extrémité du refend
L'extrados de la voûte sur la grande cave

L'étanchéité de la serre souterraine

La couverture, partie est
La rigole d'écoulement nord IX³
La rigole d'écoulement sud IX³

Etape X

Le dernier agrandissement du mur de terrasse X²
Les massifs d'ancrage X³⁻⁶
Le mur X⁷ et le contrefort X¹⁹

Les massifs d'ancrage

Le massif X⁸
Le massif X⁹
Le massif X¹⁰
Le massif X¹¹
Le massif X¹²
Le massif X¹³
Le massif X¹⁵
Le massif X¹⁶

L'extension de la serre souterraine

La voûte d'entrée
La couverture ouest
Le mur nord X¹⁴
Le mur sud X¹⁴

X¹⁷ : la coulisse

X¹⁸ : l'escalier pour la cave de la conciergerie

X²⁰ : le mur à l'angle nord-est de la dépendance

L'aménagement des terrasses

Les fosses antérieures au pavage
Les fosses postérieures au pavage
L'aménagement de surface des autres terrasses

Etape XI

Le bûcher sur la terrasse nord

Etape XII

Le mur XII¹
Le mur XII²

Etape I (fig. 13)

Il s'agit là des fosses dégagées sous la terrasse est. Au-dessus, le remplissage y est constitué en amont, contre le château, par les sables et graviers naturels qui présentent un fort pendage vers le lac; le sommet en est oxydé par endroits et recouvert d'une couche fortement organique épaisse de 10 à 50 cm, avec une matrice limoneuse contenant de nombreux matériaux de construction, poutres et planches carbonisées, molasse rubéfiée et désagrégée, fragments de mortier à la chaux parfois en lits de 10 cm d'épaisseur, de tuile jaune et rouge et d'argile rubéfiée. La couche correspond manifestement au rejet à la périphérie du site des matériaux provenant des ruines d'un bâtiment incendié; elle n'a pas livré de matériel datant.

Le fossé I¹

Orientation nord-sud légère inflexion vers le nord
Longueur observée 12 m
Largeur maximale 0,70 m au sommet, 50 cm à la base
Sommet conservé à 408,30
Base à 407,30
Bras perpendiculaire
Longueur 60 cm de part et d'autre
Largeur de 1 m

Remplissage très organique avec boulets enduits de mortier, nombreux charbons de bois, fragments d'os et des nodules de mortier; les structures accueillies par ce fossé ont été récupérées, ce qui se traduit par un important élargissement de l'horizon à forte charge organique à 3,50 m au sommet, avec une épaisseur de 1 m. Cette couche de récupération a été entamée par le fossé de construction du château, en aval par la construction du premier mur de terrasse.

La fosse I²

Plan circulaire de 75 cm de diamètre amorcée à la base de la couche précitée
Sommet conservé à 408,25
Base à 407,70
Remplissage sableux.

Le trou de poteau I³

Plan carré de 30 cm de côté
Sommet conservé à 408,55
Base à 408,10

Etape II (fig. 49)

Le premier mur de terrasse II¹⁺⁹ a été retrouvé en plusieurs segments, dont l'assimilation à une unique structure est justifiée par l'appareil, notamment la saillie localement forte de la fondation, les matériaux et l'absence remarquable de blocs de récupération ou de terre cuite, et essentiellement par le mortier très particulier, assez grossier; la carbonatation en est très irrégulière, excellente par endroits, surtout au cœur, avec une coloration blanche et une grande dureté, le plus souvent jaunâtre, friable, par endroits complètement fusé; partout très couvrant en élévation.

Il est assez régulièrement maçonné, avec des parements de gros boulets retaillés en coffrage d'un blocage de plus petite dimension. La fondation est en blocs bruts, avec un ressaut de 15 cm à 407,55 au nord; localement dégagés, les blocs du premier lit sont posés de chant.

Le segment nord II¹

Orientation nord-sud
Longueur dégagée 16,50 m
Largeur 1,25-1,50 m
Sommet conservé à 406,17 au nord, 409,55 au sud
Semelle à 405,70.

Forme nettement une tête au sud, où il est chevauché par le mur VII¹⁰.

Le retour au nord

Orientation est-ouest
Longueur conservée 4,50 m
Largeur 1,50 m
Sommet conservé à 410,83
Semelle à 410,08 à l'est, 409,24 à l'ouest.

Fondation maçonnée à sec suivant la pente du terrain

Au nord, chape de mortier identique à celui du mur, épaisse de 5 à 10 cm à 409,87; au-dessus de la fondation et suivant la pente, il s'agit d'une aire de gâchage plutôt que d'un sol.

Coupé par la fondation de l'aile nord du château actuel.

Le mur VII¹⁰ le chevauche au centre et le démolit au sud.

Le tronçon sud II⁹

Forme un arrondi entre le nord et l'est

Longueur conservée 10 m
 Fondation seule conservée
 Largeur 1,50 m
 Sommet conservé à 409,77 au nord, 409,90 au sud
 Semelle à 408,04 au nord, 408,95 au sud.

Boulets parfois retaillés au parement; localement, forte saillie de la fondation avec des fragments de blocs erratiques.

Coupé par le mur VII¹⁰ et par le mur VI¹.

Les massifs d'ancrage

Observés sur la face est du mur, dans sa partie nord uniquement; ils sont fondés beaucoup plus haut que lui, ce qui explique leur absence au sud; mêmes caractéristiques de construction.

Le massif d'angle II²

Longueur dégagée : 1,60 m
 Largeur : 1,40 m, ressaut de 0,25 m au sud
 Sommet conservé : 410,53
 Ressaut : 409,73
 Semelle : 407,66.
 Un bloc atteint 1 m de longueur
 Fondation de plan carré coulée en fosse en amont
 Liée au mur dès le ressaut de fondation.

Le massif II³

1,10 par 1,40 m
 Sommet à 410,40
 Semelle à 408,30

Le massif II⁴

1,10 par 1,40 m
 Sommet à 409,90
 Semelle à 407,86

La maçonnerie II⁵

Orientation : est-ouest
 Longueur observée : 1,30 m
 Largeur : 1,40 m
 Sommet conservé : 406,45
 Fond de fouille : 405,95
 Matériaux et mise en œuvre : comme mur II¹.

Contrefort lié au mur II¹, antérieur au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus.

La maçonnerie II⁶

Orientation est-ouest
 Longueur 2 m
 Largeur 1,40 m à l'ouest, 1,70 m à l'est
 Sommet conservé à 408,18
 Semelle à 405,83.
 Matériaux et mise en œuvre : comme mur II¹; transformé en chantepleure avec des blocs de calcaire en remploi lors de la construction du mur VII¹⁰.

Contrefort lié au mur II¹, antérieur au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus.

Le mur II⁷

Orientation : nord-sud
 Longueur dégagée : 2,50 m
 Largeur : 1,50 m
 Sommet conservé : 406,10
 Semelle : 404,52
 Matériaux : boulets de 20 à 50 cm, plusieurs blocs en remploi, plus grossièrement appareillés en fondation, liés au mortier blanc, fin, résistant.

Partie du mur II¹ devenu inutile, basculée dans le fossé pour établir la terrasse.

La maçonnerie II⁸

Orientation nord-sud
 Longueur dégagée 2,30 m
 Largeur 1,70 m
 Sommet conservé à 408,25
 Semelle à 406,56.

Fragment d'une maçonnerie écroulée, en boulets liés au mortier blanc, résistant. Il s'agit vraisemblablement d'un pan du mur II¹ basculé dans le fossé pour en récupérer les matériaux.

Etape III (fig. 13)

La maçonnerie III¹

Côté du carré: 1 m
 Sommet conservé : 407,35
 Semelle : 406,97
 Matériaux : boulets. Démoli sans contrôle avant description.

Construite contre le mur II¹, dans son fossé de construction; antérieure au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus, et à la maçonnerie II⁵.

La maçonnerie III²

Orientation : nord-sud
Longueur conservée: 1,80 m
Largeur : 1 m
Sommet conservé : 407,15
Semelle à l'est : 405,93; fond de fouille à l'ouest: 406,27
Matériaux : boulets liés au mortier blanc, grossier, très résistant.

Construite contre le mur II¹, dans son fossé de construction, et contre la maçonnerie III¹; antérieure au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus.

Etape IV (Fig. 49)

Tous les murs décrits sous ce chapitre ont été dégagés dans le secteur de l'actuel portail. Ils sont postérieurs au mur II⁹ et ne sont pour la plupart rattachés à aucun autre vestige.

Le mur IV¹

Orientation nord-est - sud-ouest
Longueur 4 m
Largeur 1 m
Sommet conservé à 409,30
Semelle à 409,02 au nord, 408,73 au sud.

Boulets retaillés aux parements, un bloc de tuf et une brique en terre cuite, liés au mortier blanc beige, résistant, moyen.

Construit contre II⁹, détruit par IV² et par IV³.

Le mur IV²

Orientation nord-est - sud-ouest
Longueur 4 m
Largeur 0,80 m
Sommet conservé à 409,90
Semelle à 409,30.

Boulets retaillés aux parements, un bloc de molasse et de tuf, un fragments de brique en terre cuite, liés au mortier gris blanc, très résistant, moyen.

Construit contre II⁹, sur IV¹, coupé par IV³.

Le mur IV³

Orientation sud-est - nord-ouest
Longueur 5,20 m
Largeur 1,10 m
Sommet conservé à 409,17
Semelle sous le fond de fouille à 408,18.

Boulets retaillés au parement nord, seul visible, un bloc de tuf et quelques fragments de brique en terre cuite liés au mortier blanc, résistant, grossier.

Coupe IV² qui montre des négatifs et IV¹. La tête de mur orientale a été doublée à l'est et cassée à l'ouest par le mur IV⁵ pour renforcer l'angle.

Le mur IV⁴

Orientation nord-est - sud-ouest
Longueur conservée 1 m
Largeur 1 m
Sommet conservé à 409,35
Semelle à 408,67.

Boulets, éclats de calcaire et de tuf en assises assez régulières, liés au mortier blanc beige, résistant, moyen.

Construit contre II⁹.

Le mur IV⁵

Bâtiment rectangulaire en U orienté sud-est -nord-ouest

Le mur sud

Longueur 8,40 m
Largeur 0,80 m (1,90 m avec IV³)
Sommet conservé à 409,03
Semelle à 404,75

Retour est

Longueur 4 m
Largeur 1,30 m, 1,70 m au sud
Sommet conservé à 409,19
Semelle à 408,01 au nord

Le retour ouest

Longueur 6 m
Largeur 1,20 m
Sommet conservé à 409,65

Semelle à 408,35 au nord, sous le fond de fouille à 407,70 au sud.

Le refend perpendiculaire au retour ouest

Longueur 1,20 m
Largeur 0,85 m
Sommet conservé à 410,08
Semelle à 409,25.

Boulets retaillés aux parements, fragments de blocs erratiques atteignant 1 m, bloc de molasse en emploi et fragments de brique en terre cuite, liés au mortier gris blanc, résistant, moyen. Les chaînes d'angle sont en quartiers de tuf très dense, qui forment une manière de blindage sur la face aval, en renforcement du mur IV³; il en subsiste 5 assises très régulières de 60 cm de hauteur avec traces de marteau taillant, sur une fondation en boulets et blocs de calcaire. Ce parement présente un fruit de 14 cm sur les 2 m d'élévation conservée. La partie amont est construite en tranchée étroite.

Les fondations plongent brusquement en aval de VII¹², construit à la rupture de pente.

Les angles, très forts, entament IV³ pour donner plus d'épaisseur à la chaîne.

Construit contre II⁹, IV², IV³ et IV⁴.

Les murs IV⁶⁺⁷

Complètement dégagé en 1992 jusqu'à II², mais conservé sur 20 cm de hauteur au maximum, le mur II¹ ne paraissait pas se prolonger vers le nord au-delà de son retour vers l'est : les maçonneries IV⁷ et son agrandissement IV⁶ appartiendraient dès lors à deux étapes d'extension postérieures. Sans raccordement à d'autres vestiges, leurs caractéristiques de construction les rattachent à une période de construction ancienne.

Le mur IV⁶

Orientation : est-ouest
Longueur conservée : 2,50 m
Largeur : 0,80 m, ressaut de 0,20 m au sud
Sommet conservé : 410,76
Ressaut : 409,93
Semelle à l'est : 409,62; à l'ouest : 409,40
Matériaux : boulets atteignant 50 cm liés au mortier jaune très friable. Fondation maçonnée à sec dans les sables et graviers, parements réguliers dès le ressaut.
Détruit à l'est par la construction de l'aile nord.

Le mur IV⁷

Orientation : est-ouest
Longueur conservée : 3 m
Largeur : 0,70 m, 0,90 en fondation par un ressaut peu régulier de 10 cm de part et d'autre
Sommet conservé : 410,27
Semelle à l'est : 409,90; à l'ouest : 408,87
Matériaux : boulets atteignant 50 cm liés au mortier très grossier, gris blanc, assez dur, jaunâtre et dégradé en surface.

La fondation entaille de 30 cm le sédiment naturel, recouvert de limons graveleux brunâtres, et suit sa pente vers l'ouest.

Détruit à l'est par la construction de l'aile nord.

Etape V (Fig. 49)

Les vestiges d'une cave desservie depuis la cour par un escalier ont été dégagés sous le corps central du château actuel; ils sont chevauchés au sud et coupés au nord par sa fondation.

Orientation nord-sud divergeant de 20° par rapport au château actuel avec retour perpendiculaire vers l'est
Longueur 12 m, retour 1 m
Largeur 1,10 m, retour de 0,70 m
Sommet à 410,80
Semelle à 408,10 avec ressaut large de 0,60 m
Le sommet du ressaut à 408,30 correspond à la base du crépi soigneusement lissé observé sur les faces nord et est, épais de 3-4 cm avec un badigeon blanc, et donc au niveau de circulation.

Maçonnerie en boulets et blocs atteignant 1 m, avec briques et tuiles; face ouest très grossièrement maçonnée contre le remblai au nord et les sables et graviers en place au sud. En plusieurs endroits, négatifs de poutres verticales de raidissement de section rectangulaire ou semi-circulaire de 15 par 25 cm; profondeur conservée atteignant 1,25 m. Date d'abattage pas antérieure à 1492¹.

A 6 m au nord de l'angle, vide large de 2 m avec fond en dalles de molasse posées horizontalement, à 409,80 à l'ouest et 409,60 à l'est, constituant le seuil V² et les marches d'un escalier; en aval, deux maçonneries parallèles, en dégradé, longues de 1 m, crépies au nord, corres-

1. Voir ci-dessus, note 31.

pendent à la fondation des marches récupérées. La dernière assise conservée du parement oriental, à 410,40, est soigneusement maçonnée en oblique, indiquant l'amorce d'une voûte dont les claveaux en molasse ont été retrouvés dans le remblai extérieur, sur lequel est fondé le château actuel.

Etape VI (fig. 49)

Le mur VI¹

Orientation nord-sud, différente de celle du château actuel

Longueur dégagée 20 m

Largeur 1,60 m

Sommet conservé à 407,50

Semelle à 404,80

Maçonné en boulets avec fragments de brique et tuile, liés avec un mortier à la chaux grisâtre, extrêmement dur; renforcé par des boutisses de 30 par 30 par 80 cm, régulièrement disposées bout à bout à intervalle de 1 m et en quinconce avec l'assise supérieure; la démolition du mur a révélé la présence au milieu du mur d'une boutisse supplémentaire entre chaque groupe de deux. Un bloc sculpté de volutes a été récupéré lors de sa démolition.

Ressaut de fondation de 40 cm à 406,12, couronné de blocs taillés de calcaire blanc hauts de 50 cm, réglés à la base par des petits blocs et des fragments de tuile, de manière à former une arête supérieure rectiligne et horizontale à 406,80, sans doute une assise de réglage pour l'élévation; une niche en briques, voûtée en cul-de-four, y a été ménagée. A 406,50, un décrochement de 30 cm vers le haut du ressaut a été observé à 2,50 m au nord du massif VI³, sans dalles, récupérées ici alors qu'elles subsistent, sous forme des chaînes d'angle, dans le mur de terrasse actuel. La tête sud-ouest du mur a été ancrée dans l'angle de la barbacane II⁹-IV⁵, avec un bloc de calcaire qui correspond à ceux de l'assise de réglage visible dans la face dégagée de la terrasse.

Le mur de terrasse comme les massifs d'ancrage ont été maçonnés contre terre, en entamant les sables et graviers naturels, très compacts.

Les massifs d'ancrage

Quatre massifs d'ancrage ont été repérés (VI²⁻⁵), dont un seul a été entièrement dégagé; l'intervalle entre les massifs n'est pas régulier.

Le massif VI³

Longueur 1,70 m

Largeur 2 m contre le mur et 1,30 m en amont

Sommet conservé à 409,70

Semelle à 405,70

Construit comme le mur, avec lequel des boutisses le solidarisent.

Le doublage des murs de la cave VI¹²⁺¹³

La face intérieure du mur de la cave V a été renforcée en deux endroits par une maçonnerie de facture proche, à l'angle sud par un massif VI¹³ observé sur 1,30 par 2 m, 0,70 par 0,80 m au sud de la porte VI¹².

Le mur VI¹⁴ ouest

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur dégagée 1,70 m

Largeur 1 m

Sommet conservé à 407,50

Semelle sous le fond de fouille à 406,90.

Boulets retailés au parement est, fragments de brique et de tuile liés au mortier blanc beige, résistant, fin.

Construit contre IV⁵, détruit en rigole pour l'ancrage de VII¹⁴.

Le mur VI¹⁴ est

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur dégagée 0,80 m

Largeur 0,60 m

Sommet conservé à 407,34

Semelle à 407,03.

Il n'en subsiste qu'une assise de boulets avec un fragment de bloc erratique liés au mortier blanc beige, résistant, moyen; fondation en boulets, éclats de calcaire et fragments de tuile sans liant.

Construit contre IV⁵.

La cave VI

Remplie de gravats, elle a été retrouvée sous la terrasse nord, à l'angle nord-est du château, entre sa fondation nord et le mur de terrasse actuel qui présente des boutisses et un massif d'ancrage.

Longueur 2 m

Largeur 5,50 m

Sommet à 407,85

Semelle sous le fond de fouille à 407,23

Ressaut de fondation à 407,35, de 20 cm contre le mur et de 40 à l'autre extrémité.

Un soupirail VI⁸ soigneusement chaîné avec des blocs de molasse y est ménagé; large de 80 cm, il s'amorce à 409,34 et débouche dans le ressaut du mur à 410,50.

Le mur est VI⁶, maçonné en boulets, prend appui sur le massif VI⁷ et porte un rang de claveaux en molasse à 409,70; l'angle nord-est en a conservé quatre, engagés dans le mur de terrasse. La tour de latrines a fait entièrement disparaître le mur ouest de la cave, sur lequel elle est appuyée. Sa fondation a englobé quelques claveaux de la voûte crevée, permettant de déterminer une largeur entre murs de 5,5 m.

Le mur de terrasse VI¹, la fondation du château VI¹⁰ et le mur est de la cave VI⁶ sont soigneusement crépis; il n'a donc pas été possible de déterminer avec certitude la nature de leurs liaisons, le dernier paraissant toutefois être appuyé contre les premiers, sauf les claveaux engagés au nord-est.

La fondation du château présente sur les deux faces des blocs de molasse et de tuf chaînés correspondant aux piédroits d'une ancienne porte, dont le seuil est à niveau de la base du crépi, à 408,30, qui peut donc être considérée comme le niveau de circulation, au-dessus du massif d'ancrage.

Le mur ouest VI⁹ a pu être repéré dans un sondage à l'intérieur de la grande cave, où il continuait vers le sud; presque totalement arraché, il n'en subsiste qu'un moignon de 30 cm, large de 80 cm au maximum, conservé entre 409 et 410,10. Maçonné exclusivement en boulets, il forme un angle droit avec le mur nord de la cave, auquel il est lié. Ils ont été repris en sous-œuvre lors de la construction de la façade et du mur de refend actuels.

Le mur VI¹¹

Un tronçon de mur ancien, détruit de part et d'autre, a été repéré sous les murs du château actuel.

Orientation nord-sud

Longueur conservée 1 m

Largeur 1,25 m

Sommet conservé à 411,00

Semelle à 410,70 au sud, sous le fond de fouille à 409,80 au nord

Remarque générale sur la cave VI

La restitution du sommet de la voûte se situe à 2 m au moins en dessus de la naissance, impliquant une émergence de l'extrados de plus de 1 m par rapport au niveau actuel du terrain; cette situation étant pour le moins inhabituelle, et le niveau du terrain en bordure de terrasse n'ayant probablement jamais été aussi élevé, il est plausible que cette cave ait été située au sous-sol d'un bâtiment – comme à la conciergerie – démoli avec elle à la construction du château actuel. L'antériorité de la cave sur le château est démontrée par l'examen de son mur ouest, qui s'engage sous celui du château, et par le décalage de son orientation, identique à celle du premier mur de terrasse. Les boutisses y font leur apparition, contrairement à la cave de l'étape V où le chaînage de la maçonnerie était assuré par les pièces de bois verticales.

Etape VII (Fig. 50)

Le mur VII¹ et son retour VII¹¹

Ces murs correspondent en tout point à la description du mur VI¹, à l'absence près de l'assise de réglage en blocs de calcaire. La limite entre ces deux étapes doit être dissimulée par l'escalier IX². Il ne saurait toutefois être exclu que cette différence provienne d'une reconstruction partielle; pour la différence entre VII¹¹ et VII¹⁰, se reporter ci-dessus à notre commentaire général de l'étape VII.

Le mur VII²

Orientation nord-sud

Longueur dégagée 55 m

Largeur entre 0,65 au sommet et 1,10 m à la semelle; dès 5 m au sud de la serre, 0,60 m

Sommet conservé à 409,30, 408,66 au sud

Semelle sous le fond de fouille à 403,53.

Matériaux hétéroclites en assises irrégulières chaînées par des boutisses en molasse, liés au mortier blanc, résistant. Ressaut de fondation de 20 cm entre 407 au sud et 407,25 au nord à l'intérieur, de 10 à 15 cm à 406,50 à l'extérieur. Le parement ouest est soigneusement crépi.

Des boutisses en molasse, assez régulièrement disposées, ont pu être observées partout en dessus du ressaut à 407,20, sauf dans la dernière travée nord, dès le massif d'ancrage VII⁵, où elles sont également présentes en dessous.

Des logements peu profonds de 25 cm de côté ont pu être observés sur toute la longueur vers 407,40, qui ont sans doute servi d'appui à l'échafaudage.

Le retour est-ouest

Longueur 9,50 m

Largeur de 0,70 m sous le parapet, 1,80 m à la semelle

Sommet à 410,70

Semelle à 403,14

Matériaux et mise en œuvre comme le tronçon nord-sud, avec une moindre densité de boutisses.

Il est lié au mur X⁷ par une chaîne d'angle formant contrefort, plaquée de pierre genre Meillerie; la fondation du contrefort, observée sur 1 m de longueur, est également chaînée, avec de gros blocs liés au mortier blanc jaunâtre, et un ressaut de fondation de 20 cm à 405,30. La face sud présente un aplomb irrégulier, avec un ressaut de fondation de 20 cm à 410,60.

Les massifs d'ancrage du mur VII²

Sur la face est, présence de massifs d'ancrage, en règle générale de plan trapézoïdal de 2,20 m de longueur, 1,40 de largeur contre le mur et 0,70 m à l'autre extrémité. De même facture que le mur, auquel ils sont reliés par des boutisses en molasse. Le sommet est recouvert d'une couche de terre damée recevant un hérisson de boulets portant une chape de mortier blanchâtre très compact, servant sans doute à protéger la maçonnerie contre les infiltrations.

Le massif VII³

1,30 par 1,50 m

Sommet à 409,90

Semelle à 406,70

Le massif VII⁴

Equerre à l'angle intérieur nord-ouest du mur <II

Dimensions : 2 par 2 par 3 m

Sommet conservé : 408,60

Semelle sous le fond de fouille à 405,10

Matériaux : boulets liés au mortier blanc jaune, moyen, résistant; de part et d'autre, une boutisse en molasse le solidarise au mur VII².

Le massif VII⁵

Sommet à 410,11

Semelle sous le fond de fouille à 406,50

Le massif VII⁶

Sommet à 409,90

Semelle sous le fond de fouille à 403,53

Le massif VII⁷

Sommet à 409,96

Semelle sous le fond de fouille à 406,50

Le massif VII⁸

Sommet à 409,49

Semelle sous le fond de fouille à 406,50.

La présence des murs de la serre paraît justifier l'absence de massifs d'ancrage à proximité.

Le mur VII¹²

Orientation est-ouest

Longueur 7 m

Largeur 0,75 m

Sommet conservé à 409,80

Semelle sous le fond de fouille à 407,70

Base du crépi à 408,97.

Boulets retaillés aux parements, molasse et fragments de terre cuite liés au mortier gris blanc, très résistant, moyen; crépi blanc crème sur le parement sud, tiré à la truelle.

Lié avec VII² malgré la fissure due au tassement de ce dernier. Construit contre IV⁵, à la rupture de pente.

Le mur VII¹⁴

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur dégagée 1,20 m

Largeur 0,50 m

Sommet conservé à 409,16

Semelle à 407,50

Base du crépi du parement est à 408,05.

Boulets retaillés aux parements, molasse et fragments de terre cuite liés au mortier gris blanc, résistant, moyen; crépi blanc crème sur le parement sud, tiré à la truelle.

Construit contre et ancré dans IV⁵. Construit sur VI¹⁴, démoli en rigole pour en assurer la stabilité.

Le mur VII¹⁰

Orientation nord-sud

Longueur dégagée 45 m
 Largeur 0,70-0,75 m
 Sommet conservé à 410,25
 Semelle entre 407,40 au nord et 405,80 au sud.

Maçonné en boulets, molasse, grès et calcaire en remploi calés par des fragments de brique et de tuile, liés au mortier gris blanc résistant; présence de plusieurs limites de construction, avec une mise en œuvre des matériaux et un aplomb très irréguliers.

A 12 m de l'angle nord, le mur présente une limite très nette en fondation, où il est construit en deux parties, celle au nord butant contre la maçonnerie III², que l'autre partie chevauche.

Construit contre IV⁵. Coupe le mur II⁹. Chevauche les maçonneries II¹⁺⁵⁻⁶⁺⁸, III¹⁺² ainsi que l'extrémité du mur VII¹¹ prolongeant l'angle de la conciergerie.

La fondation de la conciergerie VII¹⁵

Sous la terrasse inférieure

Elle y a été vue dans un sondage manuel de très faible extension, avec un ressaut de 25 cm à 404,02, 40 cm sous le sol; la semelle de fondation est située à 403,27 dans une terre végétale chargée de matériaux de construction. A ce niveau, les fouilles pour canalisations, particulièrement à l'ouest de la conciergerie, ont livré un abondant matériel céramique échelonné entre le XVI^e et le XIX^e siècle, en comblement d'un étroit fossé à demi éboulé, large de 1 à 2 m au maximum.

Sous la terrasse supérieure

Elle a été dégagée sur toute la longueur du bâtiment, avec une hauteur observée de 2,20 m; elle est construite d'aplomb sous un ressaut de 20 cm à 411,46, en boulets bruts et équarris de 15 à 30 cm posés en assises régulières, avec quelques petits blocs de molasse, liés au mortier à la chaux jaunâtre, fin et friable. Les fragments de brique et de tuile sont très peu nombreux. La chaîne d'angle sud-est est formée de blocs de molasse taillés de 20 cm de haut et de 1 m de longueur au maximum; aucun renforcement de la maçonnerie par des boutisses n'a été décelé. La fondation n'est pas liée à l'ouest avec le mur de terrasse, sauf par une boutisse passante dans la partie supérieure. Cette partie de la fondation est construite en fosse perforant les sables et graviers en place, puis remblayée avec des matériaux limoneux hétérogènes dans la partie inférieure, par une couche de déchets de molasse d'une épaisseur de 1 m dans la partie supérieure.

La première serre souterraine VII

Orientation est-ouest
 Longueur 10,50 m
 Largeur 8,50 m
 Sommet à 410,20
 Semelle sous le fond de fouille à 405,30.

Les maçonneries VII⁹

Elles ferment la serre à l'ouest en deux parties distinctes, nord et sud, en retour d'équerre.

La partie nord

Longueur nord-sud 3 m
 Longueur est-ouest 1 m
 Largeur 0,80 m
 Sommet conservé à 409,27
 Semelle à 405,95.

Parements extérieurs nord et est en boulets et quelques blocs de pierre genre Meillerie de 15 à 20 cm liés au mortier blanc; ressaut de 10 cm à 406,80.

Parements intérieurs sud et ouest jusqu'à 408,75 comme les précédents; dès cette cote, la largeur passe de 80 à 50 cm, et le mur est soigneusement crépi avec un enduit blanc identique à celui couvrant la face extérieure du mur VII².

Il n'est lié au mur VII² que par quelques blocs dans la partie supérieure du retour est-ouest, et a été coupé vers le sud. Dans le prolongement du tronçon est-ouest, la face extérieure du mur VII² présente une tête de maçonnerie crépie comme le mur à l'angle nord-ouest, coupée lors de la construction du mur X⁷.

La partie sud

Longueur nord-sud 3 m
 Longueur est-ouest 1 m
 Largeur 0,80 m
 Sommet conservé à 409,85
 Semelle à 405,80.

Parements extérieurs nord et est comme la partie nord, limite à 408,50, au-dessus blocs de plus grande dimension, essentiellement de grès genre Meillerie, et mortier plus blanc.

Parements intérieurs sud et ouest : limite à 408,50.

Il n'est lié au mur VII² que par quelques blocs dans la partie supérieure du retour est-ouest, et a été coupé vers le nord; le prolongement de ce mur correspond au changement entre les couvertures est et ouest. Comme pour le précédent, une tête de maçonnerie a pu être observée dans la face extérieure du mur VII²; le dégagement insuffisant n'a pas permis de vérifier la présence du crépi.

Les murs latéraux

Orientation est-ouest

Longueur 10 m

Largeur 1 m

Sommet à 408,70

Semelle sous le fond de fouille à 405,50.

Les murs de la serre présentent plusieurs changements dans la nature ou le mode de mise en œuvre des matériaux, généralement traduit par des arases provisoires de la maçonnerie. Ils sont composés essentiellement de blocs de grès foncé genre Meillerie avec un peu de tuf, de molasse et de tuile de calage liés au mortier gris blanc très résistant, assez grossièrement mis en œuvre. Construits contre le mur VII², ils traversent le mur VII¹⁰ et se prolongent jusqu'au fossé de construction, dont ils épousent la forme en étrave. Le parement extérieur est soigneusement crépi.

Le mur du fond VII¹³

Orientation nord-sud

Longueur 8,50 m

Largeur maximum 1,30, minimum 0,70 m

Sommet à 409,00

Semelle sous le fond de fouille à 405,50.

Entre le fond de fouille et 408,50, mise en œuvre grossière de gros blocs de grès genre Meillerie et quelques boulets, calés par des fragments de brique et de tuile, liés au mortier blanc, résistant. Entre 408,50 et 409, ressaut de 30 cm et maçonnerie en boulets et quelques blocs de grès genre Meillerie, calés par des fragments de brique et de tuile, liés avec un mortier proche du précédent. Entre 409 et le couronnement constitué par le mur VII¹⁰, ressaut de 20 cm. Les deux têtes de maçonnerie latérales forment saillie par rapport à ce mur. Le parement ouest est soigneusement crépi.

Au sommet et à l'axe de la serre, une coulisse traverse ce mur, avec un fond en boulets, les murets et la couverture étant en molasse de récupération, avec de la brique, de la tuile et des boulets; elle alimentait un réservoir situé au fond de la serre.

La voûte

Orientation est-ouest

Longueur 8,30 m

Largeur 6,50 m

Épaisseur 40 cm

Naissance à 406,80

Axe de l'intrados à 409,40.

Construction très soignée en blocs de molasse liés au mortier blanc résistant; les blocs sont indifféremment engagés dans les murs VII²⁺¹⁰ ou appuyés contre eux. Les infiltrations ont dégradé les blocs, particulièrement à l'angle nord-ouest.

Construite entre les murs VII²⁺¹⁰, sur les murs latéraux de la serre.

Étape VIII (fig. 13)

Le mur VIII¹

Orientation nord-sud

Longueur conservée 0,80 m

Largeur 1,10 m

Sommet conservé à 410,80

Semelle à 409,16

Matériaux : boulets, quelques blocs de molasse, liés avec un mortier jaune proche de celui de la fondation de la conciergerie.

Appuyé contre le mur sud de la conciergerie, détruit au sud par la construction de l'aile nord. Son fort talus évoque un mur de terrasse ou le pied d'un ouvrage défensif. Il paraît impliquer l'existence de deux niveaux des cours, plus bas ici qu'au sommet de la butte.

Le massif VIII²

Orientation : indéterminée

Dimensions conservées : 0,80 m de côté

Sommet conservé : 410,21

Semelle : 409,90

Matériaux : boulets liés au mortier blanc, résistant.

Conservation très fragmentaire. Il est clairement coupé par le fossé de construction pour la chaîne d'angle de la partie excavée du château. Sa fondation est coulée en fosse.

Pour le pressoir VIII³⁺⁴, voir ci-dessus le chapitre sur l'exploitation vinicole.

Etape IX (fig. 50)

Les anomalies observées entre l'aile nord et le corps central

Le rez-de-chaussée

IX² : l'arc en molasse et l'ancienne chaîne d'angle

Un arc en claveaux de molasse orienté nord-sud, large de 45 cm, subsiste sous le plafond à la jonction des deux ailes; il retombe au sud-est sur une chaîne d'angle très soignée en blocs de molasse, bien distincte de l'angle intérieur de l'actuelle façade sur cour. Il ne supporte actuellement aucune structure à l'étage et ne remplit aucun rôle statique.

IX⁴ : la limite dans le refend longitudinal

Le mur de refend longitudinal a présenté après piquage une limite nette sur toute la hauteur de la face sud, à 1,55 m de l'angle. Elle ne correspond à aucune structure. Le recouvrement des boulets de la partie ouest par le mortier de construction de l'extrémité est indique clairement que celle-ci est postérieure.

La limite de la voûte de la grande cave nord

C'est à l'aplomb de ce mur que la voûte de cette cave présente une limite nette de construction, en oblique passant de 90 cm au nord à 70 cm au sud. Les matériaux changent également, puisque les reins sont en blocs de molasse jusqu'à une hauteur de 3,90 m au-dessus du sol à l'ouest, et 3 m seulement à l'est; le sommet de la voûte est dans les deux cas construit en brique.

Le premier étage

Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses anomalies observées sur l'extrados de la grande cave, qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée.

L'ancienne chaîne d'angle

L'ancienne chaîne d'angle relevée au rez-de-chaussée a également pu être observée à ce niveau, au-dessus de l'arc en molasse, traduite par ses blocs est-ouest et le négatif des blocs perpendiculaires; elle se distingue là aussi nettement de l'angle intérieur de l'actuelle façade sur cour. Les blocs présentent une orientation différente du nu de la façade sur cour, dans lequel ils pénètrent; leur extrémité a été ravalée.

L'encadrement de porte à l'extrémité du refend

L'extrémité du refend entre les salles 1102 et 1106 a été surélevée et prolongée vers l'est. A l'origine, elle se terminait avec l'encadrement d'une porte disparue, dont le montant en molasse recouvert d'un badigeon blanc a pu être identifié.

L'extrados de la voûte sur la grande cave

Il présente un ressaut du côté de la façade nord, large de 45 cm et renforcé de boutisses, observé jusqu'à sa brusque interruption à 12,50 m de la tour nord-ouest, sans raison constructive évidente; à la perpendiculaire de cet arrêt, une limite de maçonnerie a pu être distinguée dans la voûte de la cave, jusqu'au refend de l'aile nord.

L'étanchéité de la serre souterraine

La couverture, partie est

Orientation est-ouest

Longueur 8,50 m

Largeur 6,60 m

Altitude à la base 408,70

Altitude au faîte 410,30.

Couverture à deux pans sur la voûte, en tuiles posées en couverture double et liées au mortier et reposant sur un blocage au mortier de boulets et de débris de molasse; le faîte est doté de tuiles couvre-joints; une couche de gravier sec recouvrait la toiture, améliorant encore l'écoulement des eaux d'infiltration.

La couverture ne couvre la voûte que jusqu'au parement est du mur VII⁹, sans se prolonger jusqu'au mur VII² comme la voûte. Elle présente d'importantes fissures, liées au mouvement des murs VII² et X⁷.

La rigole d'écoulement nord IX³

Orientation est-ouest

Longueur 6,50 m et 4 m

Largeur 60 cm

Épaisseur 15 cm

Altitude en place : maximum 408,64, intermédiaire 408,25, minimum 407,63. Ce niveau résulte d'un tassement, et la rigole est située plus haut à l'origine.

Formée de petits boulets maçonnes au mortier soigneusement lissé, elle longe le sommet du mur latéral et récolte les eaux d'infiltration provenant de la toiture. Remplie comme celle-ci de gravier sec, elle présente deux points

hauts à ses extrémités, qui envoient l'eau dans un bras contournant le massif VII⁹ et traversant le mur VII² par une barbacane, dont le fond est constitué d'un bloc de molasse taillé, logé en deuxième étape dans le mur, après percement; le dispositif est complété par deux tuiles faitières posées l'une sur l'autre de manière à former un canal.

La face externe a pu être observée, malgré la proximité du mur X³ : le crépi n'est pas perturbé par la barbacane. Celle-ci se prolongeait vers l'extérieur pour éloigner du mur les eaux collectées, avant d'être ravalée lors de la construction du mur X⁷.

La rigole d'écoulement sud IX³

Comme la précédente; le raccord entre la toiture et la rigole, mieux conservé, a pu être documenté : le dernier rang de tuiles est posé presque à la verticale, assurant ainsi une récolte optimale des eaux de ruissellement dans les rigoles.

Etape X (fig. 50)

C'est celle qui donnera au site l'essentiel de son aspect actuel avec la construction des deux ailes (X¹) et l'extension des terrasses à l'est et à l'ouest.

Le dernier agrandissement du mur de terrasse X²

C'est également lors de la fouille pour l'abri PBC que sa face intérieure a pu être observée sur une longueur de 20 m, et ponctuellement jusqu'à la semelle à 400,30; la technique de construction est très proche de celle du premier mur ou des fondations du château, avec des boulets consolidés par des boutisses régulièrement disposées. La hauteur totale est de 11 m, avec une semelle de 50 cm en saillie de 40 cm. Le parement aval présente un fort talus de 1,50 m, avec une largeur de 3 m à la semelle, et de 1,30 m au sommet. Le mur se rétrécit dans la règle par deux ressauts de 30 cm à un parapet large de 50 cm. Un troisième ressaut a été repéré à 4,10 m sous le sommet, large de 20 cm au sud, s'amincissant jusqu'à se perdre au nord.

Les massifs d'ancrage X³⁻⁶

Trois massifs d'ancrage trapézoïdaux de même facture ont été dégagés par la fouille; l'un d'eux a été relevé sur 6,80 m de hauteur jusqu'au fond de fouille à 402,30, avec une longueur de 1,80 m, une largeur de 1,50 m au contact avec le mur et de 90 cm en amont. Le sommet de ces mas-

sifs est maçonné en calotte arrondie de 50 cm de hauteur, recouverte d'un crépi fin soigneusement lissé, sans doute à fin d'étanchéité. Ils sont régulièrement espacés de 5 m, ce qu'a confirmé un sondage de contrôle au sud, qui en a touché un quatrième (X⁶).

L'espace entre le premier mur de terrasse et l'actuel a été remblayé par des matériaux sableux et limoneux clairs, assez lâches, qui contiennent de très nombreux gravats en aval du premier mur, correspondant à la récupération des cailloux de la partie émergée de celui-ci. Le pendage très fort des couches de remblai est interrompu par un niveau horizontal, qui a pu servir de plate-forme de travail pour la construction de la partie supérieure du mur.

Le mur X⁷ et le contrefort X¹⁹

Orientation nord-sud

Longueur dégagée 55 m

Largeur 0,80 m sous le parapet et 2,20 m à la semelle

Sommet du parapet entre 411,40 au sud et 412 au nord, correspondant à l'ancienne terrasse devant la conciergerie jusqu'au droit de la façade sur cour de l'aile nord.

Une limite verticale continue a pu être observée à 10 m de l'angle nord.

Face ouest : ressaut de 30 cm à 405,25 au nord de la limite, de 35 cm à 406,10 au sud et 406,50 près de la serre souterraine.

Face est : ressauts de 20-40 cm à 410,50, de 15 cm à 406,80 au nord et 407,20 au sud. L'aplomb irrégulier de cette face indique qu'elle était destinée à être remblayée. Une limite verticale apparaît au-dessus de celle observée en fondation.

Semelle au nord de la limite sous le fond de fouille à 403,50

Semelle au sud de la limite à 404,80 au nord et 406,30 au sud

La maçonnerie n'est pas très différente de celle du mur VII²; matériaux : boulets, tuf, nombreux blocs en remploi et fragments de terre cuite, posés en lits assez réguliers et liés au mortier gris blanc, très résistant.

Le parement ouest présente un fruit régulier; l'escalier d'accès au jardin potager a été installé après la construction du mur, comme l'indiquent les empochements créés pour recevoir les marches, calées par de petits blocs. Un muret en équerre entre le mur de terrasse et la dépendance fonde les dernières marches amenant au jardin. La tête nord du mur X¹⁹, formant contrefort, a fait l'objet de plusieurs réfections, pour bonne partie au ciment.

Le mur d'échiffre a été repéré dans la paroi est de la

dépendance, avec à la base un double chaînage de queues de molasse de 25 cm de côté, pouvant atteindre 1 m de longueur, sur une hauteur de 3 m, poursuivi par une série de blocs posés en oblique; la maçonnerie sous-jacente, en boulets, est renforcée par des boutisses; cet appareil se poursuit à 45°, avec une arase en tuiles jusqu'au palier supérieur. La rampe d'appui est appuyée contre un fort pilier adossé d'un contrefort, du même type que ceux qui subsistent à l'entrée sud du jardin et du château.

Les massifs d'ancrage

Maçonnées comme le mur X⁷, auquel ils sont chaînés par des boutisses. Lit de mortier sur le sommet, sans doute pour éviter les infiltrations dans la maçonnerie.

Le massif X⁸

1,30 par 1,30 m
Sommet à 409,57
Semelle sous le fond de fouille à 408,60.
Soigneusement construit avec un chaînage de blocs de molasse en remploi.

Perfore le massif d'angle VII⁴.

Le massif X⁹

1,20 par 1,30 m
Sommet à 409,58
Semelle sous le fond de fouille à 408,60.

Après démolition partielle du mur VII², il a été solidarisé avec le massif VII⁵.

Le massif X¹⁰

0,60 par 1 m
Sommet à 409,51
Semelle à 406,00

Le massif X¹¹

0,80 par 1 m
Sommet à 409,55
Semelle sous le fond de fouille à 405,30.

Le massif X¹²

0,50 par 1,30 m
Sommet à 406,75
Semelle sous le fond de fouille à 406,30.

Le massif X¹³

1 par 1 m
Sommet à 409,64
Semelle sous le fond de fouille à 405,30.

Le massif X¹⁵

1 par 1 m
Sommet à 409,33
Semelle sous le fond de fouille à 405,00.

Le massif X¹⁶

1,30 m par 1,10 m
Sommet à 409,36
Semelle sous le fond de fouille à 408,77

L'extension de la serre souterraine

La voûte d'entrée

Orientation est-ouest
Longueur 2,80 m
Largeur 2 m
Épaisseur non dégagée
Naissance à 408,50
Axe de l'intrados à 409,40.

Mise en œuvre comme la voûte principale.

La couverture ouest

Orientation est-ouest
Longueur 5,40 m
Largeur 3,70 m
Altitude à la base 409,10
Altitude au faite 410,23.

Même mode de construction que la couverture principale, mais moins soigné et composé de tuiles de récupération²; elle recouvre la partie de cave entre les murs VII⁹ et X⁷, mais incomplètement, en raison de la difficulté à lire le plan des structures depuis l'extérieur.

Le mur nord X¹⁴

Orientation est-ouest
Longueur 1,80 m
Largeur non observée

2. Voir ci-dessus, p. 57.

Sommet à 409,00

Semelle sous le fond de fouille à 406,30.

Le parement nord a seul pu être bien observé; il est composé de blocs de molasse de récupération et boulets calés par des fragments de brique et de tuile, liés au mortier blanc résistant. Le parement sud, difficilement accessible et sale, ne paraît pas différent.

Construit contre le mur VII², qu'il enjambe jusqu'à son parement est, et le mur X⁷, auquel il est lié par quelques blocs.

Bloc en remploi avec la date de 1584 ou 1588.

Le mur sud X¹⁴

Comme le précédent; sommet à 409,00, semelle à 406,00.

X¹⁷ : la coulisse

Elle collecte les eaux de toiture de l'aile sud du château et alimente une citerne à l'arrière de la serre souterraine, en béton dans son dernier état. Fond en parois en boulets, dalles de couverture en molasse.

X¹⁸ : l'escalier pour la cave de la conciergerie

L'accès à la cave de la conciergerie est modifié lors de cette étape, comme l'indique le mur de l'escalier, qui bute contre le mur de terrasse VII¹.

X²⁰ : le mur à l'angle nord-est de la dépendance

Un mur orienté nord-sud a été dégagé à l'angle nord-est de la dépendance, sur une longueur de 8 m; large de 60 cm, avec deux ressauts de 15 cm, il a été observé sur 80 cm de hauteur; il est formé de boulets de 10 à 40 cm, maçonnés avec un mortier à la chaux blanc en assises assez régulières; il est recouvert par le mur de terrasse X⁷. Il correspond exactement au mur bordant au nord le clos trapézoïdal qui apparaît sur le plan de 1743, avant la construction de la dépendance XI³.

L'aménagement des terrasses

Le pavage de la cour d'honneur a été établi sur et recouvert par des fosses dont la description suit.

Les fosses antérieures au pavage

Dans l'angle nord-est de la cour, quatre fosses recouvertes

par le pavage sont apparues, avec un plan circulaire de 60 à 90 cm de diamètre, une profondeur de 20 à 40 cm et un fond hémisphérique; trois d'entre elles présentaient un remplissage sableux et limoneux grisâtre assez lâche, avec des os, des fragments de tuiles et de boulets, la dernière un sédiment de sable et de gravier rougeâtre très compact, sans matériel; leur nombre et leur disposition n'en permettent pas l'interprétation.

Au sud de la cour, deux fosses également recouvertes par les boulets ont été curées, l'une à l'est, de plan trapézoïdal long de 3 m au nord et de 5 m au sud, où elle se poursuivait, l'autre à l'ouest, de plan arrondi de 2 par 3 m, coupée par une des fosses postérieures; remplies de sable, de gravier et de limons fortement chargés de dépôts organiques, leur fond a été rencontré à 10 cm à l'ouest, et passe à l'est de 30 à 50 cm vers l'ouest, avec des os, des fragments de tuile et de céramique.

Les fosses postérieures au pavage

Perforant le pavage, deux autres fosses ont été partiellement curées au nord et au sud de la partie centrale de la cour; de plan irrégulier, mesurant environ 2,5 m de côté, elles étaient remplies de boulets de même calibre que ceux pavant la cour; celle du nord a été partiellement vidée, jusqu'à une profondeur de près de 2 m, et a livré un tesson de porcelaine estampillé CHINA-SARREGUEMINES, du XIX^e siècle probablement³.

L'aménagement de surface des autres terrasses

Aucun aménagement comparable à celui de la cour n'a pu être détecté sur les autres terrasses, où une couche de terre végétale d'une épaisseur de 10 à 50 cm a pu être relevée presque partout. Localement pourtant, une bande pavée en boulets de 10 à 15 cm a pu être observée, dans une forme de sable limoneux; parallèle à la façade du château, large de 1 m au maximum, elle a été perforée par les plates-bandes de terre végétale creusées contre les façades du château.

Sur toutes les terrasses, une couche de 10 à 50 cm d'épaisseur d'éclats et de poussière de molasse a pu être observée en scellement du fossé de construction du château; elle doit correspondre à la taille des blocs et au ravalement des façades du château.

3. C'est en effet la période la plus florissante de cette manufacture fondée en 1799, d'après Emile DECKER, Christian THÉVENIN, *Faïences de Sarreguemines*, Nancy, 1992, pp. 13-15.

Étape XI (fig. 50)

Voir notre chapitre à ce propos en introduction.

Le bûcher sur la terrasse nord

Les traces d'un autre bâtiment utilitaire ont pu être relevées sur cette terrasse, soit une semelle de fondation en béton amorcée à 409,60 et les ancrages d'un solivage et de sa couverture, sous la tablette des fenêtres de l'étage. Ce bâtiment, qui n'apparaît pas sur le plan de 1836, est dessiné avec l'affectation de bûcher sur celui de 1903 (fig. 66). Dans ce secteur uniquement, les blocs du parement du château ont révélé la présence de marques de tâcheron en saillie, avec des formes géométriques.

Étape XII (Fig. 13)

Nous avons regroupé sous cette rubrique deux tronçons de mur qui ne peuvent être rattachés à aucune des autres étapes.

Le mur XII¹

Sous la fondation de l'escalier de la porte-fenêtre nord
Orientation est-ouest

Longueur conservée 90 cm

Largeur 90 cm

Sommet conservé à 410,30

Semelle à 409,70

Boulets assez soigneusement maçonnés dans une fosse creusée dans le remblai noir

Les négatifs de boulets arrachés indiquent qu'il se poursuivait à l'est et à l'ouest.

Le mur XII²

Orientation est-ouest

Longueur dégagée 1,20 m

Largeur 1 m

Sommet conservé à 410,53

Semelle à 409,79

Matériaux : boulets, quelques blocs de molasse et fragments de brique, liés au mortier blanc, assez résistant; mise en œuvre peu soignée.

Coupé à l'ouest par un fossé creusé dans le sédiment stérile. Son extension vers l'est a été détruite sans contrôle.

LE LAPIDAIRE

AL'EXCEPTION des matériaux d'époque romaine (fig. 8-9 + 81-82), la séquence rencontrée commence à la fin du XIII^e siècle avec les éléments de fenêtres à remplage en molasse (fig. 83, N^o 3) et d'une autre, la seule en calcaire avec le meneau mouluré de gorges (fig. 84, N^{os} 1 + 2). Ce dernier appartient au vocabulaire gothique, abondamment représenté avec des fragments d'une fenêtre à croisée (fig. 87, N^o 2). Un des fragments relevés dans l'aile nord pourrait être antérieur, suivant la datation précoce proposée au château de Madeln près de Pratteln (BL) ¹. Le Bas Moyen Age est également bien représenté avec des encadrements de fenêtre retombant sur des colonnettes, décoré d'une riche polychromie (fig. 86, N^{os} 1 + 2 et 87, N^o 1), ou sur congé résillé (fig. 88, N^{os} 1-3). Plutôt qu'au Moyen Age, nous proposons d'attribuer à la Renaissance le bloc d'un appareil en bossage (fig. 93, N^o 2). Cette époque a laissé en effet de nombreux témoins, consoles, bases ou chapiteaux (fig. 92 + 93), ainsi que l'extraordinaire portique à bucrane dont nous proposons une restitution (fig. 89-91).

Cet élément est le plus surprenant de notre lapidaire, quand bien même certains des éléments utilisés ici sont connus dans la région : bucrane et colonnes ovales se rencontrent par exemple à l'Hôtel de Ville de Genève, sur le portique de 1556, ou au pavillon proche sur la terrasse de la maison Micheli, vers 1620². En règle générale, le vocabulaire décoratif est proche de celui des édifices de la Renaissance neuchâteloise, lui-même d'inspiration française ³, comme à la maison Girard-Lozeron ou à la porte du château de Peseux, de 1574 ⁴. Si l'utilisation du portique à colonnes tangentes à la façade se rencontre parfois, comme à la maison des halles de Neuchâtel, de 1570 ⁵, l'usage de cette manière de corniche-architravée, sans chapiteau, est exceptionnel; les recherches de parallèles auprès de nos collègues historiens des monuments sont restées

vaines. L'aspect massif du pseudo-chapiteau n'était pas sans évoquer des exemples comtois datés du XVI^e siècle ⁶. A la suggestion de M. Marcel Grandjean, nous avons soumis le cas au Service régional de l'inventaire général à Besançon; son conservateur, M^{me} Marie-Claude Mary, n'a pas pu nous renseigner plus avant ⁷. Faute de mieux, nous évoquerons ici l'Hôpital de Soleure, à Auvernier, daté de 1570, où la corniche est au niveau des chapiteaux ⁸.

La riche collection de fragments d'architecture extraits des murs du château et des terrasses constitue une source irremplaçable sur les embellissements de l'ancien château. Les documents d'archives, en effet, ne font guère état que de la «reconstruction» du milieu du XVI^e siècle, ou de l'adjonction de beaux portiques au XVII^e siècle ⁹. Les fragments d'architecture indiquent bien plus précisément la constante mise au goût du jour de l'édifice.

1. Reto MARTI et Renata WINDLER, *Die Burg Madeln bei Pratteln, Berichte aus der Arbeit des Amtes für Museen und Archäologie des Kantons Baselland*, N^o 12, Liestal, 1988. pp. 124-125 et fig. 69.

2. Rue des Granges N^o 10, Camille MARTIN, *La maison bourgeoise en Suisse, Le canton de Genève*, II^e volume, 3^e édition, Zurich et Leipzig, 1964, pp. XXV-XXVI et pl. 18, p. 18.

3. Edouard BAUER, *La maison bourgeoise en Suisse, Le canton de Neuchâtel*, XXIV^e volume, Zurich et Leipzig, 1932, p. XII + XV.

4. *Op. cit.*, p. 80, N^{os} 7 + 8, p. 98, N^o 9 et p. XV.

5. *Op. cit.*, p. 12.

6. René TOURNIER, *L'Architecture de la Renaissance et la formation du Classicisme en Franche-Comté, Cahier d'études comtoises*, N^o 5, Paris, 1964, pp. 38-39.

7. Lettre à l'auteur du 13 juin 1994.

8. Voir ci-dessus, note 8.

9. Chantal de SCHOULEPNIKOFF, *Le Château de Prangins - La demeure historique*, Zurich, 1991, pp. 7-11.

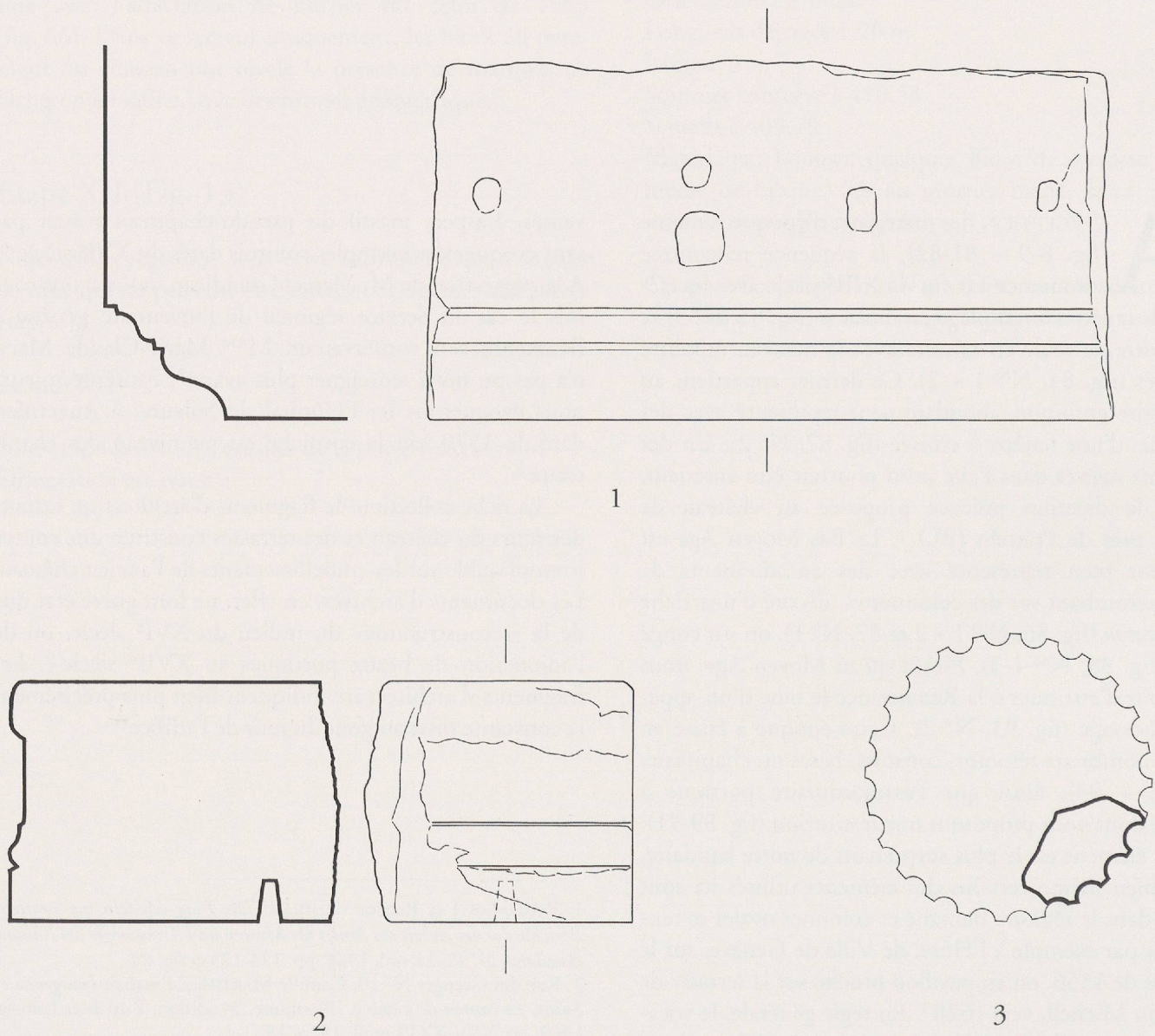


Fig. 81. Blocs romains (échelle 1:10)

1 : fragment de corniche mouluré en talons droits et renversés, avec trous de scellement sur le lit de pose. Calcaire blanc.

2 : fragment mouluré avec trou de scellement. Calcaire blanc.

3 : fragment de tambour de colonne cannelée. Calcaire jaune.

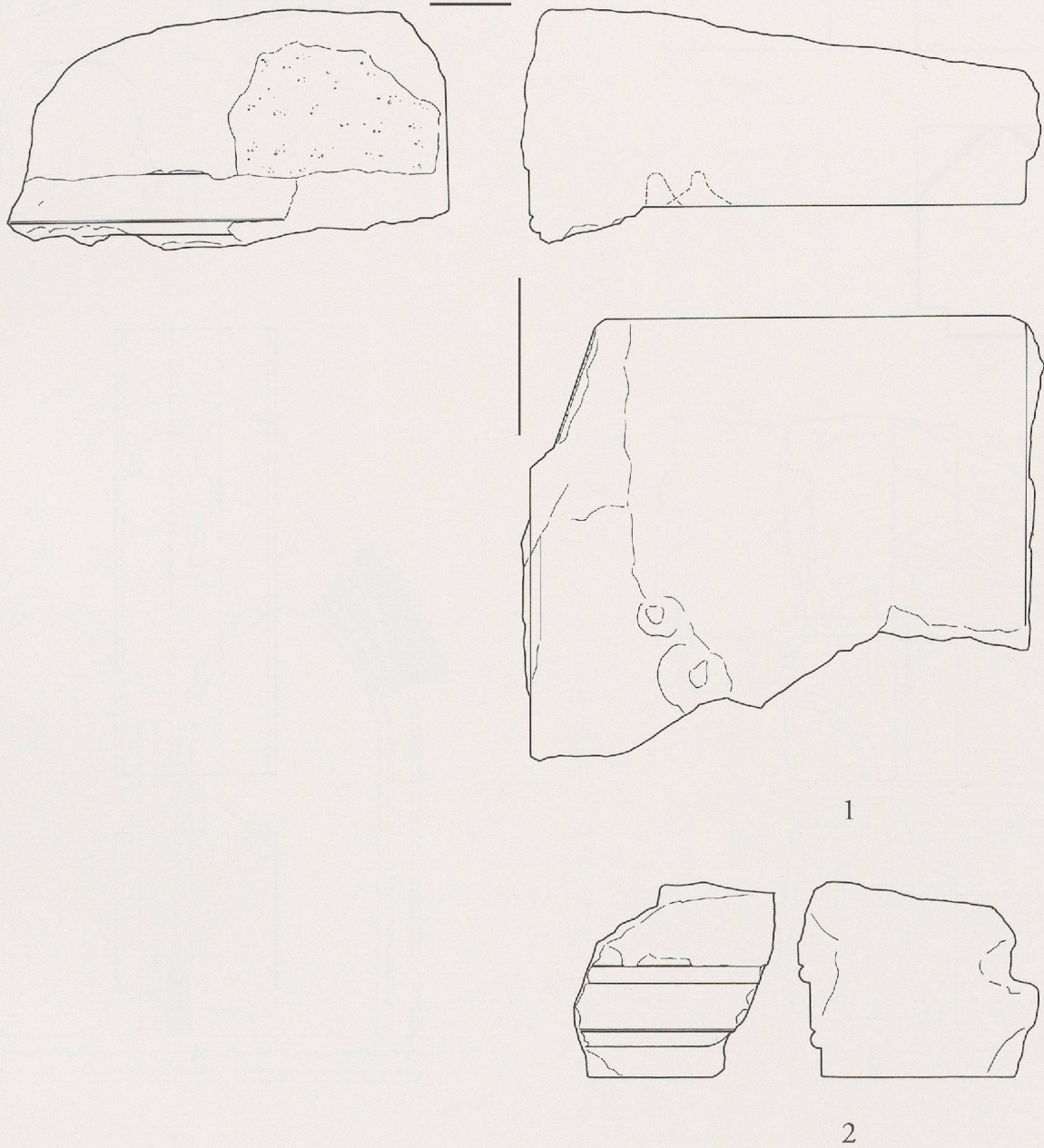


Fig. 82. Blocs romains (échelle 1:10)

1 : fragment d'entablement. Calcaire blanc.
2 : fragment d'entablement. Calcaire blanc.

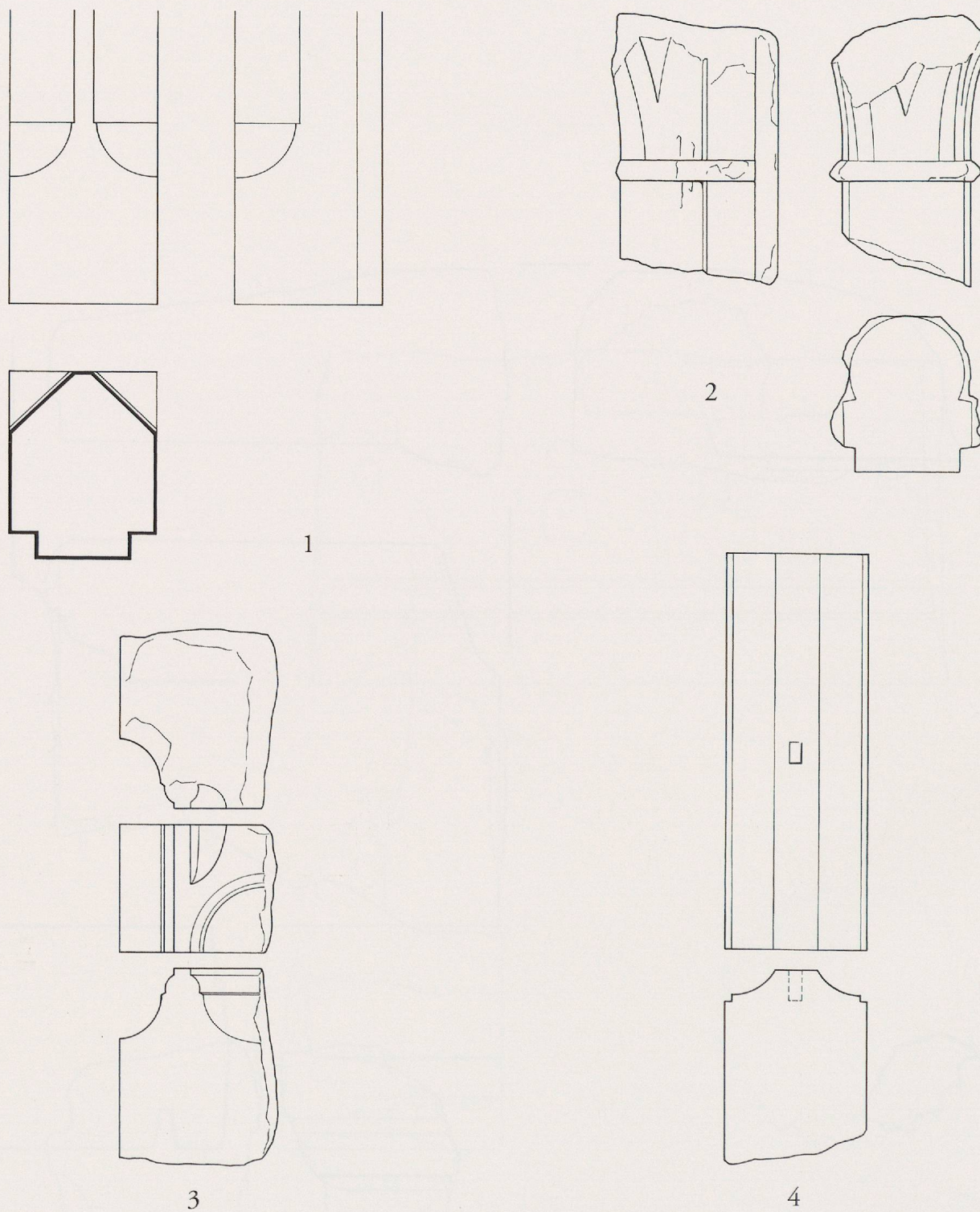


Fig. 83. Blocs gothiques (échelle 1:10)

1 : base d'un piédroit de meneau à chanfrein et amortissement sphérique en légère saillie. Molasse.

2 : chapiteau de colonnette engagée amorçant une voûte d'arêtes. Molasse.

3 : fragment de la partie supérieure d'un remplage. Molasse.

4 : segment d'un meneau de fenêtre mouluré en gorges. Calcaire jaune.

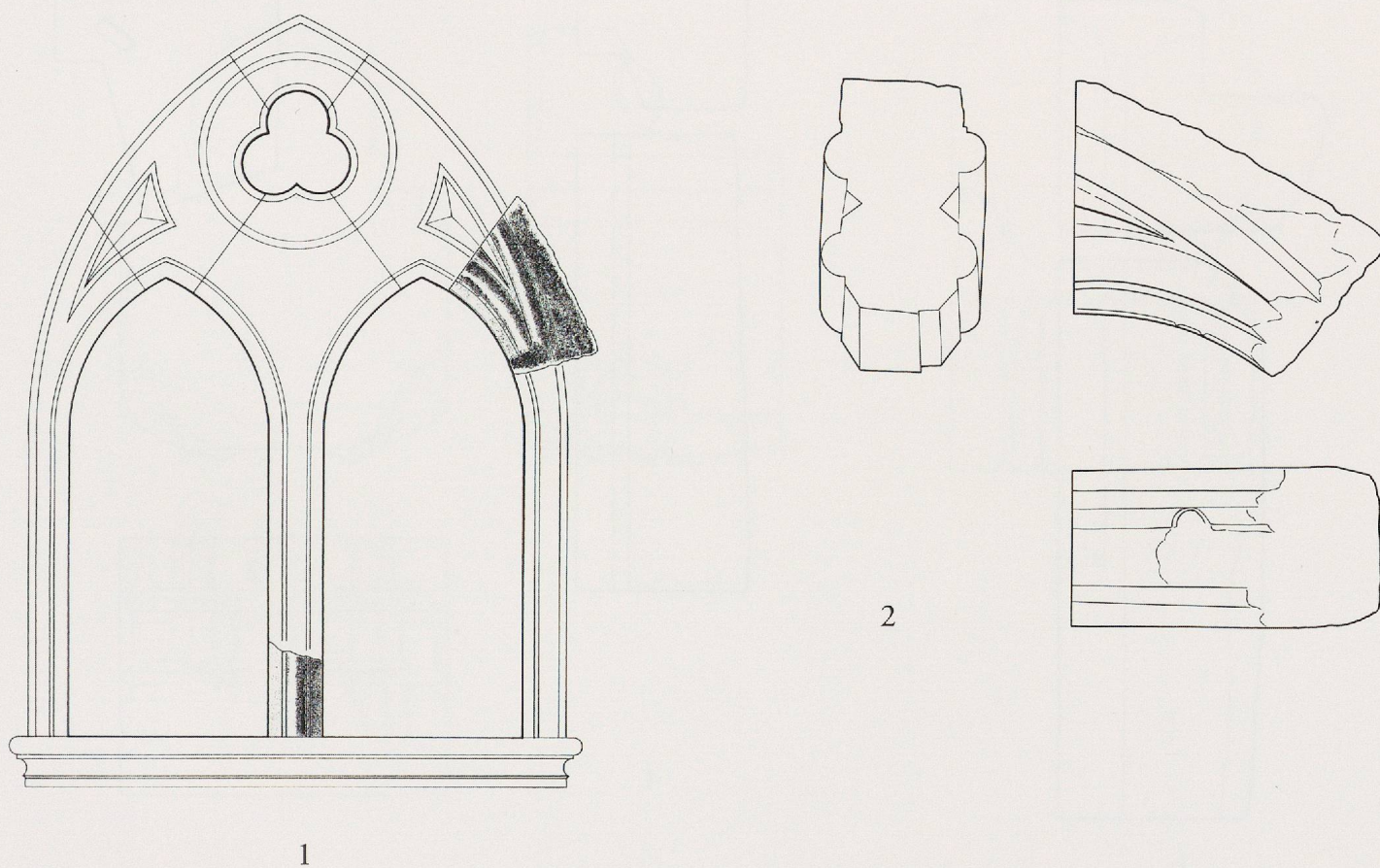


Fig. 84. Blocs gothiques (N° 1 : échelle 1:20; N° 2 : échelle 1:10)

1 : restitution d'une fenêtre à remplage. En foncé, les pièces retrouvées.
2 : bloc à la naissance du remplage. Calcaire jaune.

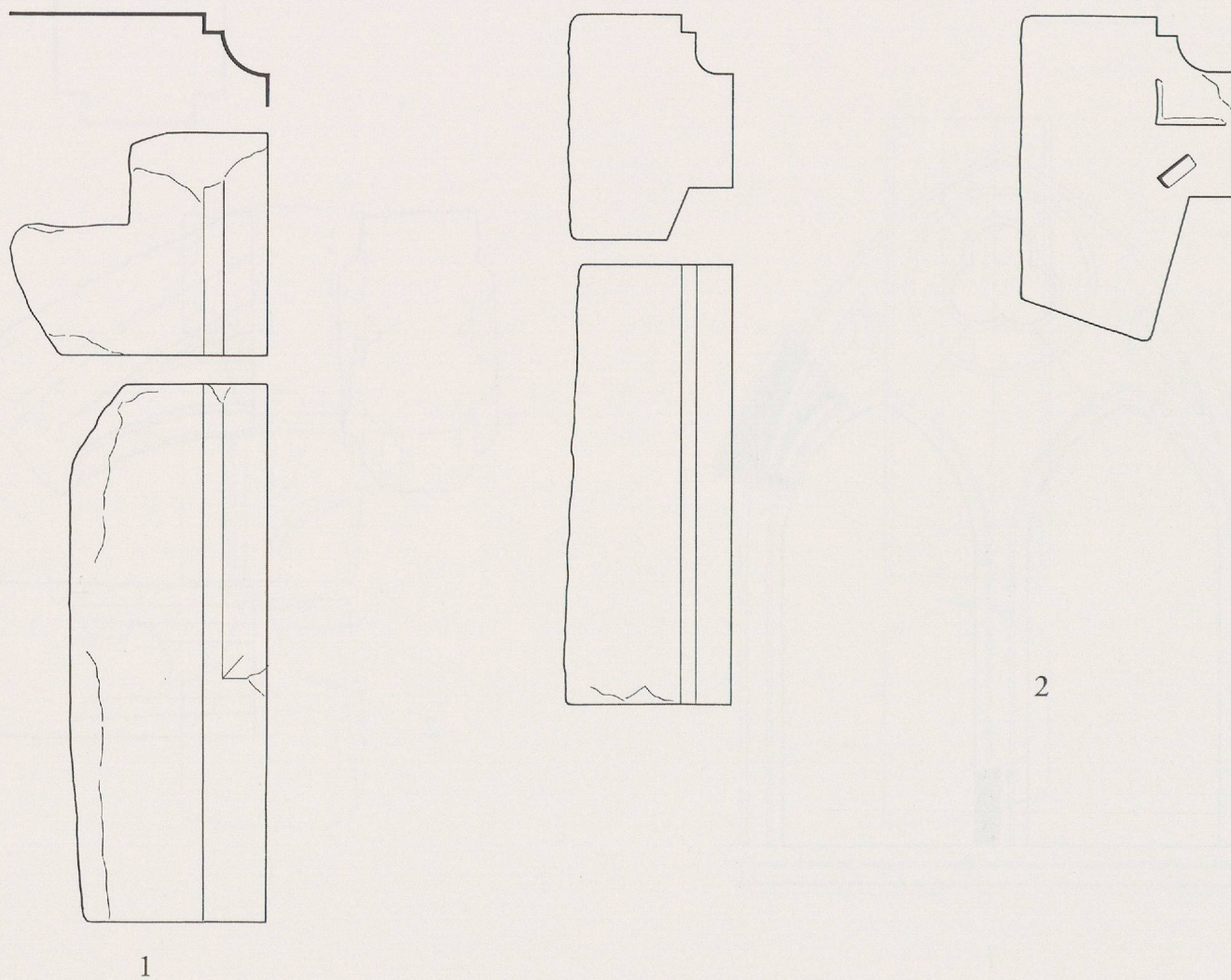


Fig. 85. Blocs gothiques (échelle 1:10)

1 et 2 : piédroits de fenêtre moulurés en gorge, avec feuillure. Molasse.

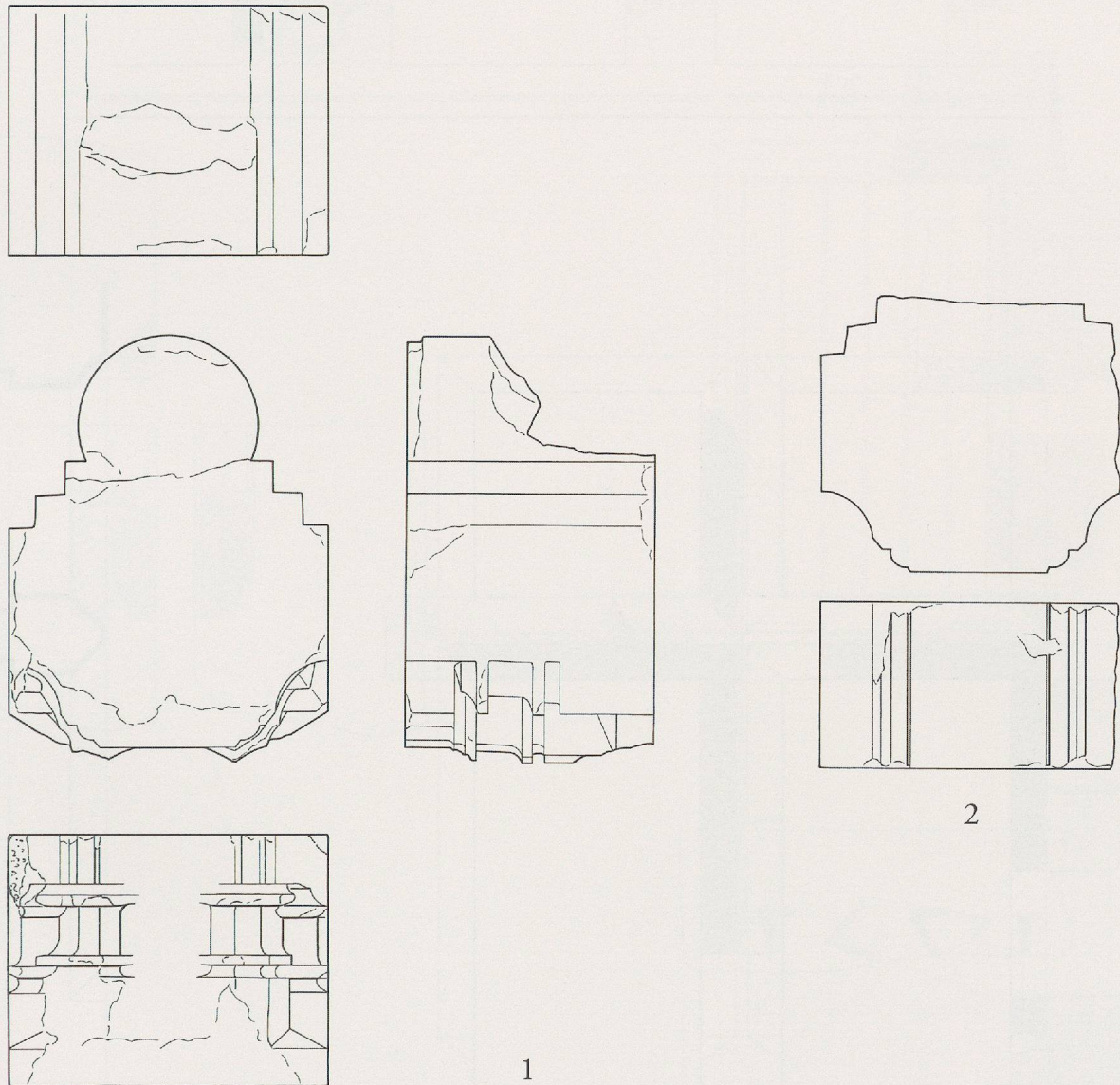
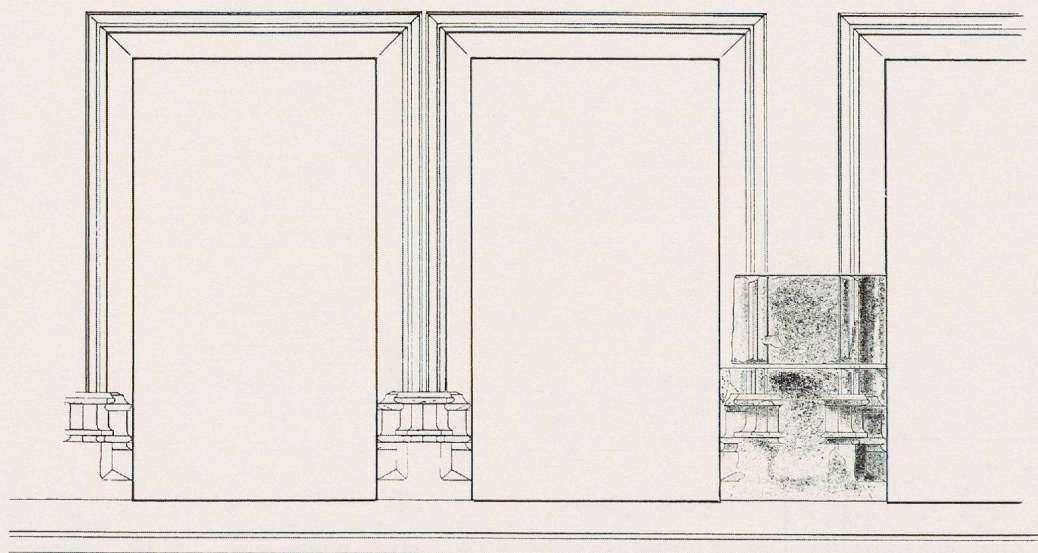
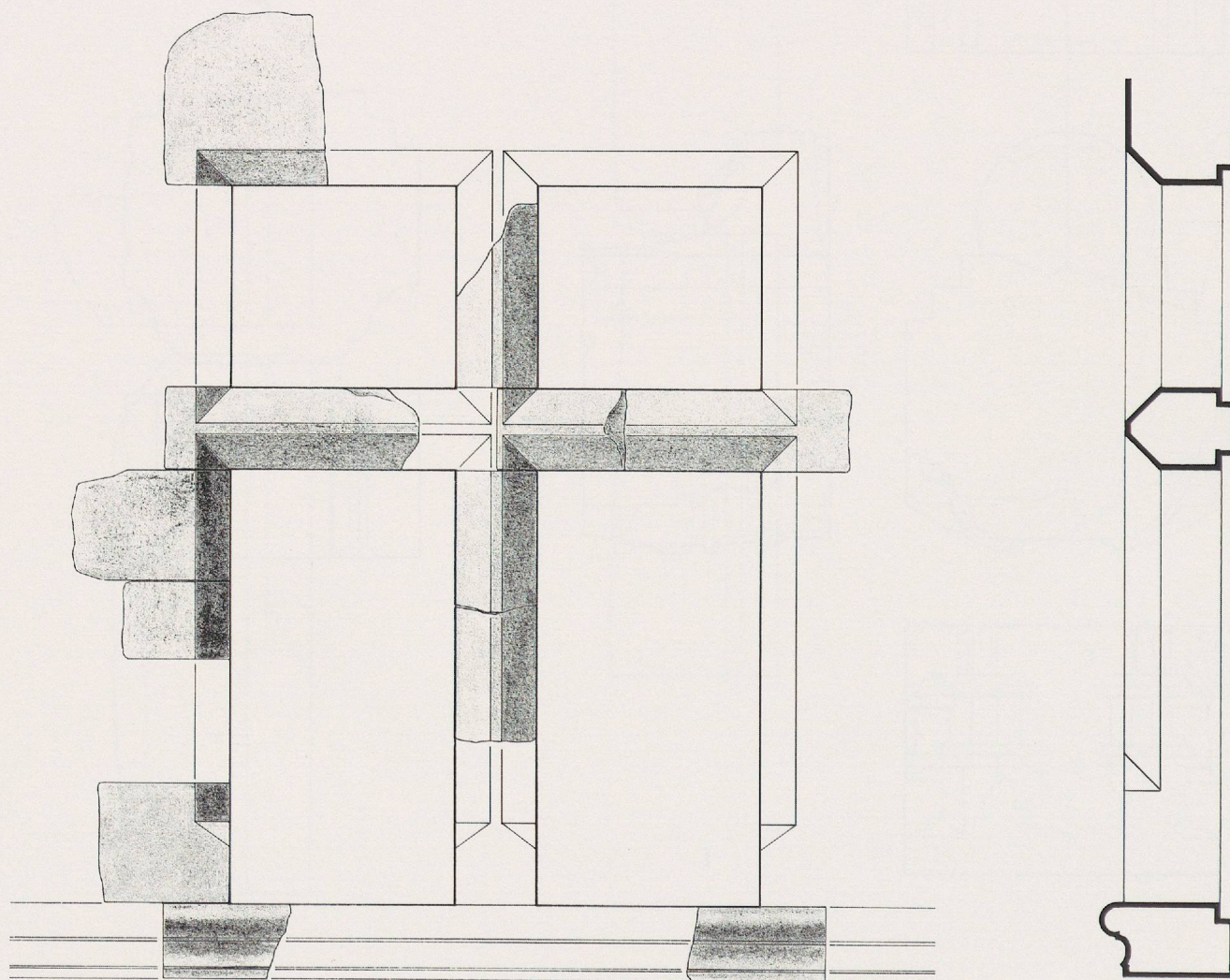


Fig. 86. Blocs gothiques (échelle 1:10)

1 et 2 : base et segment du meneau d'une fenêtre moulurés à l'extérieur en gorges retombant sur des bases prismatiques; à l'intérieur, feuillures polychromes et colonne engagée. Molasse.



1



2

Fig. 87. Blocs gothiques (échelle 1:20; en foncé, les pièces retrouvées)

1 : restitution de la fenêtre d'après les fragments de la fig. 86.

2 : restitution d'une fenêtre moulurée en fort chanfrein avec tablette saillante. Molasse.

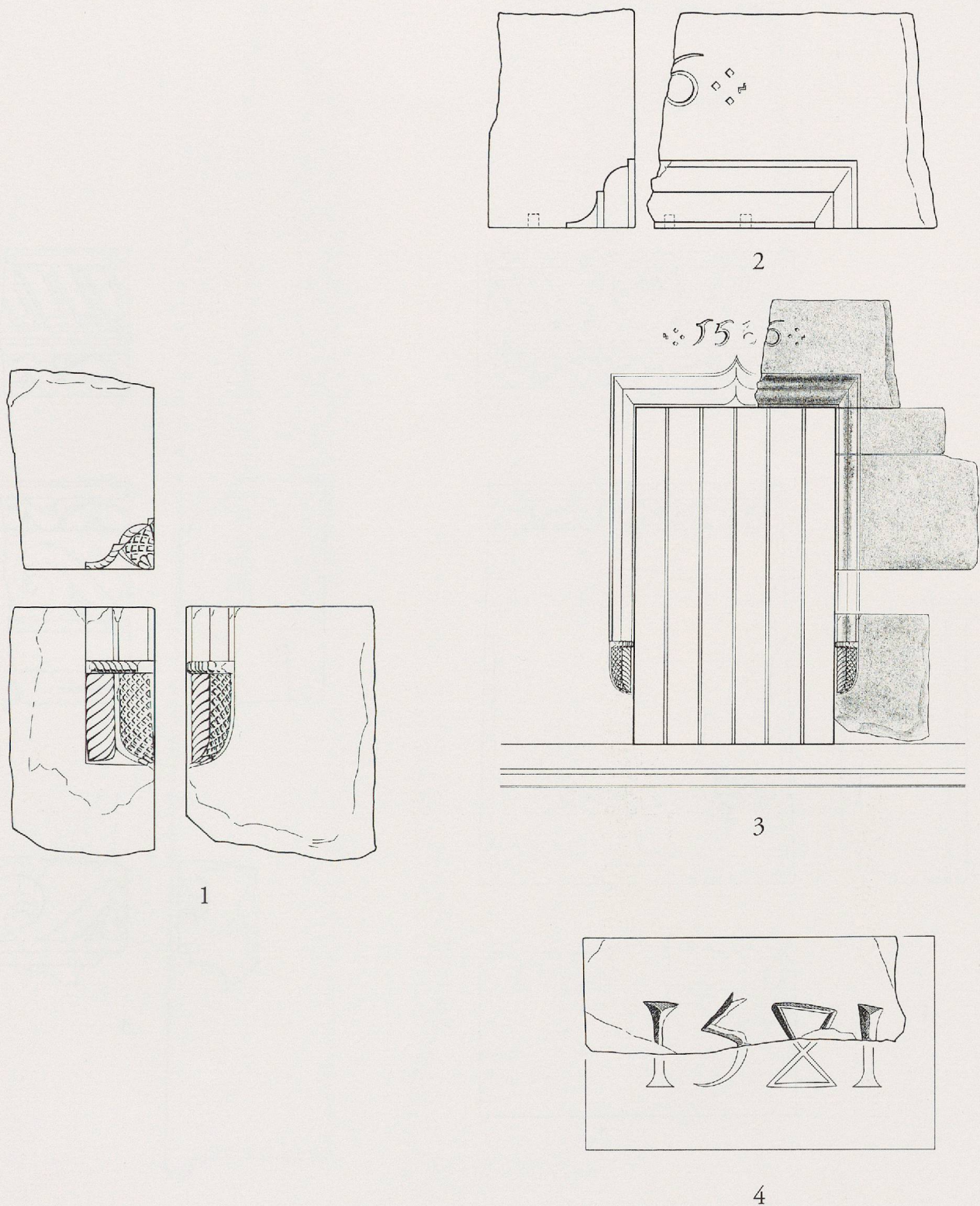


Fig. 88 (N^{os} 1 et 2 : échelle 1:10; N^o 3 : échelle 1:20; en foncé, les pièces retrouvées; N^o 4 : échelle 1:5)

- 1 : base du piédroit d'une fenêtre moulurée en gorge amortie sur congé torsadé et résillé. Molasse.
 2 : angle d'un linteau de fenêtre mouluré comme le précédent, daté, avec logements pour les barreaux. Molasse.
 3 : restitution de la fenêtre sur base des fragments 1 et 2.
 4 : bloc avec date. Molasse.

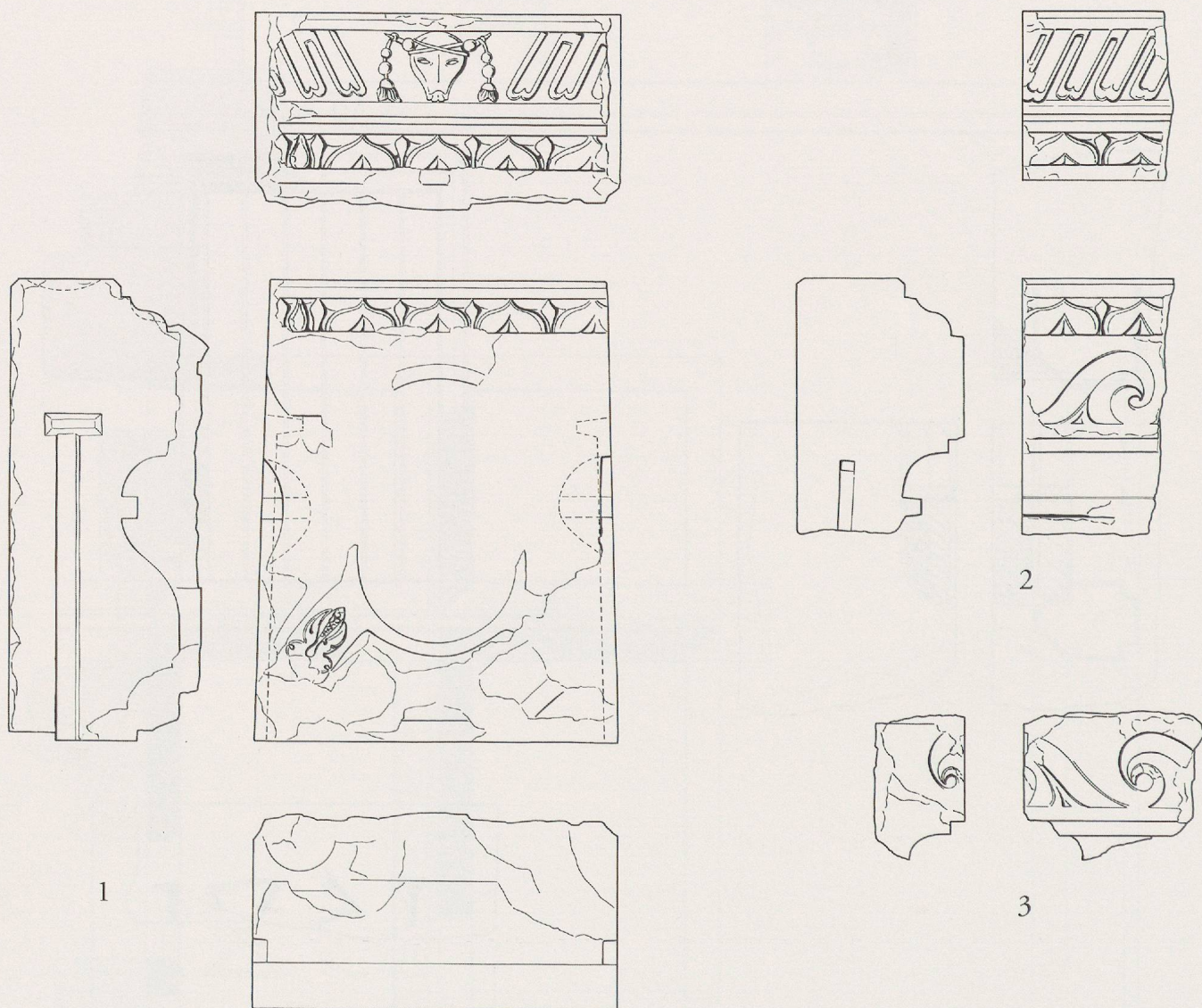


Fig. 89. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

1 : frise-chapiteau d'un portique à bucrane surmontant un décor d'oves et de lancettes, avec plusieurs trous de scellement et la réserve pour une colonne ovale. Molasse.
 2 et 3 : fragments du précédent avec décor de postes. Molasse.

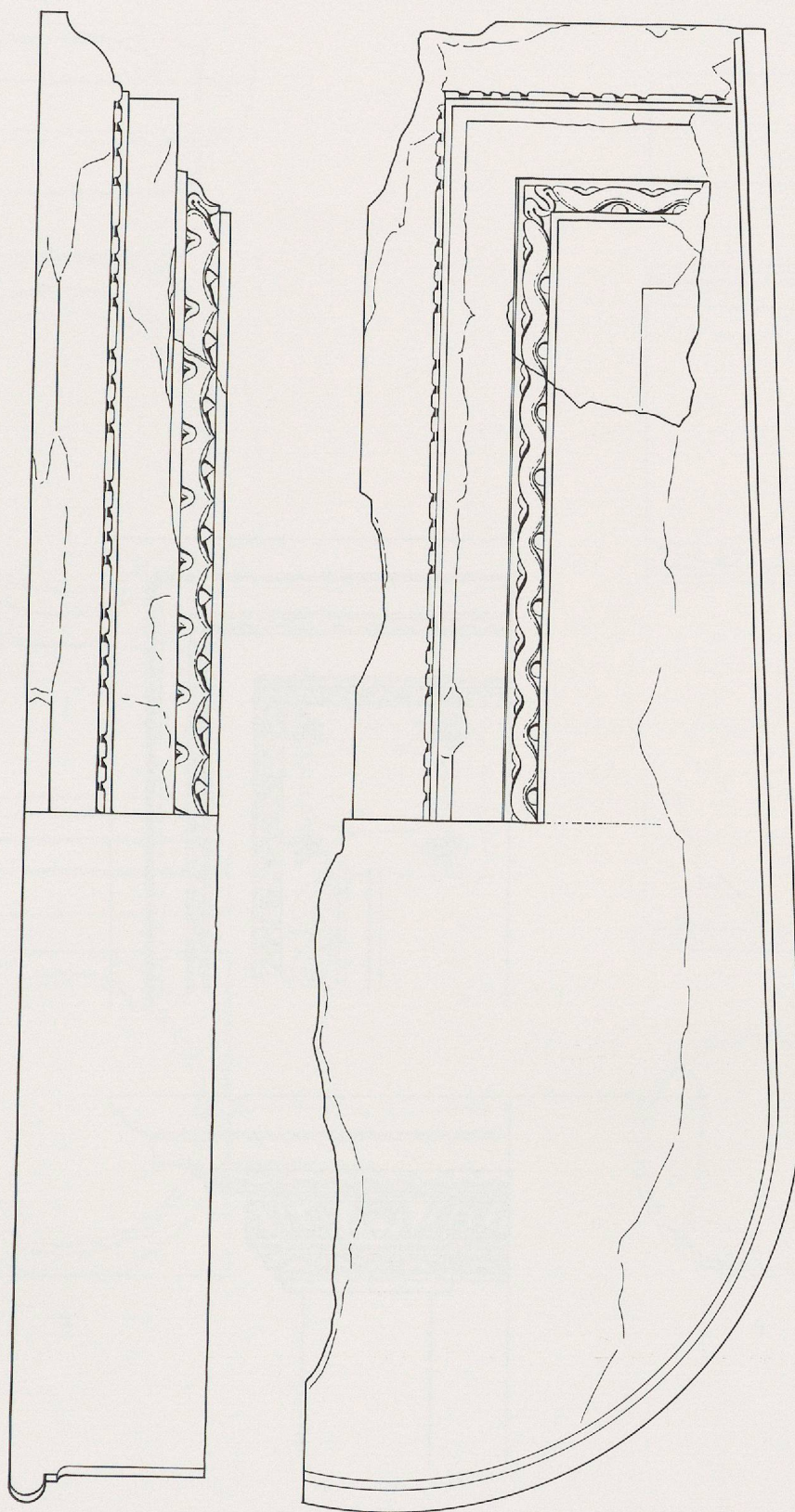


Fig. 90. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

Entablement du portique avec décor en chapelet, réutilisé comme marche de l'escalier de l'aile nord du château actuel. Molasse.

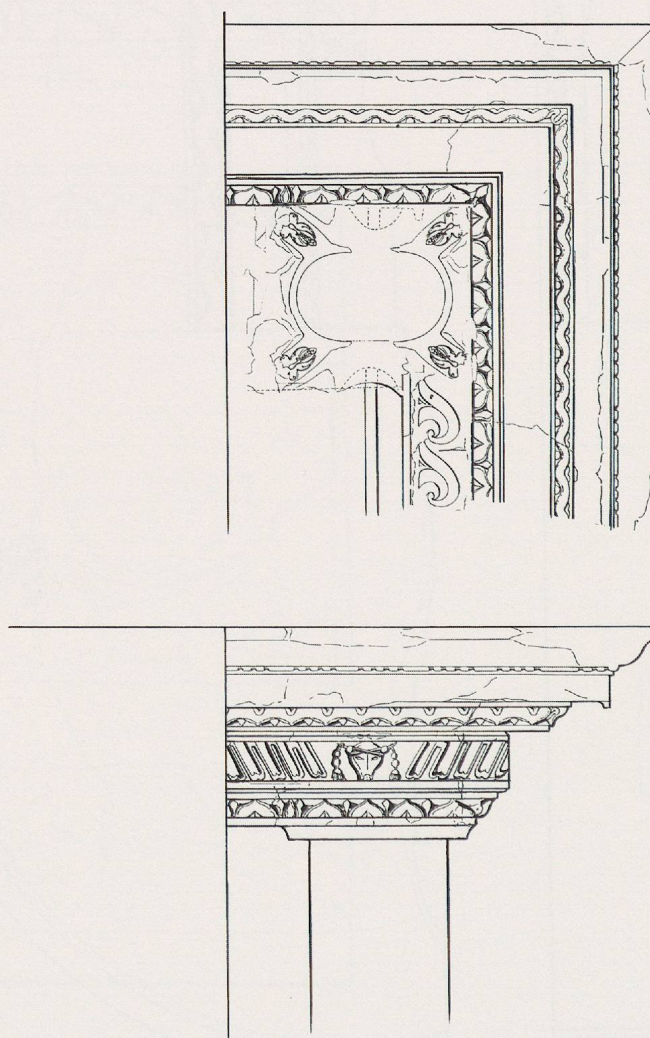
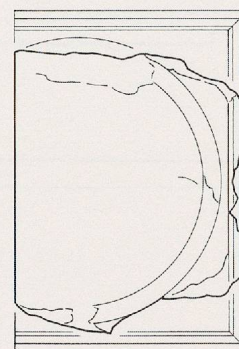
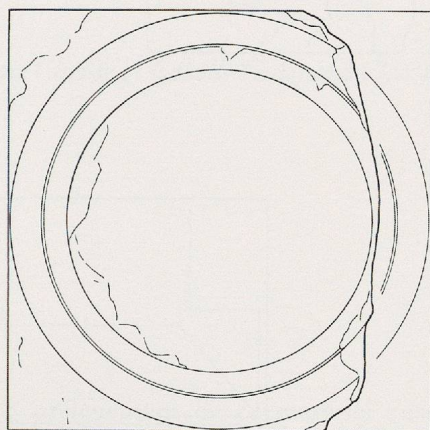
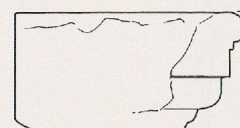
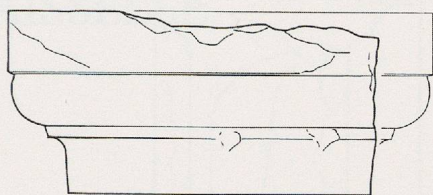


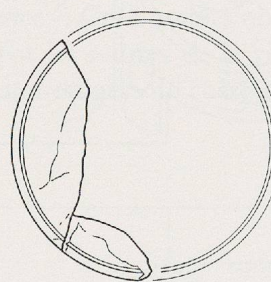
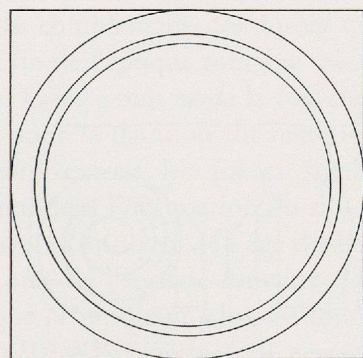
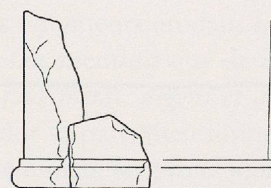
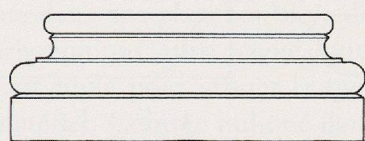
Fig. 91. Blocs Renaissance (échelle 1:20)

Restitution du portique à bucrane d'après les fragments des fig. 89-90.



1

2



3

4

Fig. 92. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

- 1 : chapiteau toscan. Molasse.
- 2 : fragment de chapiteau. Molasse.
- 3 : base attique. Molasse.
- 4 : fragments d'un tambour de colonne. Molasse.

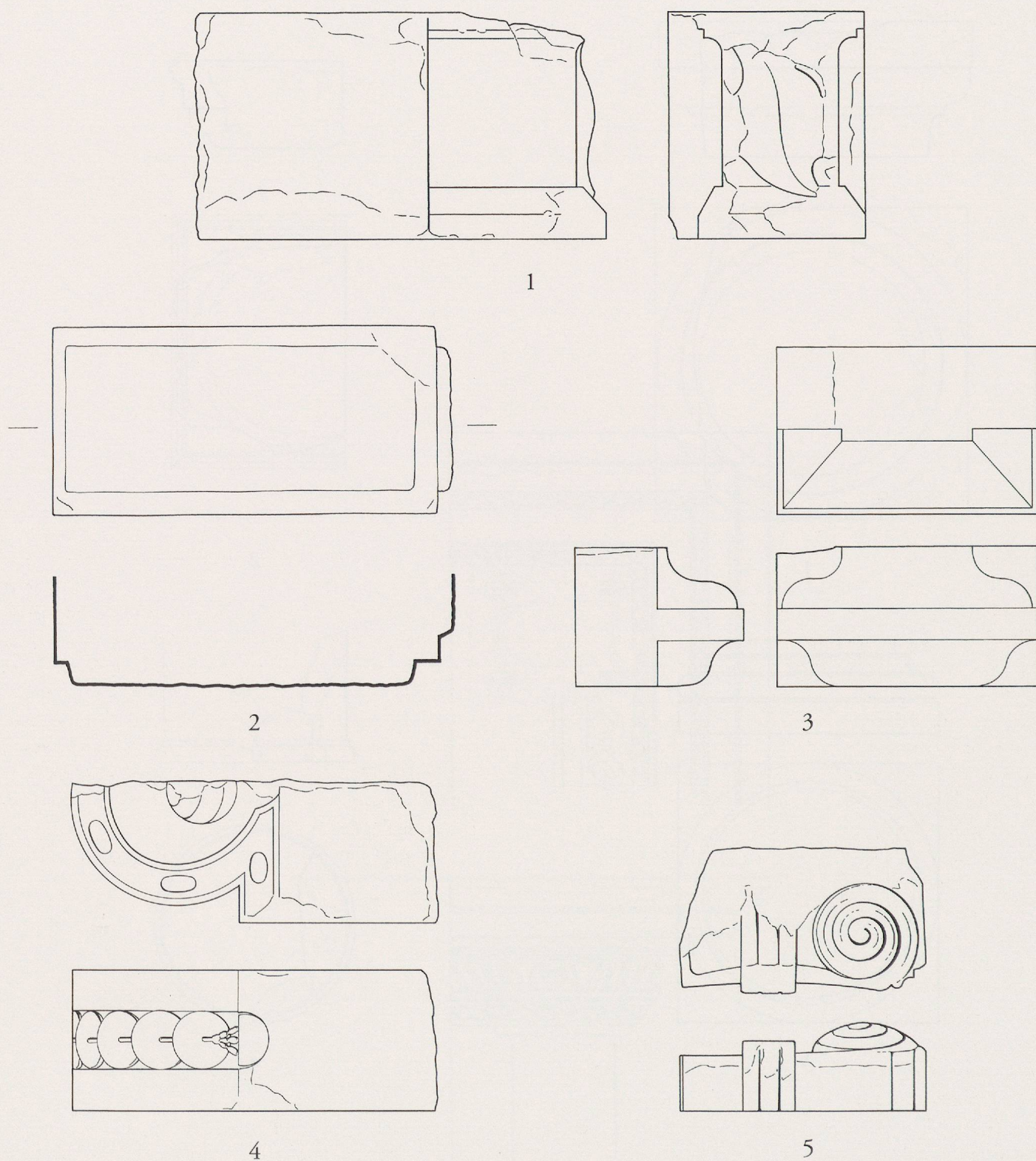


Fig. 93. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

- 1 : fragment de corniche (?) à décor végétal. Molasse.
 2 : bloc d'un appareil en bossage. Molasse.
 3 : base d'un pilastre. Molasse.
 4 : partie inférieure d'une console décorée d'un chapelet de piastres. Molasse.
 5 : chenet (?) mouluré en spirale. Molasse.

LA VAISSELLE

Par François Christe et Isabelle Guignard Christe

LE prélèvement de ce matériel s'est fait, pour l'essentiel, dans le comblement des terrasses et surtout dans celui de l'ancien fossé de la terrasse inférieure nord. Ainsi, ce remblai et celui de la terrasse ouest ont livré, à eux seuls, l'immense majorité des profils dessinés dans nos planches. Il va de soi, dans un contexte stratigraphique aussi vague, que la valeur de l'échantillon est nulle pour affiner la typologie encore floue de ce matériel. Comme indiqué dans notre introduction, les premiers effets de l'arasement du sommet de la motte et le comblement des fossés qui l'entourent débute dès la fin de l'époque romaine, pour culminer au XVIII^e siècle. C'est *grosso modo* la fourchette chronologique stricte pour la datation du matériel présenté ici. Nous en avons extrait les pièces significatives bien datées, qui jalonnent l'occupation du site, sur la fig. 94 : le matériel protohistorique, de l'âge du Bronze et de La Tène finale, puis de l'époque romaine. Le fragment de pichet gothique N° 5, quant à lui, est tout à fait caractéristique des XIII^e-XIV^e siècles¹ ; il permet de proposer un *terminus* pour notre étape II. On peut y adjoindre le pied d'un pichet contemporain (fig. 115, N° 3), à forme et décor caractéristiques. Le bord de pot à lèvres en bandeau (fig. 111, N° 1) présente un intérêt tout particulier : il est le seul témoin, avec l'éperon en fer (fig. 132), de l'occupation du site au Haut Moyen Âge ; ce profil, en effet, apparaît dès l'époque carolingienne, selon de récentes études genevoises².

Pour le reste, la grande majorité de la vaisselle retrouvée remonte au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. La couleur dominante, le jaune, est fréquente dans la production nyonnaise de cette époque ; il y a donc tout lieu d'y voir une provenance locale. Certaines pièces à pâte blanche et glaçure verte, en revanche, correspondent bien aux caractéristiques de la production de Meillonas, dans la Bresse.

Dans l'attente d'une analyse des pâtes, cette importation est bien attestée par les sources³.

Un autre intérêt de ces trouvailles est qu'il illustre la très grande diversité de formes et de fonctions des objets de la vie courante au château. L'on en cherchera en vain la mention dans les testaments ou dans les inventaires après décès : il n'y est fait mention que de la vaisselle de luxe, «... Vaisselle de tout métal, argent et autres...»⁴ ; l'inventaire de 1748, pour sa part, mentionne «... la vaisselle de porcelaine...» et énumère les pièces «tout de cuivre rouge», «tout de cuivre jaune», «tout de fer blanc», «tout de fonte» et «de léton», ainsi que la vaisselle d'argent, d'étain, de porcelaine et de faïence⁵. Ces humbles objets éclairent donc un pan négligé par les sources de la vie quotidienne des cuisiniers et des domestiques du château.

1. Voir François CHRISTE, *La «Cour des Miracles» à la Cité - 1220-1960 : une tranche de l'histoire de Lausanne, Cahiers d'archéologie romande*, N° 58, Lausanne, 1992, p. 87 et «La vaisselle de table en terre cuite», dans Gilbert KAENEL et Pierre CROTTI (s. d.), catalogue de l'exposition *Archéologie du Moyen Âge - Le canton de Vaud du V^e au XV^e siècle*, Lausanne, 1993, p. 66.

2. Merci à notre collègue Marc-André Haldimann de nous en avoir communiqué les premiers résultats.

3. Rapport du conseil de commerce du 25 juin 1765, ACV Bb 2519, pp. 21-24 (dépouillement par Marcel Grandjean).

4. *Teneur du Testament ci devant mentionné, de Noble et Genereux Jean George Guiguer Baron de Prangins*. Extrait du Registre de la Cour baillivale de Nyon. 1764-1770, p. 368. ACV, Bim 2056 (Cité dans Chantal de SCHOLEPNIKOFF, *DHI*, p. 21).

5. ACV, Bim 2053, cour de Justice Baillivale, 22 janvier 1748, f° 189-201, chiffres 22 et 29^{bis}. Document transmis par M. Pierre-Antoine Troillet.

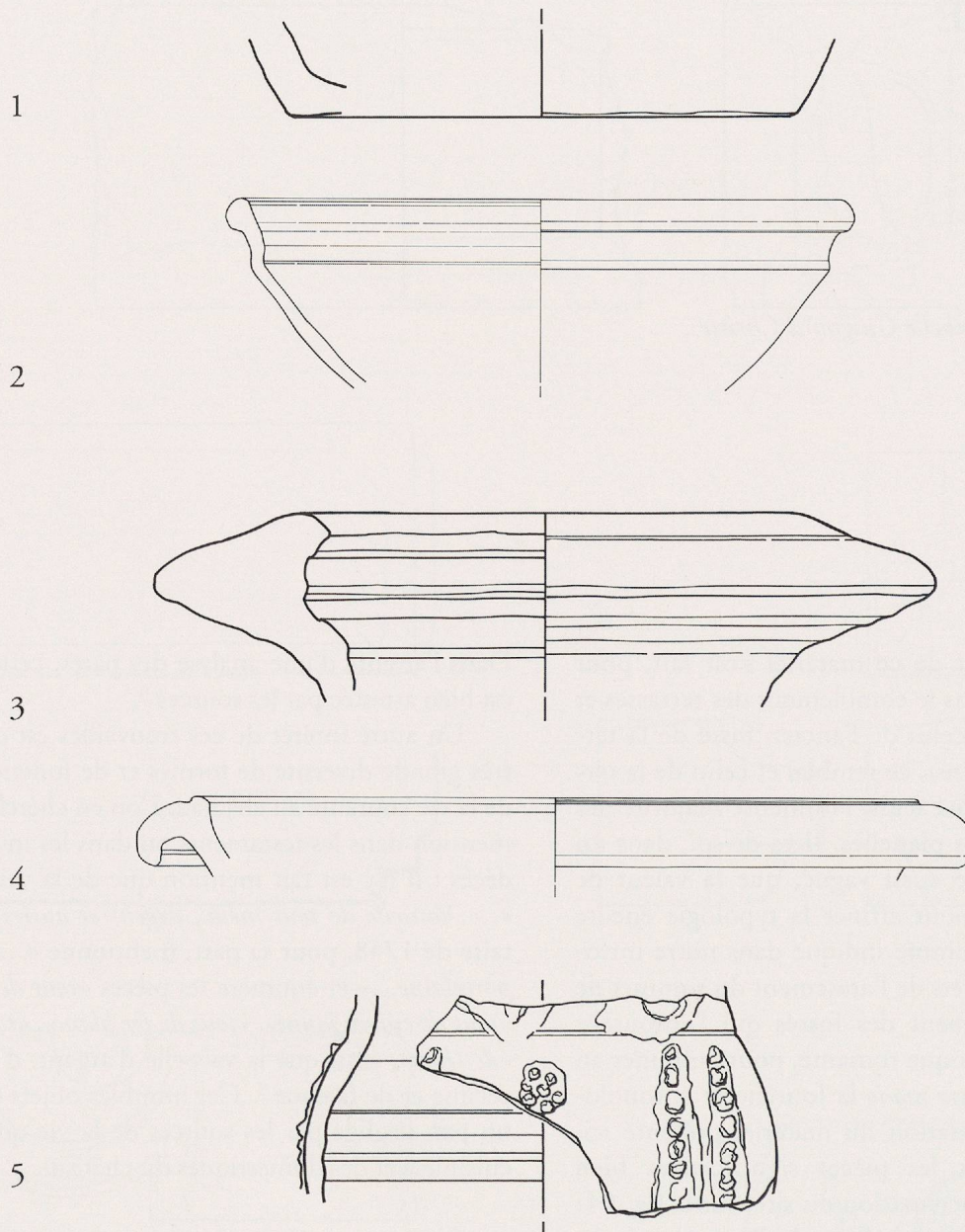


Fig. 94 (échelle N^{os} 1-3-5 : 1:2; N^{os} 2-4 : 1:4)

1 : fond de pot à paroi légèrement évasée; pâte gris foncé à gros dégraissant quartzeux.

Age du Bronze final (1300-750 av. J.-C. Détermination par M. Claus Wolf, archéologue à la Section des monuments historiques et archéologie de l'Etat de Vaud).

2 : bord de jatte carénée, tournée, à lèvre épaissie; pâte homogène à fin dégraissant micacé, grise.

Période de La Tène D2 (1^{er} siècle av. J.-C. Détermination par M. Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne).

3 : bord d'amphore de type Dressel 20; pâte assez homogène à fin dégraissant, beige rose. Amphore à huile de Bétique.

II^e - III^e siècle ap. J.-C. (Détermination par M. Thierry Luginbühl, assistant à l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne).

4 : bord de mortier à collerette; pâte assez grossière à fin dégraissant micacé, rose orangé; surface intérieure rugueuse.

II^e - III^e siècle ap. J.-C. (Détermination par M. Marc-André Haldimann, archéologue au Service cantonal d'archéologie, Genève).

5 : fragment de panse globulaire et amorce du col vertical d'un pichet gothique; pâte homogène à fin dégraissant, orangée. Décor rapporté d'une pastille en rosace et de bandes verticales à boutons; glaçure extérieure brun-rouge.

XIII^e - XIV^e siècles.

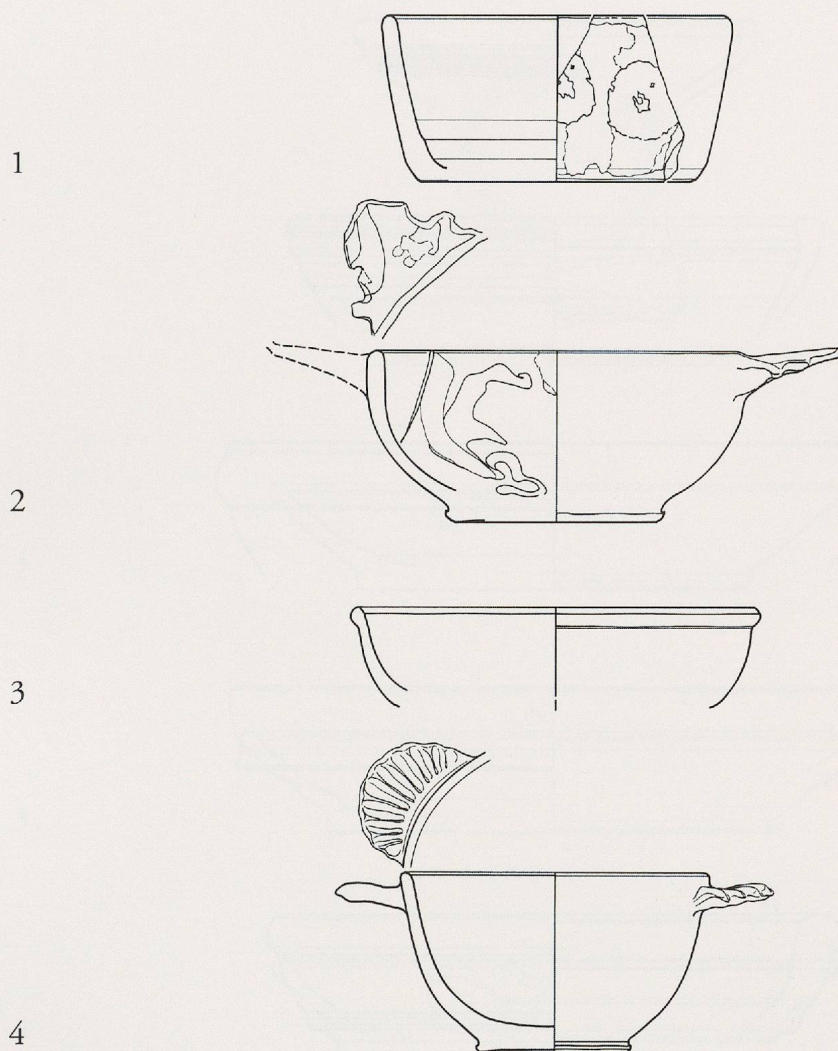


Fig. 95 (échelle 1:2)

1 : petit bol à fond plat et panse presque verticale terminée par une lèvre arrondie; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface ternie et lisse; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec décor vert et brun foncé à l'extérieur.

2 : bol à paroi évasée et lèvre verticale arrondie à peine épaissie avec oreille horizontale en demi-croix amorcée à la lèvre; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante, oxydée et rugueuse; glaçure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert et brun-rouge à l'intérieur et sur l'oreille; larges coulures et taches à l'extérieur.

3 : bord de bol peu profond à paroi évasée s'amincissant vers une lèvre arrondie à bourrelet extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante et lisse avec zones rugueuses; glaçure extérieure brun jaune sur engobe clair, avec taches d'engobe rouge et points foncés.

4 : bol à fond concave et bourrelet, panse évasée terminée en lèvre arrondie presque verticale, avec oreille horizontale moulée en palmette amorcée sous la lèvre; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec zones vertes au bord des oreilles.

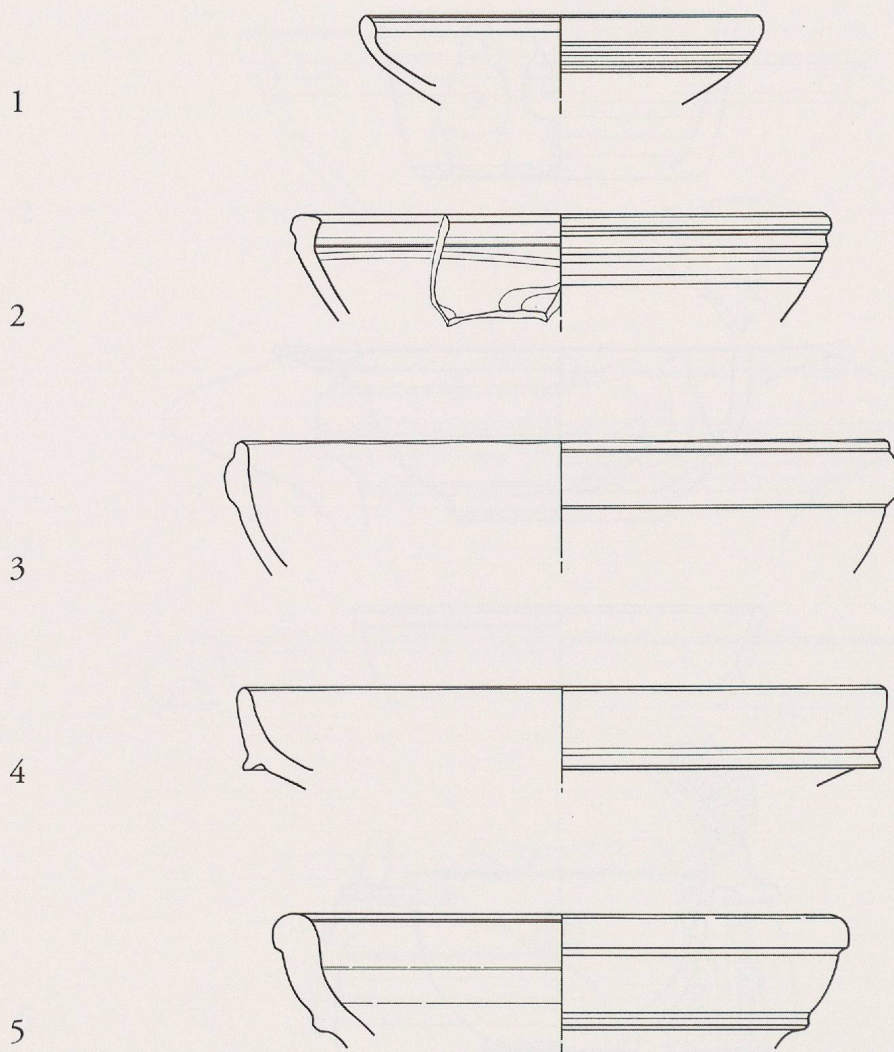


Fig. 96 (échelle 1:2)

1 : bord de bol à panse très évasée et lèvre verticale arrondie à léger bourrelet intérieur; pâte assez homogène à dégraissant moyen, ocre; surface brillante, plutôt rugueuse; glaçure brun-jaune sur toute la surface, avec lignes jaune clair sur engobe blanc à l'extérieur.

2 : bord de bol à paroi évasée et lèvre invasée aplatie au sommet avec bourrelet et gorge extérieurs; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre rose; surface lisse et oxydée; glaçure extérieure brun-vert avec décor vert clair sur engobe blanc.

3 : bord de plat creux à panse évasée et lèvre arrondie verticale épaissie d'un bandeau extérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre rose; surface brillante, usée; glaçure jaune foncé sur engobe beige, sur toute la surface, tirant sur l'orange à l'extérieur, avec pointillé foncé.

4 : bord de récipient à paroi très évasée et lèvre arrondie quasi verticale avec une base débordante et soulignée d'une nervure; pâte assez homogène à dégraissant moyen, grise; surface brillante et lisse; glaçure vert olive.

5 : bord de récipient à épaisse paroi évasée avec lèvre arrondie soulignée d'un petit bandeau à sa base et renflée au sommet; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose; surface lisse, ternie et écaillée; glaçure vert clair sur engobe blanc à l'extérieur et sur le bord.

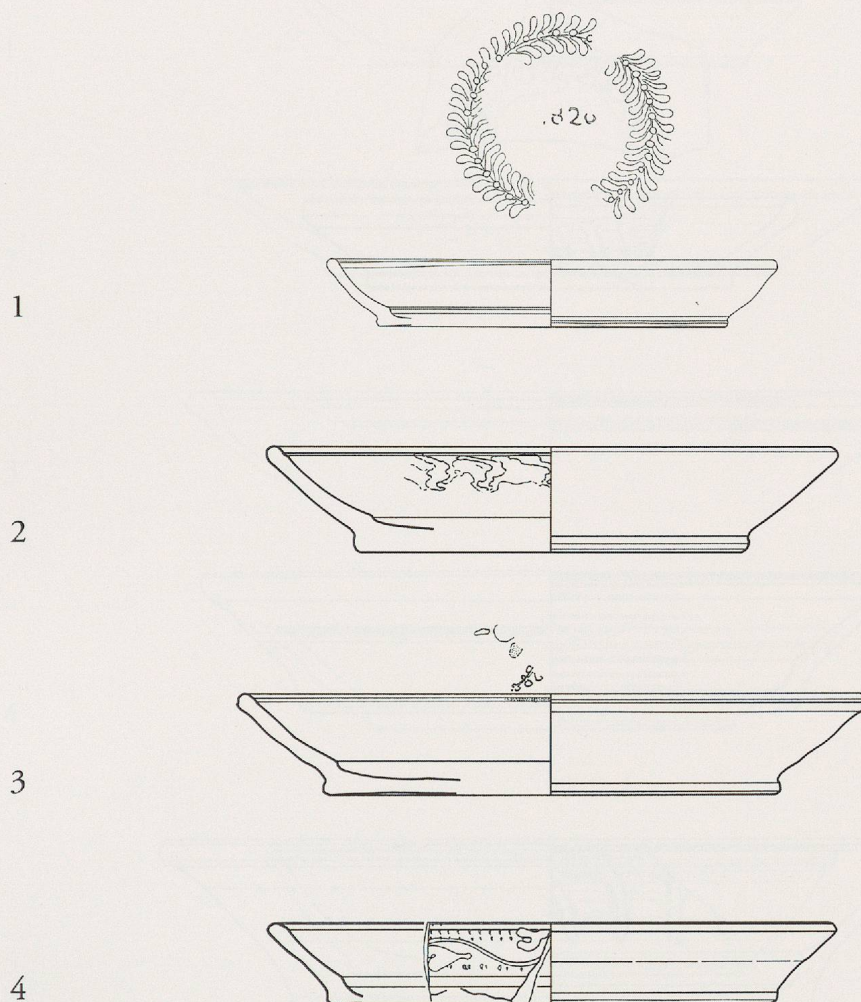


Fig. 97 (échelle N° 1 : 1:4; N°s 2 à 4 : 1:2)

1 : grande assiette à fond plat et bourrelet, avec marli évasé et concave terminé par une lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec dessin brun foncé, brun-rouge et vert; coulures à l'extérieur.

2 : assiette à fond plat, bourrelet et dépression interne, marli oblique et lèvre arrondie soulignée d'une nervure à l'intérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse, écaillée sur le fond; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec dessin flou panaché brun et vert sur le bord interne.

3 : assiette à fond plat, faible bourrelet et dépression interne, marli oblique et lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface lisse et brillante, traces de couteau sur le fond; glaçure jaune clair sur engobe blanc avec ligne brune sur le bord intérieur et dessin brun et vert sur le fond.

4 : assiette à fond plat, pied annulaire et faible dépression interne, marli oblique terminé par une lèvre arrondie à léger chanfrein intérieur; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface satinée, lisse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec guillochis, onde gravée et motifs verts et beige.

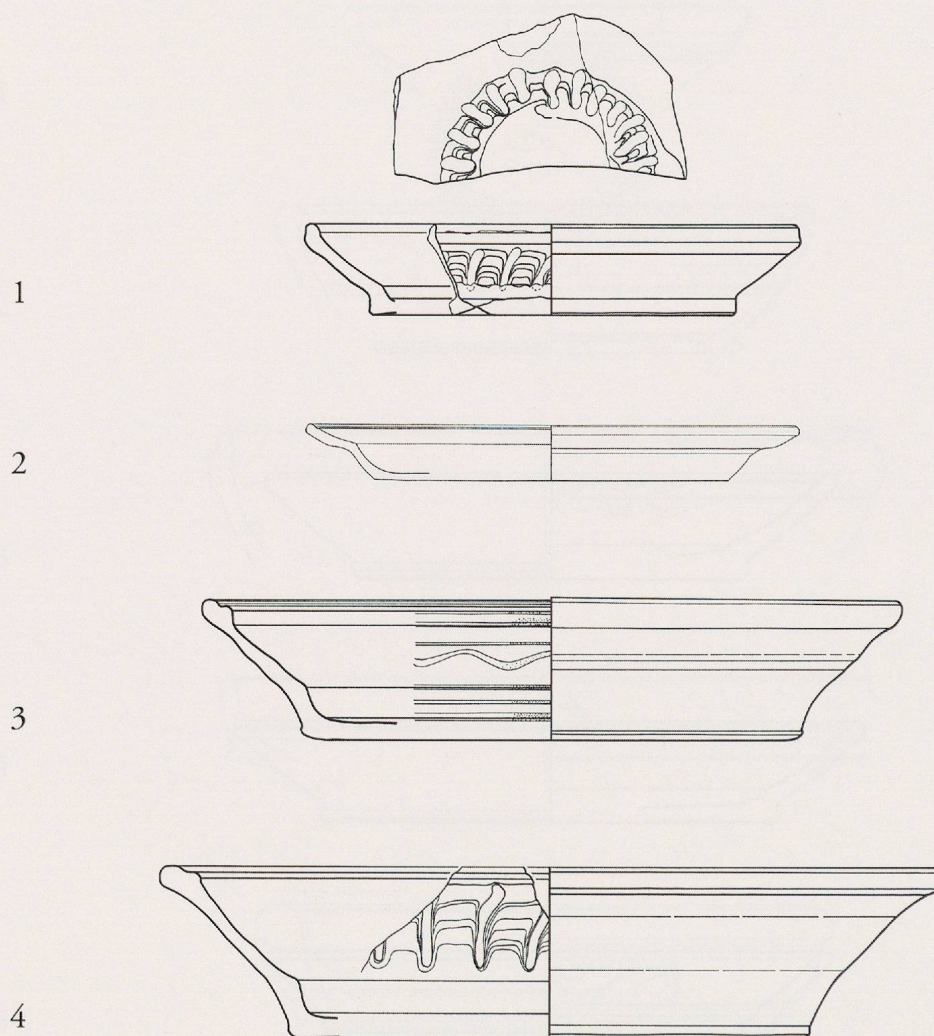


Fig. 98 (échelle N^{os} 1, 3 et 4 : 1:2; N^o 2 : 1:4)

1 : assiette à fond plat et pied annulaire, marli oblique et lèvre verticale arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, décor panaché vert et brun sur le marli et sur le fond.

2 : grande assiette creuse à fond plat, paroi et marli évasés légèrement concaves terminés par une lèvre arrondie à peine épaissie à la base, soulignée à l'intérieur par une nervure; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, lisse et écaillée; glaçure vert-jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

3 : plat creux à fond plat, petit bourrelet et dépression interne, marli oblique avec une lèvre épaissie et arrondie avec gorge intérieure; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, écaillée et parfois rugueuse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec décor de lignes brunes et onde verte; coulures à l'extérieur.

4 : plat creux à fond plat, petit bourrelet et dépression interne, long marli oblique s'élargissant sur une lèvre arrondie, épaissie et soulignée d'une gorge intérieure; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et ternie; glaçure intérieure brun clair sur engobe rouge, avec décor panaché jaune clair sur engobe blanc, et vert.

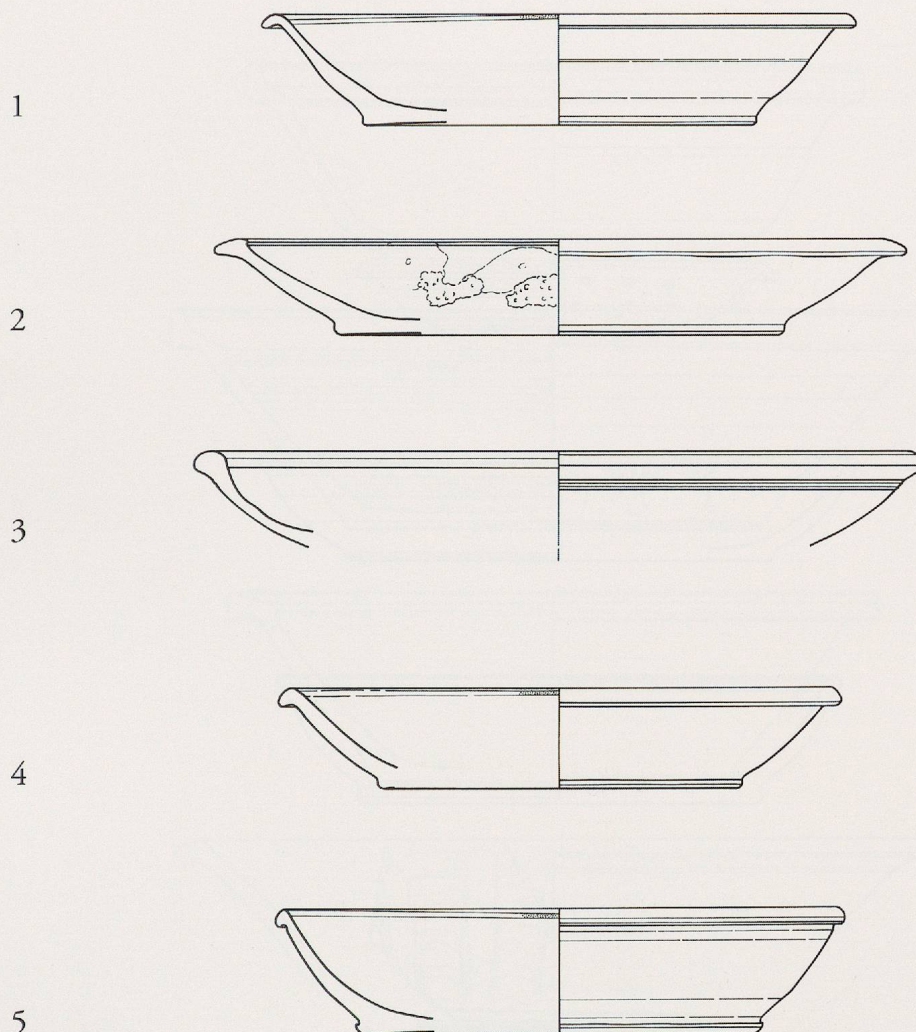


Fig. 99 (échelle 1:2)

1 : assiette creuse à fond concave et petit bourrelet, panse évasée s'amincissant fortement vers la lèvre pendante à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface lisse et brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec ligne brun foncé au bord.

2 : assiette à fond plat et petit bourrelet, panse évasée s'amincissant vers la lèvre arrondie horizontale débordant légèrement à l'intérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, lisse, éraflée (couteau?); glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, décor vert et brunâtre sur la panse; glaçure extérieure brune.

3 : bord de terrine à paroi évasée concave et lèvre en bourrelet extérieur; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre rouge; surface brillante, striée et rugueuse; glaçure brun-jaune sur toute la surface.

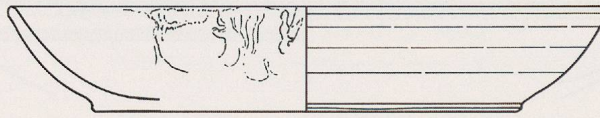
4 : assiette creuse à pied annulaire, paroi évasée et lèvre repliée vers l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface lisse et très brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec une ligne brune sur le bord; glaçure extérieure brun-jaune sur engobe rouge.

5 : assiette creuse à fond concave et bourrelet, panse évasée s'amincissant vers la lèvre ourlée à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface lisse, écaillée et ternie; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec une ligne brune au bord.

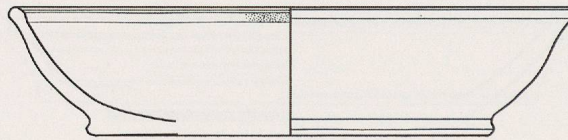
1



2



3



4

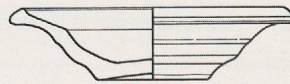


Fig. 100 (échelle N° 1 : 1:4; N°s 2 à 4 : 1:2)

1 : terrine à fond convexe et pied annulaire, paroi évasée concave terminée par une lèvre arrondie repliée en équerre vers l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse, brillante et ternie; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge avec motifs jaunes et blancs.

2 : assiette creuse à fond concave et petit bourrelet, paroi évasée s'amincissant et lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec décor brun et vert.

3 : assiette creuse à fond concave et petit bourrelet, paroi évasée s'amincissant vers une lèvre arrondie à peine renflée; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface lisse et brillante; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec une ligne brune au bord interne.

4 : petite assiette (dînette?) à fond convexe, très faible bourrelet et dépression interne, paroi et marli évasés terminés par une lèvre épaissie à la base avec chanfrein extérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre; surface écaillée; reste de glaçure intérieure verte sur engobe blanc.

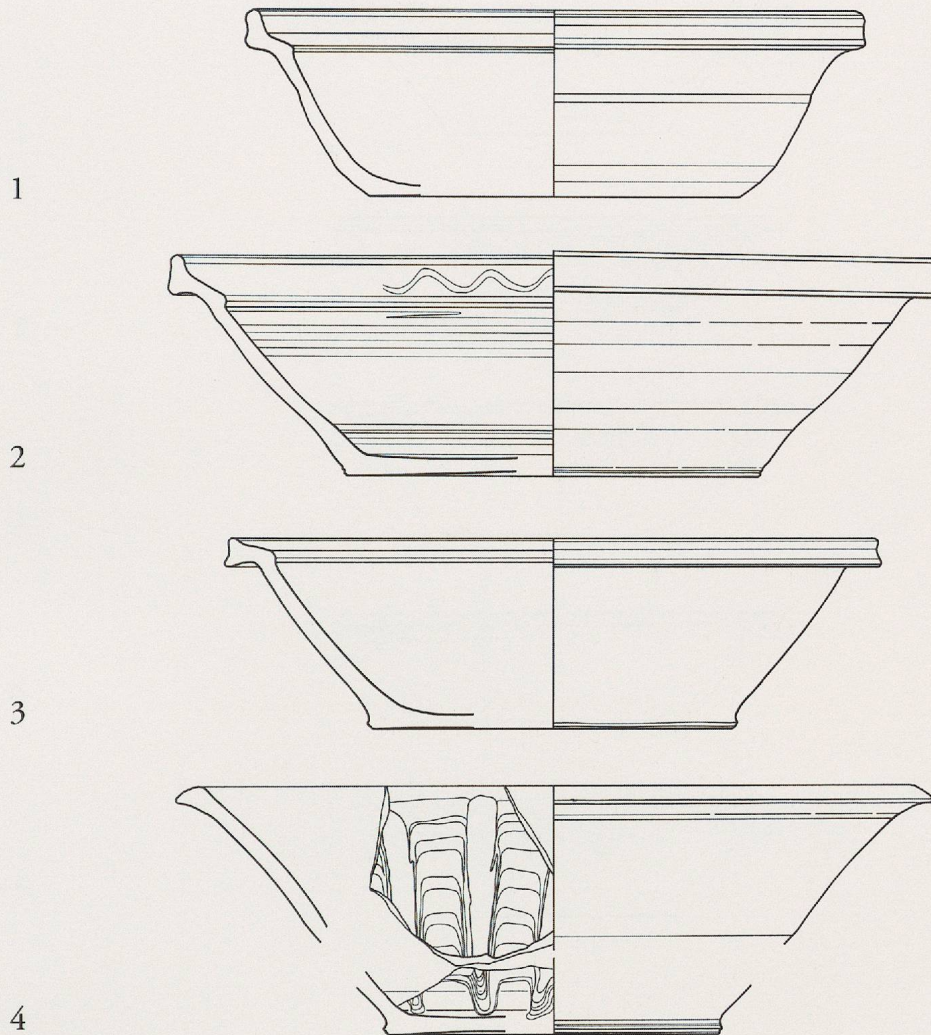


Fig. 101 (échelle 1:2)

1 : plat creux à fond plat et paroi oblique légèrement concave terminée par une lèvre verticale en équerre soulignée d'une faible gorge extérieure; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure brun-jaune sur engobe rouge.

2 : plat creux à fond plat et petit bourrelet, paroi évasée et haute lèvre en équerre, arrondie et débordante à la base; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure brun clair sur engobe rouge clair, avec décor jaune clair sur engobe blanc.

3 : plat creux à fond plat et petit bourrelet, paroi évasée avec lèvre en équerre arrondie et débordante; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface lisse, brillante, très écaillée; glaçure ocre sur engobe rose clair, sur toute la surface.

4 : plat creux à fond plat et bourrelet nervuré, paroi évasée terminée par une lèvre étirée en pointe vers l'extérieur; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante et lisse, avec zones rugueuses; glaçure intérieure brun-jaune sur engobe rouge avec décor panaché blanc jaune clair et vert.

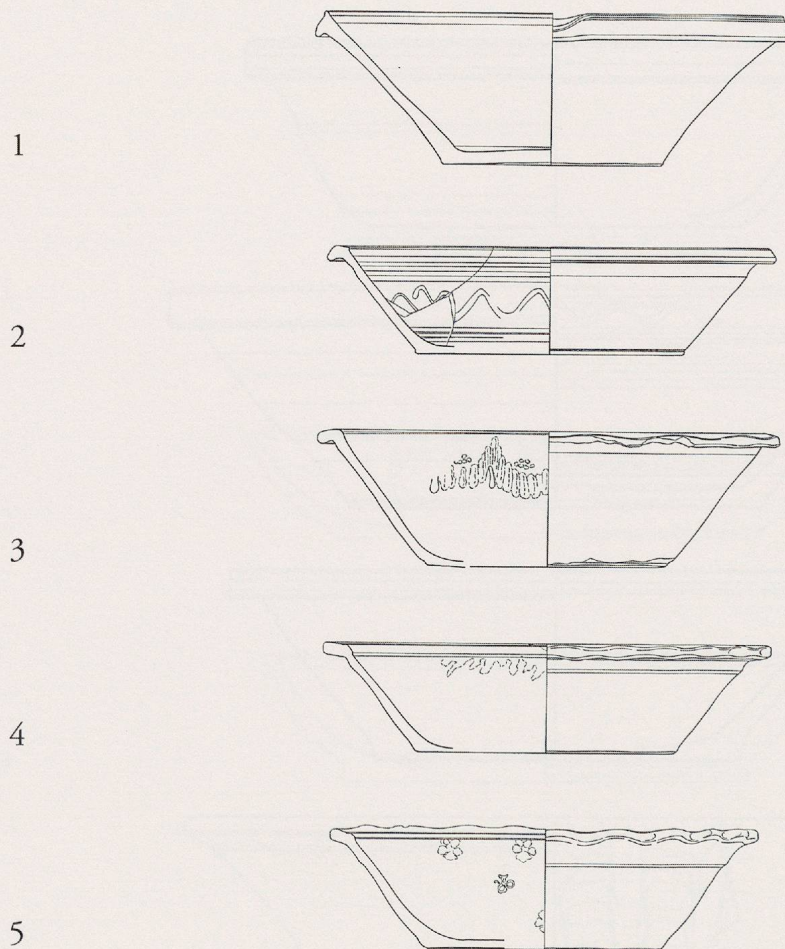


Fig. 102 (échelle 1:4)

1 : plat creux à fond plat, paroi évasée s'amincissant vers une lèvre épaissie pendant vers l'extérieur et surmontée d'une pointe arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et ternie; glaçure intérieure vert bouteille sur engobe beige.

2 : plat creux à fond plat et petit pied annulaire, paroi évasée et lèvre arrondie pendante vers l'extérieur, avec large chanfrein intérieur; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre rose clair; surface brillante, lisse, écaillée, avec une sorte d'oxydation verdâtre; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge clair avec décor jaune vert clair; coulures à l'extérieur.

3 : plat creux à fond plat et paroi évasée terminée par une lèvre en équerre horizontale, arrondie et en feston sur le pourtour du plat; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec décor vert, brun-jaune et brun foncé; glaçure extérieure brun-jaune.

4 : plat creux à fond plat, paroi évasée et épaisse lèvre carrée en feston sur le pourtour du plat; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse; glaçure intérieure jaune vert clair sur engobe blanc, avec décor vert; glaçure extérieure brun-jaune sur engobe rouge.

5 : plat creux à fond plat, paroi évasée et épaisse lèvre carrée en équerre, en feston sur le pourtour du plat; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre clair; surface brillante, lisse, un peu usée; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec motifs verts et brun foncé; glaçure extérieure brun-jaune sur engobe rouge.

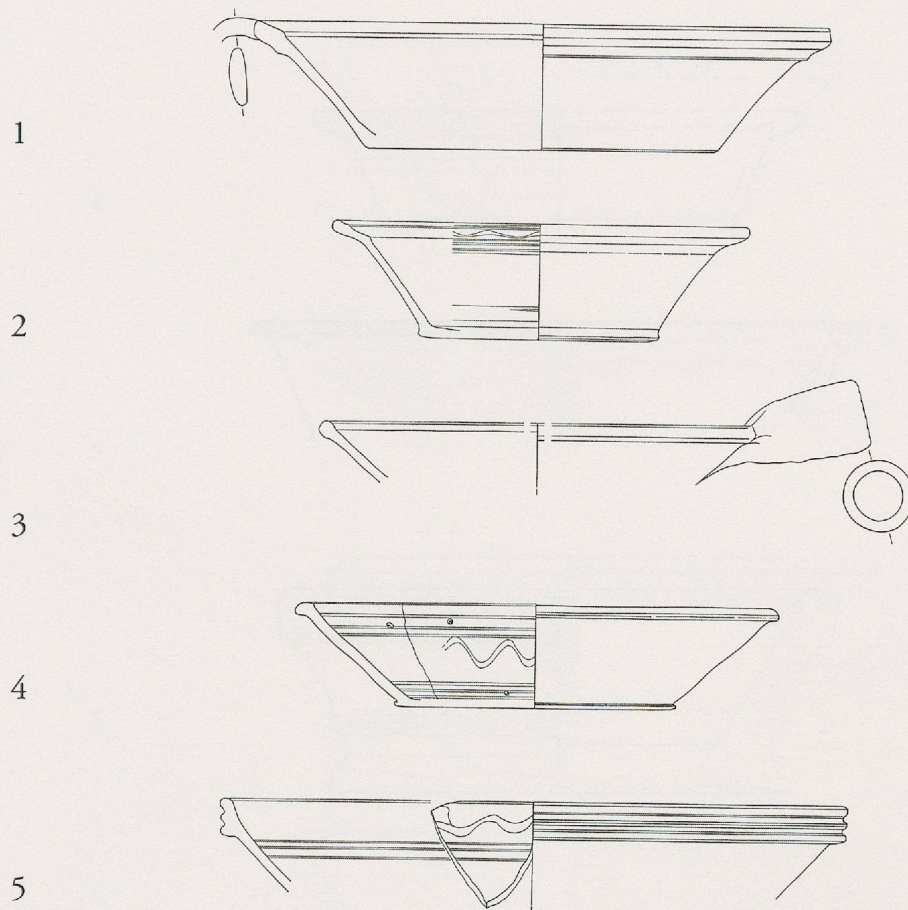


Fig. 103 (échelle 1:4)

1 : grande terrine à paroi et lèvre carrée et épaissie évasées, avec un départ d'anse ovale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure intérieure vert épinard.

2 : plat creux à fond plat et petit bourrelet, paroi évasée terminée par une lèvre en équerre, arrondie et soulignée d'une nervure intérieure; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante finement rugueuse; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge, avec décor blanc jaune.

3 : bord d'un plat à paroi très évasée et lèvre en bourrelet, avec un manche creux cylindrique amorcé obliquement à la lèvre; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante lisse, un peu striée; glaçure verte sur engobe blanc à l'intérieur et sur le manche.

4 : plat creux à fond plat et bourrelet nervuré, paroi évasée terminée par une lèvre à base horizontale arrondie en bourrelet extérieur; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre rose; surface lisse, brillante et ternie; glaçure intérieure brune sur engobe rouge, avec décor vert et jaune; trous de réparation.

5 : bord d'un grand plat creux à paroi évasée, haute lèvre redressée et épaissie avec deux gorges profondes à l'extérieur et une amorce de bec verseur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose; surface brillante et lisse, à peine rugueuse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert et jaune foncé.

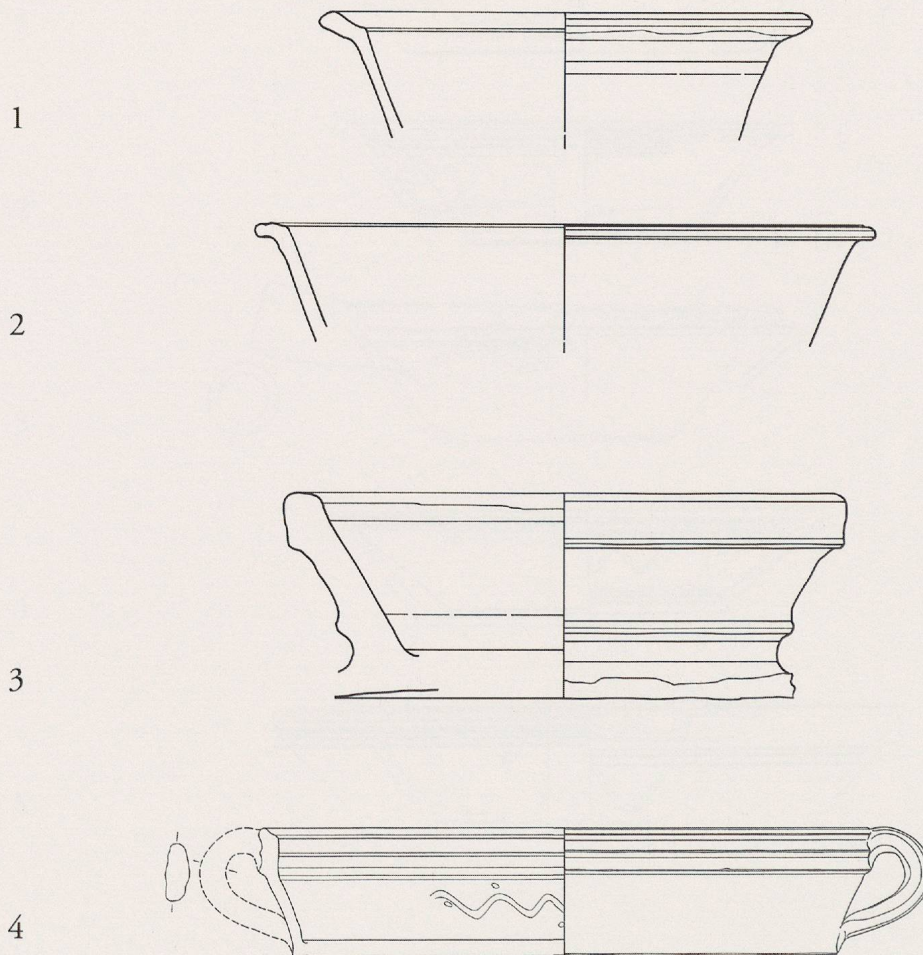


Fig. 104 (échelle N^{os} 1 à 3 : 1:2; N^o 4 : 1:4)

1 : bord de plat à panse oblique terminée par une lèvre en équerre, arrondie et légèrement épaissie; pâte assez homogène à fin dégraissant, blanche; surface lisse et brillante; glaçure intérieure verte.

2 : bord de plat creux à paroi oblique et lèvre en équerre horizontale, soulignée d'une nervure; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose clair; surface lisse, brillante et écaillée; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

3 : récipient à fond plat et gros bourrelet, épaisse paroi oblique soulignée d'un bandeau extérieur, et lèvre arrondie et élargie avec chanfrein intérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre clair; surface brillante, lisse et très écaillée; glaçure vert clair sur engobe blanc à l'extérieur et sur le bord intérieur.

4 : grande terrine à fond plat, paroi oblique et haute lèvre verticale à chanfrein intérieur et deux gorges extérieures, avec une anse ovale en oreille; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre rose clair; surface brillante assez lisse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge, avec décor jaune.

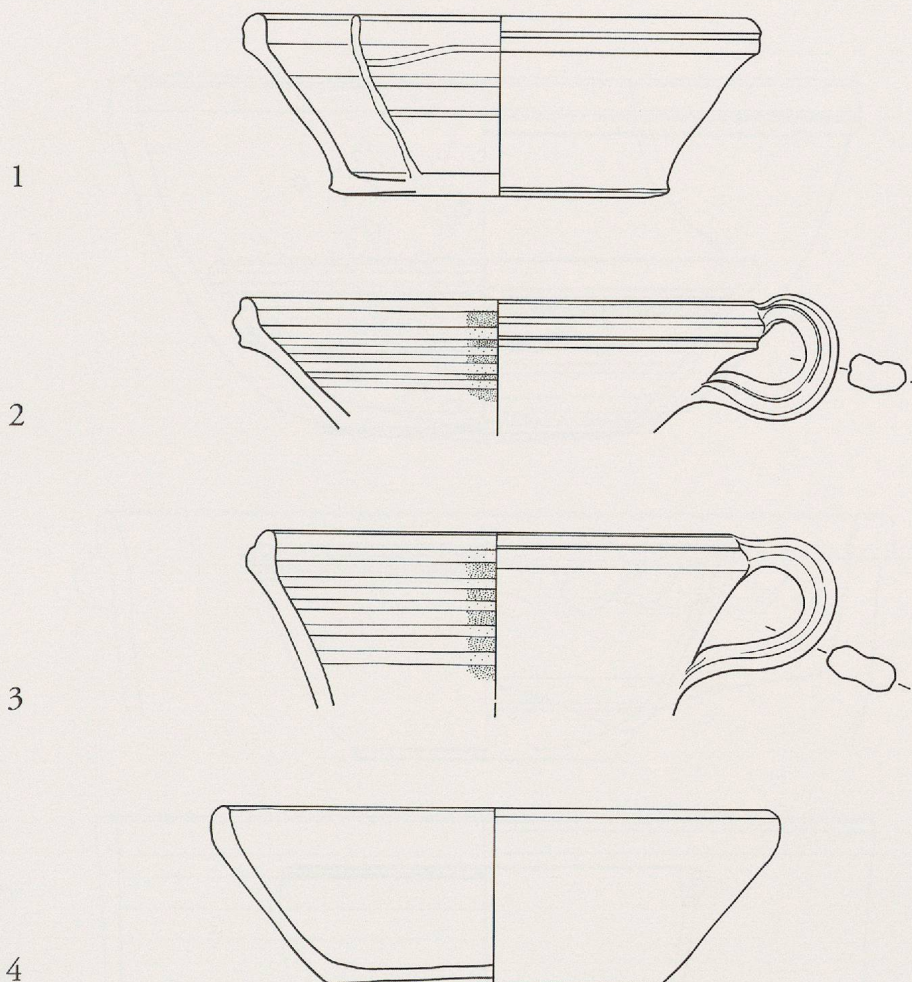


Fig. 105 (échelle 1:2)

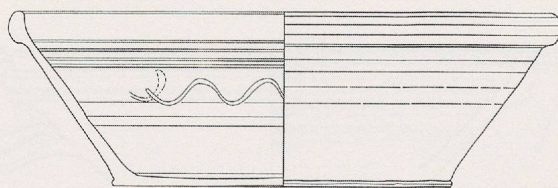
1 : plat creux à fond plat, petit bourrelet et dépression interne, paroi évasée terminée par une lèvre verticale arrondie et épaissie, soulignée d'une gorge extérieure; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface lisse et brillante, un peu ternie; glaçure intérieure brun-jaune foncé sur engobe brun, avec un décor de lignes et pastilles jaunes.

2 : bord de plat creux à panse évasée et lèvre arrondie verticale, épaissie à la base et creusée de deux gorges extérieures, avec anse en oreille ovale, creusée de gorges; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante et lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge avec lignes jaunes.

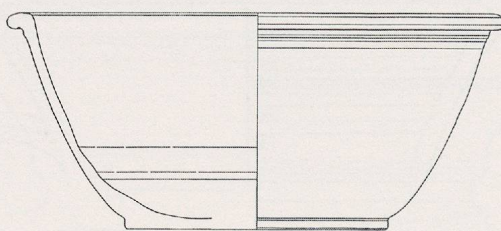
3 : bord de plat creux à panse oblique et lèvre verticale arrondie épaissie en bandeau extérieur, avec anse en oreille ovale, pincée au centre; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre très clair; surface lisse et très brillante; glaçure intérieure brun verdâtre sur engobe beige avec lignes jaune clair; taches sur l'anse et à l'extérieur.

4 : plat creux à fond légèrement convexe, paroi évasée et lèvre arrondie renflée à l'extérieur; pâte assez homogène à dégraissant assez fin, grise avec zones foncées; surface brillante mais irrégulière, plutôt lisse; glaçure vert olive très inégalement répartie à l'intérieur et sur le bord.

1



2



3

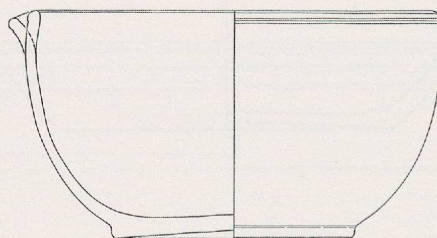


Fig. 106 (échelle 1:4)

1 : grand plat creux à fond plat et bourrelet nervuré, paroi oblique et lèvre verticale arrondie et très épaissie à la base; pâte homogène à fin dégraissant, ocre-rose; surface brillante et lisse, écaillée et usée au fond; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec décor de lignes et onde brun; coulures à l'extérieur.

2 : grande jatte à fond concave et pied annulaire, paroi oblique amincie terminée par une lèvre arrondie pliée à l'équerre à l'extérieur; pâte assez homogène à dégraissant moyen, ocre; surface brillante et lisse, très écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

3 : jatte à fond convexe et pied annulaire, paroi concave et lèvre arrondie verticale soulignée d'une nervure extérieure, avec bec verseur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre; surface brillante et lisse, très écaillée, surtout à l'intérieur; glaçure jaune vert clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

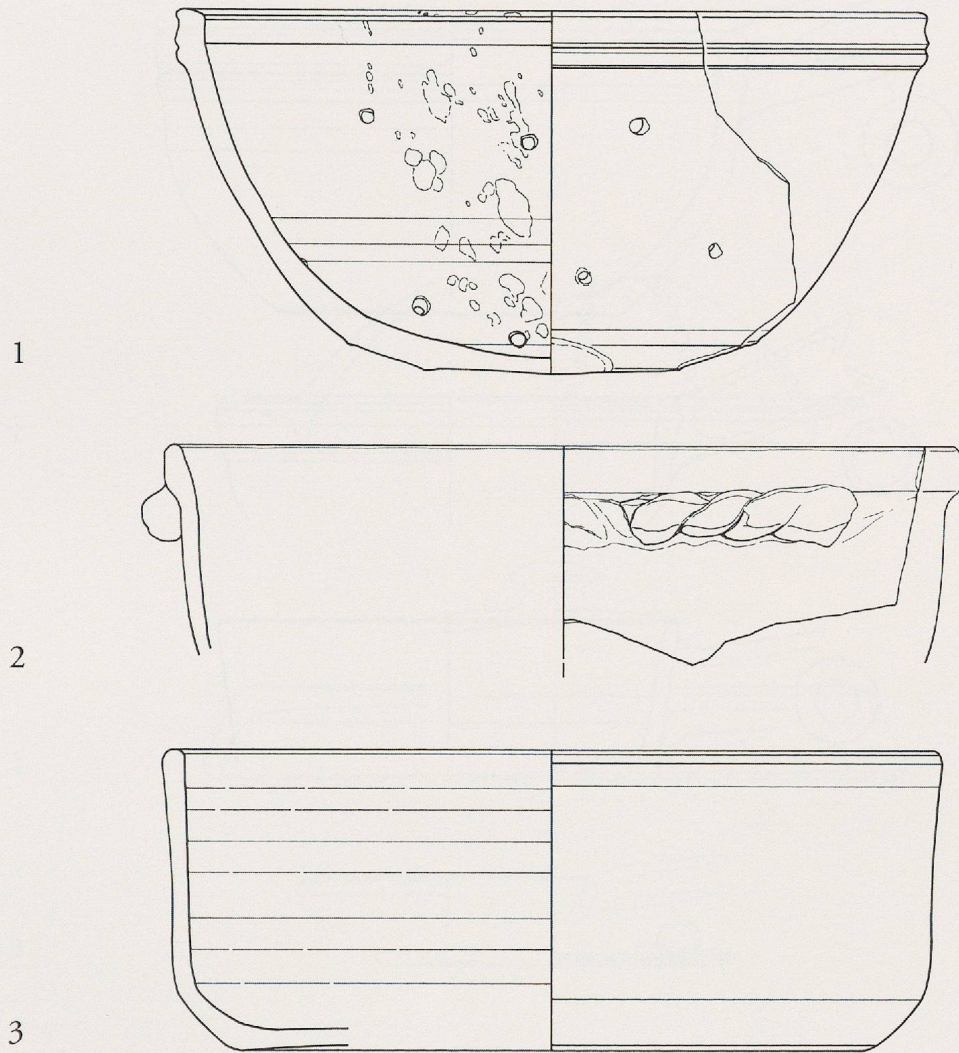


Fig. 107 (échelle 1:2)

1 : jatte-égouttoir à fond concave et paroi oblique percée de trous ronds terminée par une lèvre verticale arrondie à chanfrein intérieur, avec deux petites gorges extérieures; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre; surface brillante et lisse; glaçure brune sur engobe rouge clair sur toute la surface, avec taches plus foncées à l'intérieur.

2 : bord de jatte à paroi et lèvre arrondie verticales, avec tenon torsadé sous la lèvre; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse très écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec des zones vertes à l'extérieur et sur le tenon.

3 : jatte à fond plat et chanfrein inférieur, paroi et lèvre arrondie verticales; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre clair; surface brillante et lisse, un peu rugueuse à l'intérieur; glaçure jaune mais strié sur engobe rouge clair, sur toute la surface.

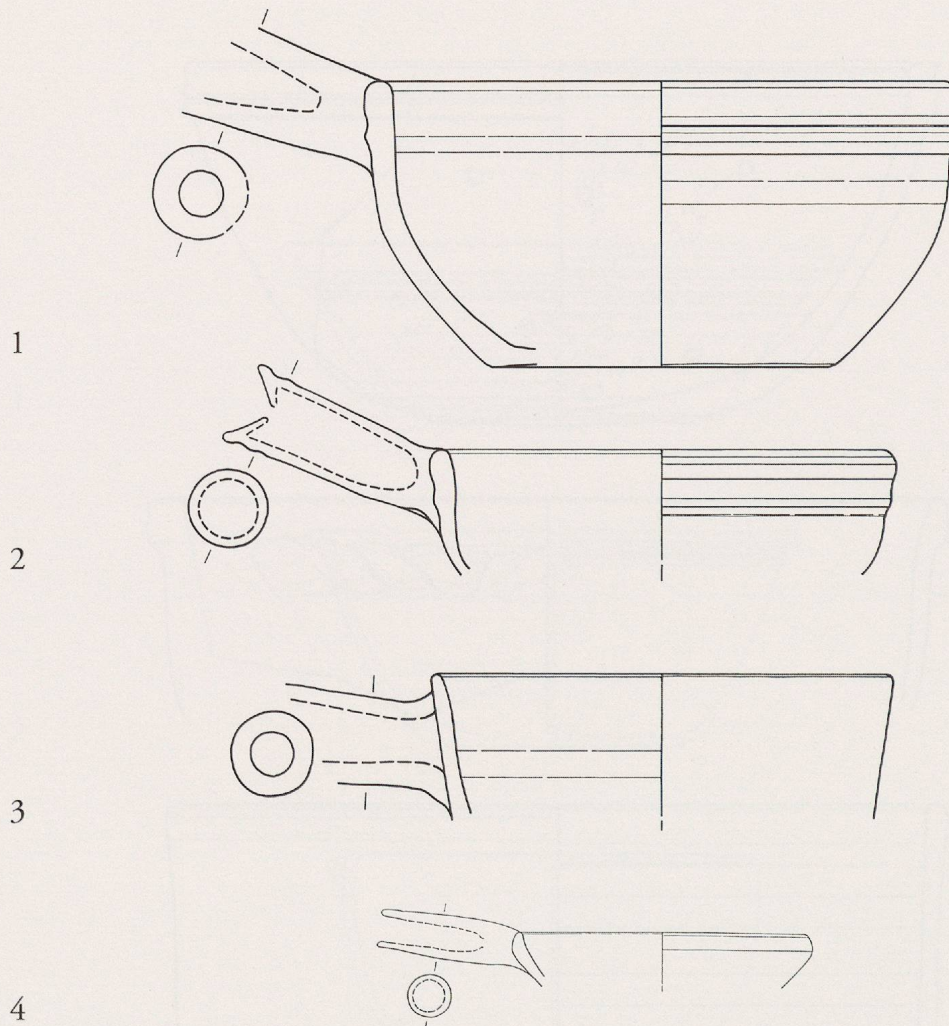


Fig. 108 (échelle N^{os} 1 à 3 : 1:2; N^o 4 : 1:4)

1 : caquelon à fond plat et paroi évasée terminée par une haute lèvre verticale arrondie, avec départ de manche creux oblique; pâte peu homogène à gros dégraissant, ocre foncé; surface brillante et lisse, rugueuse par endroits, striée; glaçure brune sur engobe rouge, sur toute la surface.

2 : bord de caquelon à panse évasée et haute lèvre arrondie et épaissie, avec manche oblique creux terminé en entonnoir; pâte homogène à dégraissant moyen, ocre; surface brillante finement rugueuse; glaçure brune avec taches verdâtres sur engobe rouge, sur toute la surface sauf l'extrémité du manche.

3 : bord de caquelon à paroi presque verticale et lèvre arrondie; départ d'un manche creux horizontal; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et mate avec zones brillantes; glaçure brun noir sur engobe noirâtre.

4 : bord de caquelon à paroi évasée, lèvre arrondie redressée et épaissie à la base, avec manche creux légèrement oblique; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre très clair; surface brillante, un peu rugueuse et striée; glaçure intérieure verte avec taches à l'extérieur.

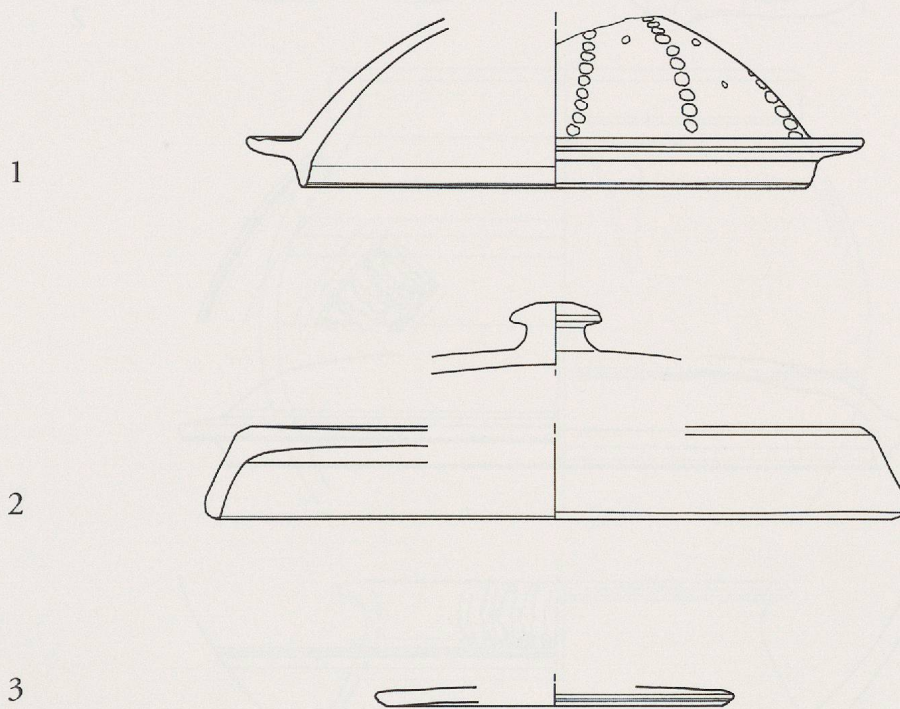


Fig. 109 (échelle 1:2)

1 : bord de couvercle en cloche à extrémité verticale légèrement pointue et collerette horizontale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse, ternie et écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec décor de pastilles bleues et vertes, et ligne brun-rouge à l'extérieur.

2 : parties de couvercle plat à extrémité oblique et arrondie, avec bouton de préhension arrondi; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante finement rugueuse; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

3 : bord de couvercle horizontal à chanfrein; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante finement rugueuse; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

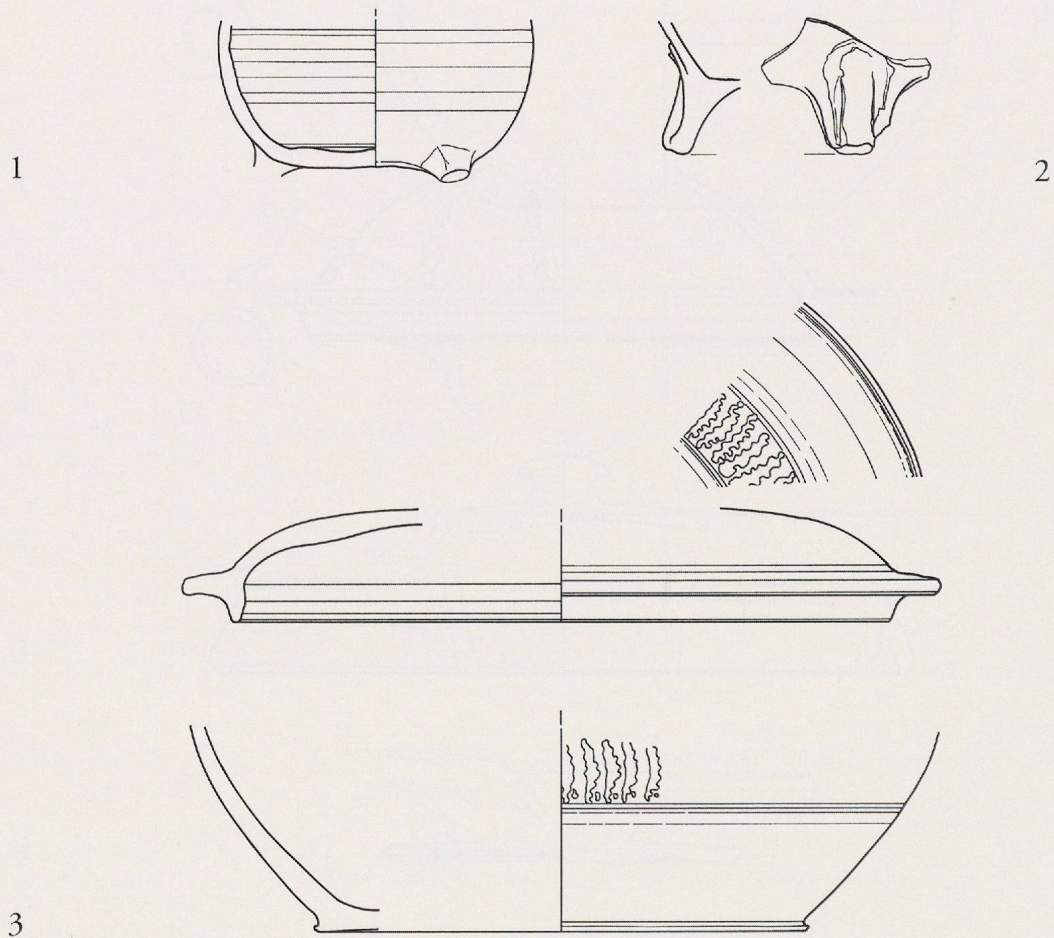


Fig. 110 (échelle 1:2)

1 : fond de marmite tripode à paroi concave; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rouge; surface brillante et lisse, parfois striée à l'extérieur, très rugueuse à l'intérieur; glaçure brun foncé sur engobe noir sur toute la surface.

2 : pied de caquelon tripode à fond plat, ourlé vers l'extérieur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre clair blanc; surface brillante assez lisse; glaçure intérieure vert olive.

3 : fond de plat à petit bourrelet, paroi évasée concave; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert, brun et brun foncé à l'extérieur. Couvercle en cloche assorti, à extrémité verticale arrondie, avec chanfrein intérieur et collerette horizontale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse très écaillée; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert, brun et brun foncé.

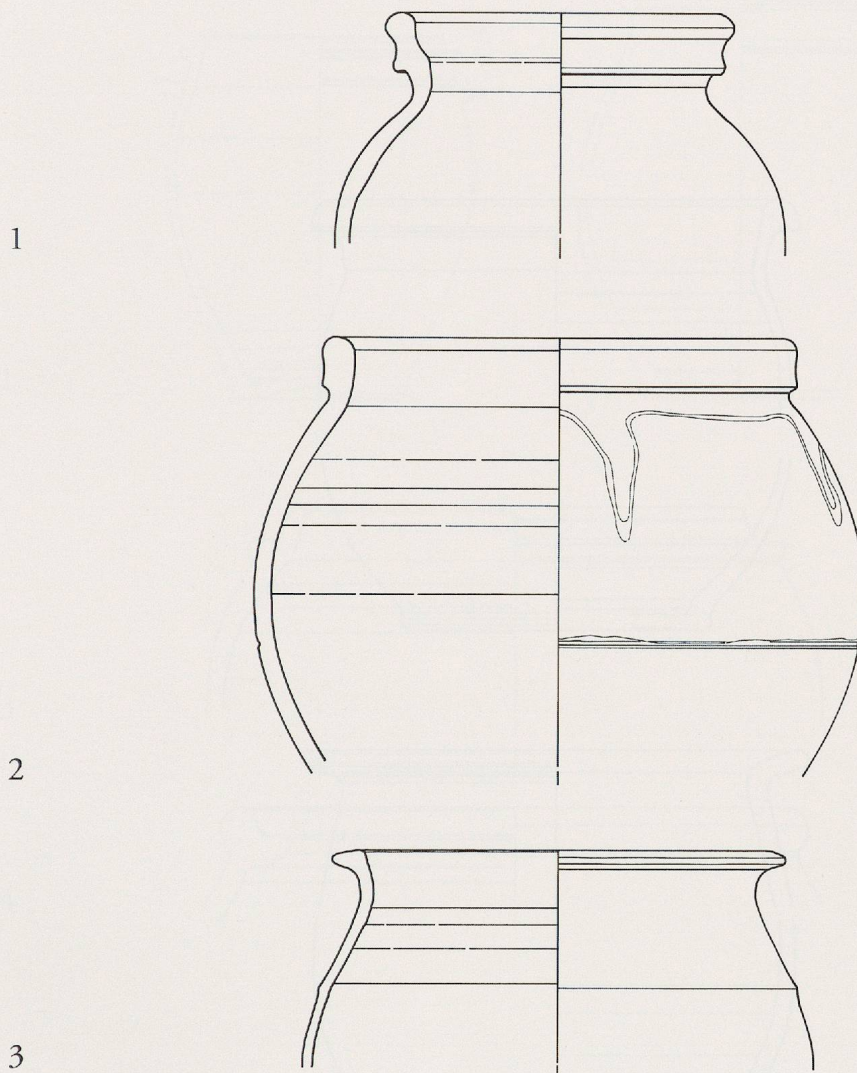


Fig. 111 (échelle 1:2)

1 : bord de pot à panse globulaire, col pincé et lèvre arrondie, débordant en bandeau extérieur, creusée à l'intérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen; surface entièrement crue et noircie.

2 : bord et paroi globulaire de pot à épaisse lèvre verticale arrondie soulignée d'une gorge à sa base; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose à zones grises; surface brillante et lisse; glaçure vert olive dégradé jusqu'à l'orange du haut en bas sur toute la surface, sauf sur la moitié inférieure externe, crue, avec taches.

3 : bord de pot à paroi invasée, lèvre redressée et aplatie en pointe au sommet; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair grisâtre; surface brillante et lisse; glaçure intérieure vert olive «pointillé»; surface extérieure noircie.

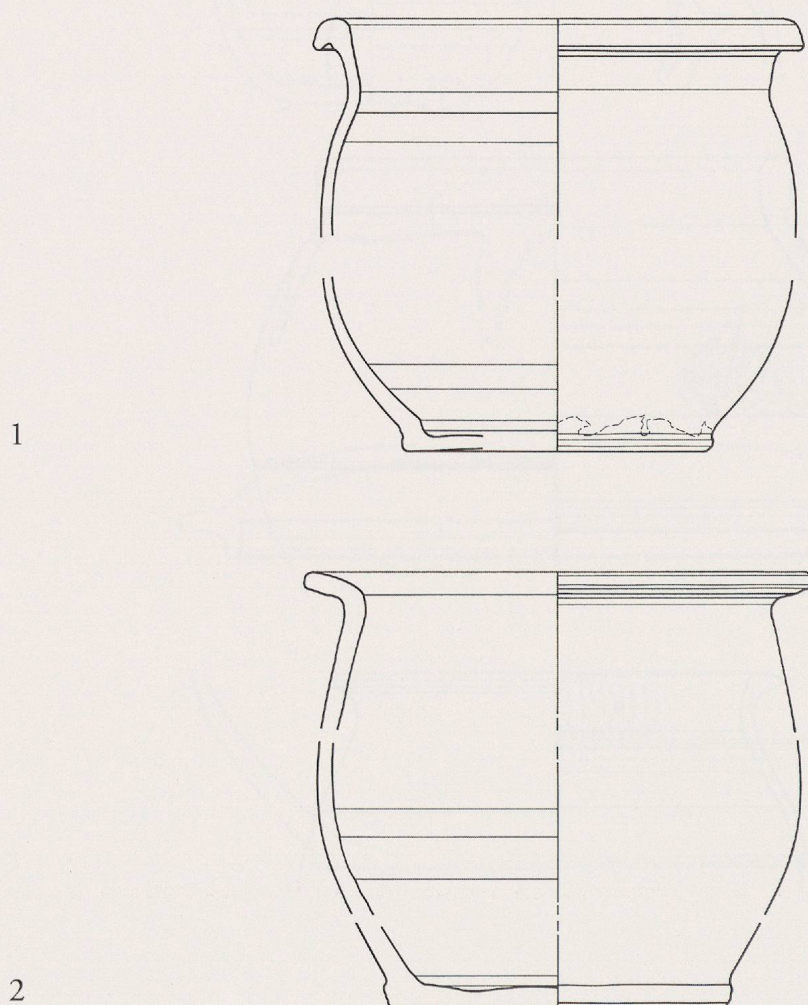


Fig. 112 (échelle 1:2)

1 : pot à fond plat et petit bourrelet, paroi globulaire, col droit et lèvre épaissie repliée à l'extérieur; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre clair; surface brillante et lisse, ternie à l'intérieur; glaçure jaune clair «pointillé» sur engobe blanc, sur toute la surface.

2 : pot à fond plat et bourrelet, paroi globulaire, col pincé et lèvre arrondie pâte assez homogène à dégraissant fin en équerre à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, irrégulière, très écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

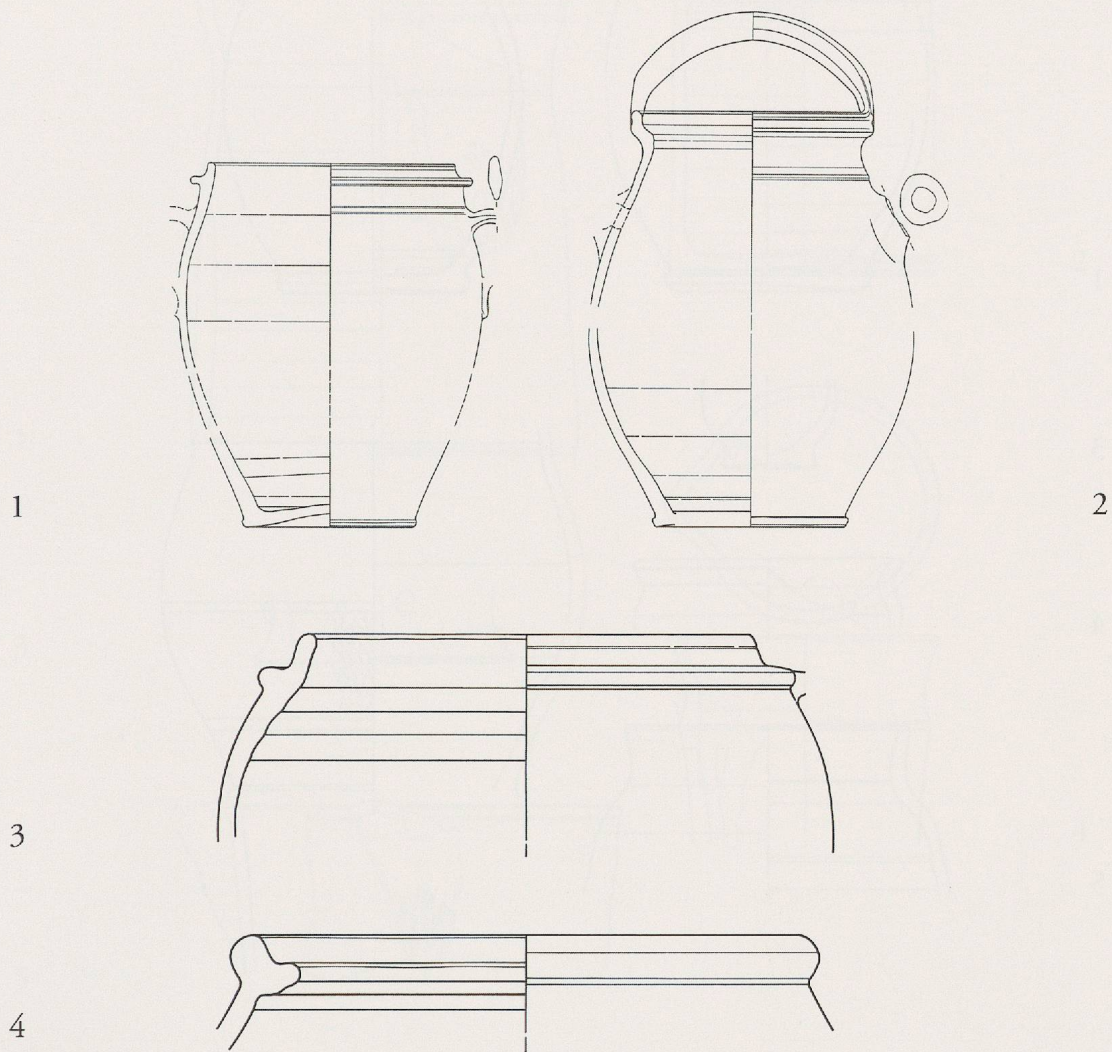


Fig. 113 (échelle N^{os} 1 et 2 : 1:4; N^{os} 3 et 4 : 1:2)

1 : cruche à fond convexe et bourrelet, panse globulaire et lèvre arrondie invasée soulignée d'une collerette, avec départ d'anse en oreille ovale; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure brune; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

2 : cruche à bourrelet plat et panse globulaire, col pincé, lèvre verticale à l'équerre, avec anse verticale en panier, et départ de goulot cylindrique; pâte assez homogène à dégraissant assez fin, ocre clair; surface brillante et lisse, très écaillée; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; glaçure extérieure verte sur engobe blanc.

3 : bord de pot à paroi invasée et lèvre arrondie soulignée à sa base d'un épais bandeau horizontal, avec départ d'anse ovale; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre clair; surface ternie un peu rugueuse; glaçure intérieure vert olive.

4 : bord de pot à paroi invasée et lèvre arrondie en gros bourrelet, avec bandeau intérieur à l'équerre; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rouge foncé, le bandeau étant de pâte ocre clair; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure brune pointillée de vert (oxyde?) sur engobe rouge; bandeau vert olive.

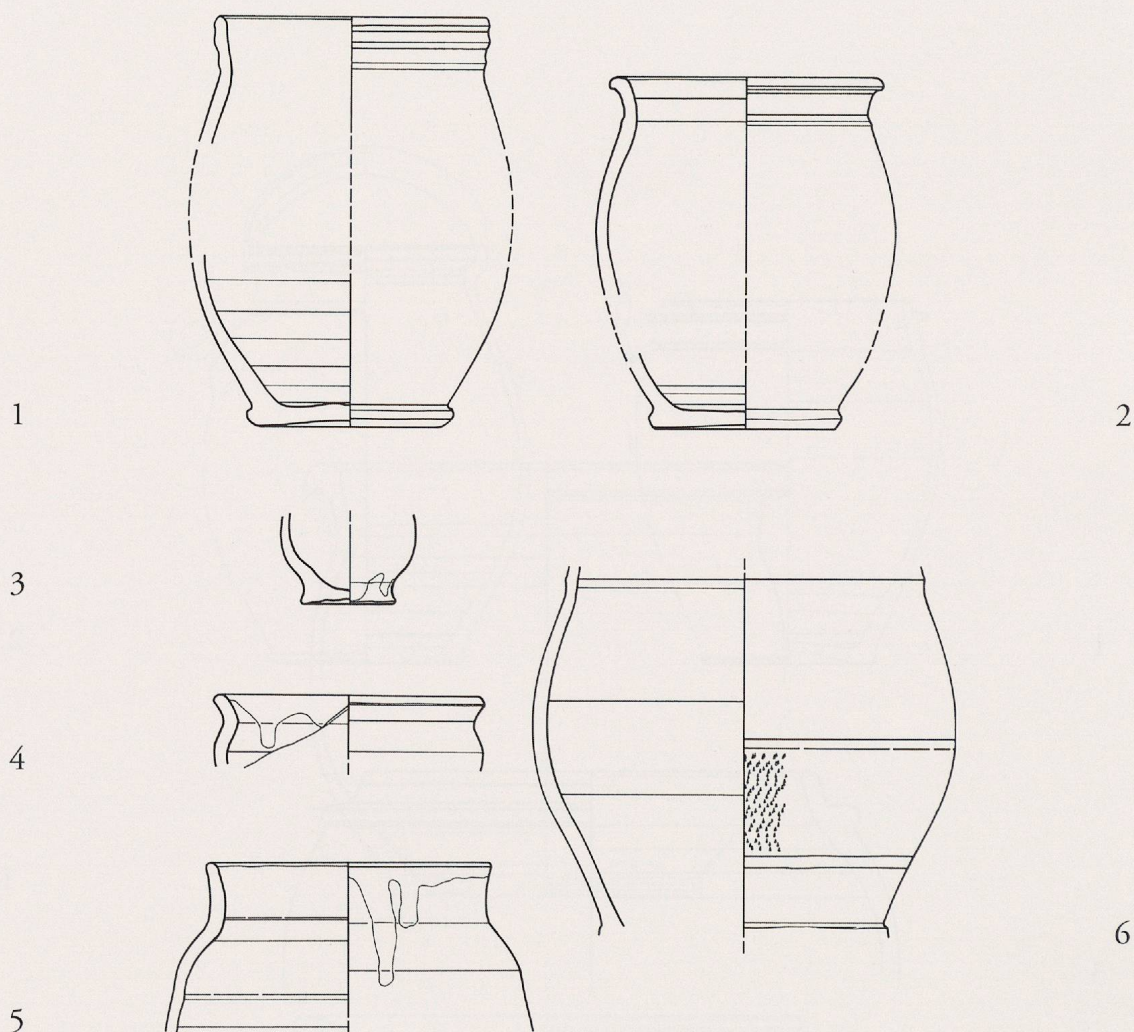


Fig. 114 (échelle 1:2)

1 : pot à fond convexe et bourrelet, paroi globulaire et haute lèvre verticale arrondie; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre clair; surface brillante et lisse, ternie à l'intérieur, satinée et lisse à l'extérieur; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc; glaçure extérieure brun foncé sur engobe noir.

2 : petit pot à fond plat et bourrelet, paroi globulaire, col pincé et lèvre arrondie évasée; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse; glaçure intérieure brune; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

3 : pied de très petit pot à fond concave, petit bourrelet et départ de panse globulaire; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et écaillée, ternie à l'intérieur, brillante à l'extérieur; glaçure jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

4 : bord de pot à lèvre arrondie évasée et départ de panse globulaire; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre; surface brillante et rugueuse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc, avec coulures à l'intérieur.

5 : bord de pot à paroi invasée terminée par une haute lèvre arrondie verticale, à peine épaissie; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre; surface satinée et lisse; glaçure intérieure brune, avec coulures à l'extérieur.

6 : panse globulaire de pot, avec amorces de bourrelet au pied et de col; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse, avec guillochis sur la moitié externe inférieure; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, ainsi qu'à l'extérieur sur la moitié inférieure; au-dessus d'une bande brun foncé, glaçure extérieure jaune rosé sur engobe rose.

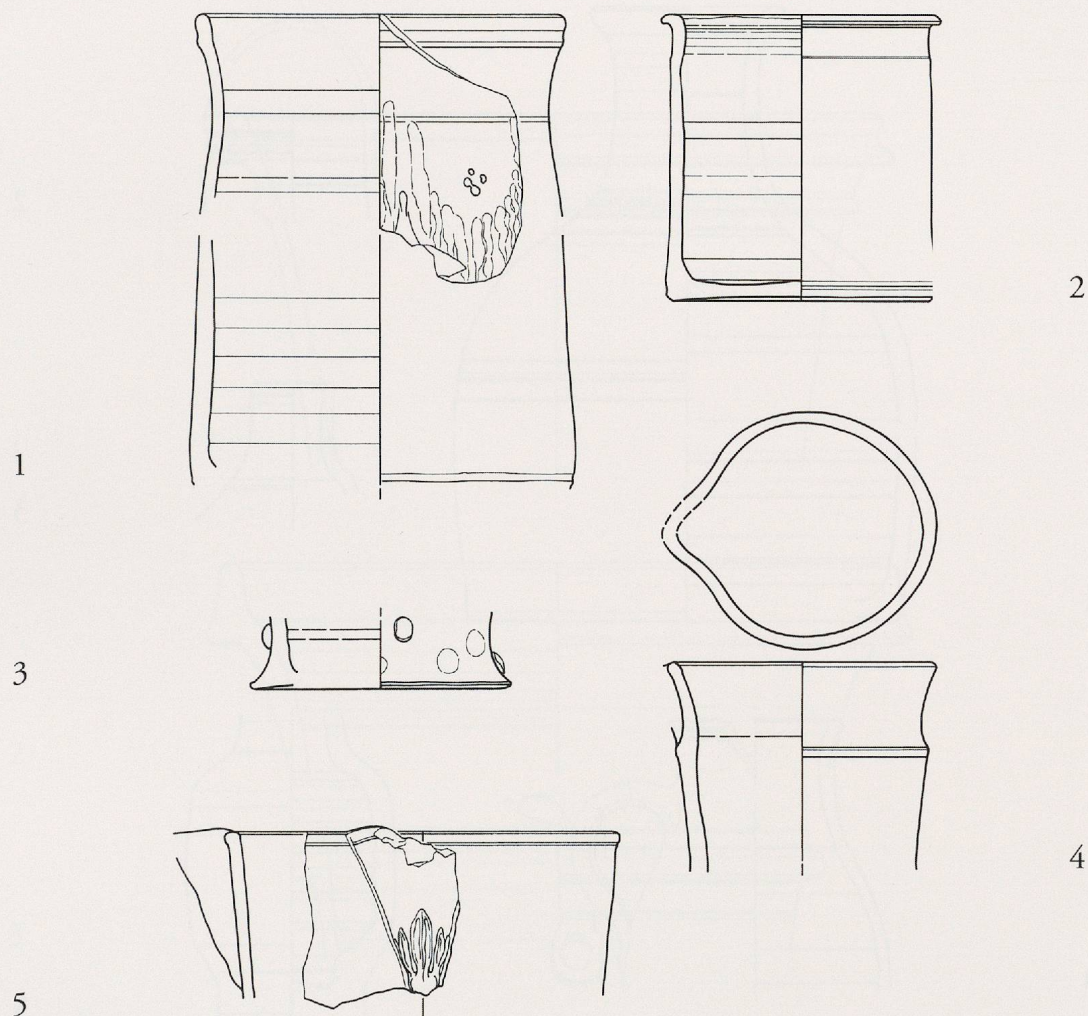


Fig. 115 (échelle 1:2)

1 : pot à paroi quasi verticale, col à peine resserré et haute lèvre verticale arrondie; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert, brun-rouge et brun foncé à l'extérieur.

2 : pot à fond plat, paroi verticale, col à peine resserré et lèvre amincie repliée à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, parfois rugueuse et écaillée; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

3 : pied de pichet, convexe, avec départ de paroi verticale très resserré; pâte homogène à dégraissant moyen, ocre; surface usée, avec pastilles rapportées; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; reste de glaçure extérieure verdâtre sur engobe rouge noirâtre.

4 : bord de pot à paroi verticale et haute lèvre arrondie un peu évasée, avec un petit bandeau à sa base, et une amorce de bec verseur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre très clair grisâtre; surface brillante et lisse, parfois rugueuse, striée ou ternie; glaçure intérieure jaune verdâtre sur engobe blanc; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

5 : bord de pot à panse quasi verticale, col à peine resserré et lèvre arrondie en petit bourrelet extérieur, et bec verseur avec motif floral en relief à sa base; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, un peu usée; glaçure brun foncé sur engobe noirâtre sur toute la surface.

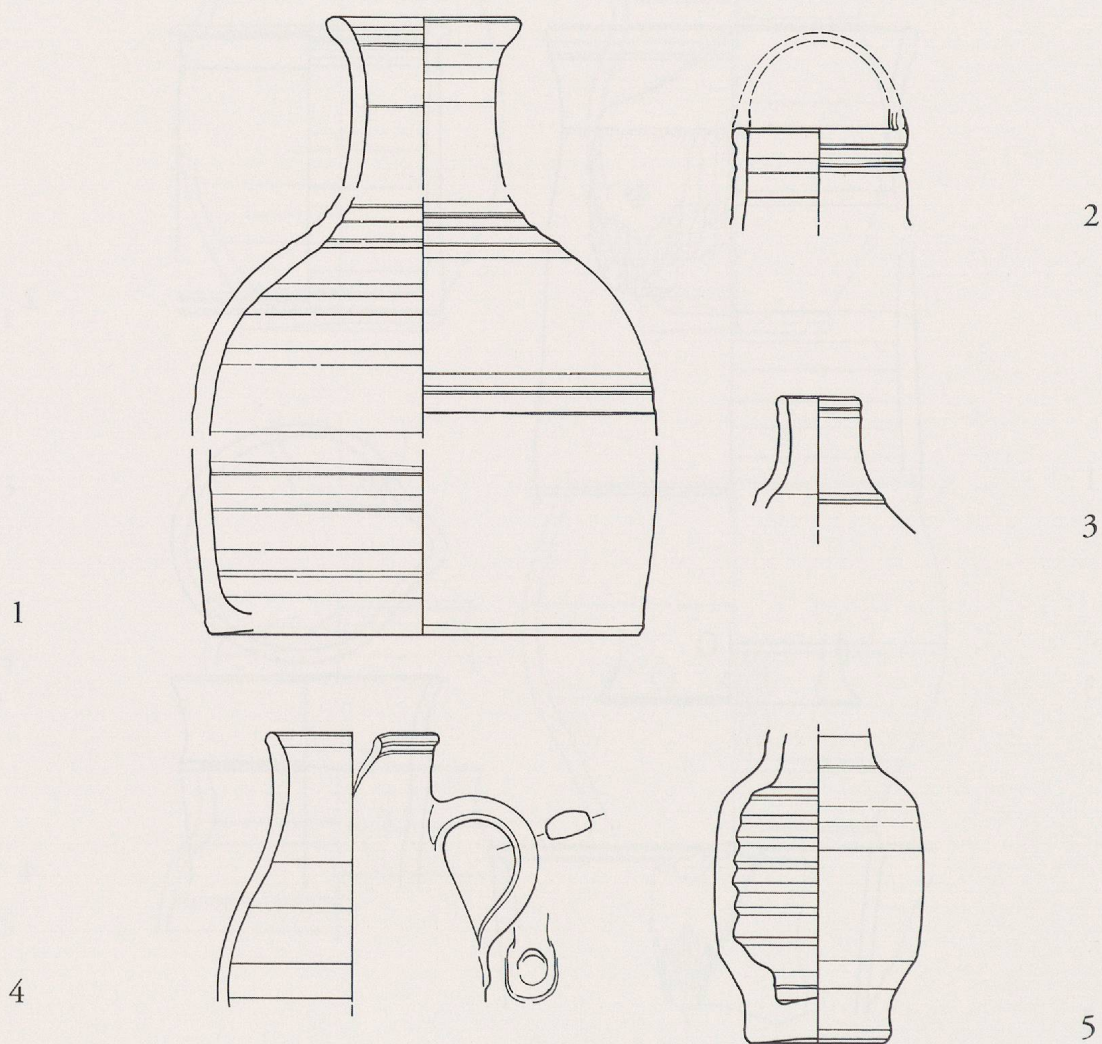


Fig. 116 (échelle 1:2)

1 : bouteille à paroi quasi verticale, arrondie et resserrée en un col droit terminé par une lèvre évasée; pâte peu homogène à gros dégraissant, ocre; surface crue assez régulière, avec fines nervures sur le col et la panse.

2 : col (de bouteille?) vertical à lèvre arrondie nervurée à l'extérieur, avec amorce d'anse verticale plate; pâte peu homogène à gros dégraissant, ocre clair; surface crue.

3 : goulot de flacon à paroi élargie, col droit souligné d'un léger bandeau à sa base et lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose clair; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure intérieure jaune verdâtre mat; glaçure extérieure brun clair sur engobe rouge.

4 : panse globulaire d'un pichet, col droit à peine épaissi et lèvre en léger bourrelet extérieur, avec amorce de bec verseur et anse en oreille; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose; surface brillante et lisse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; glaçure extérieure brun foncé sur engobe noir.

5 : petit vase à pied annulaire et fond convexe, avec une épaisse paroi globulaire verticale cannelée à l'intérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rouge; surface brillante, rugueuse; glaçure intérieure brun clair avec dépôts noirâtres.

LA CÉRAMIQUE DE POTÉ

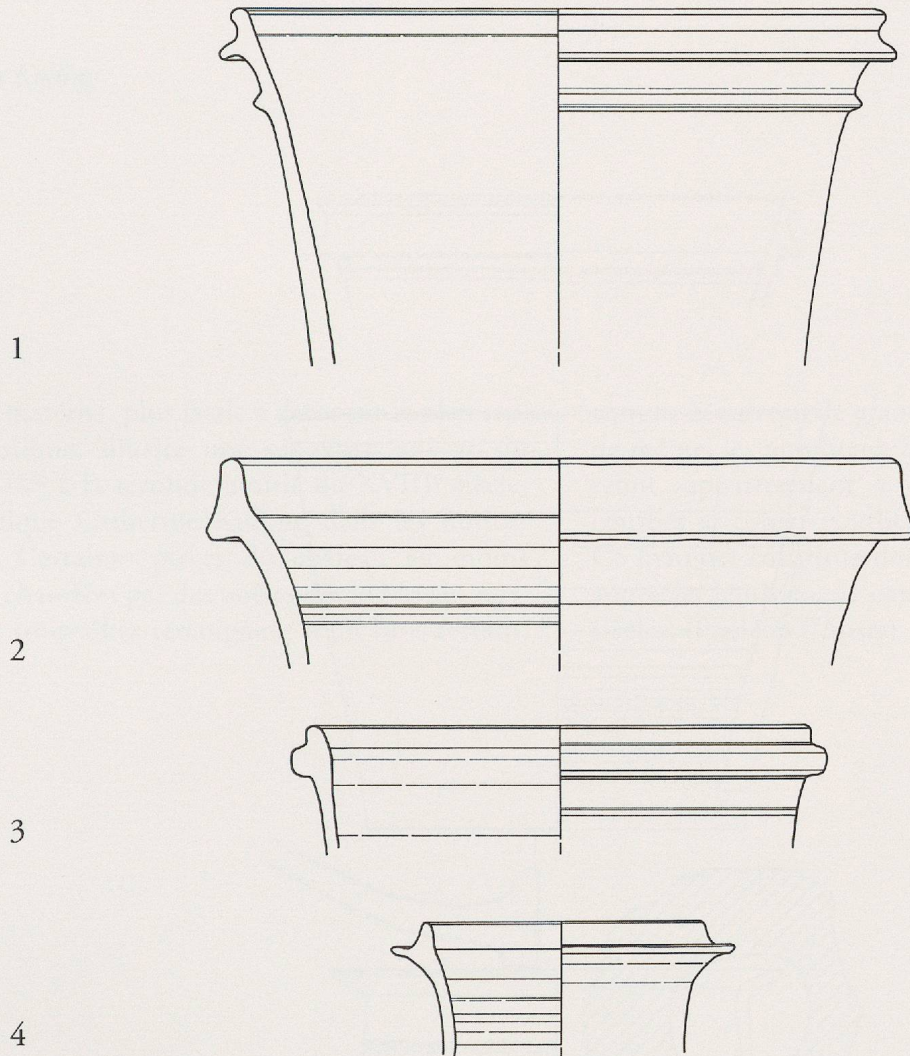


Fig. 117 (échelle 1:2)

1 : bord d'un grand pot à paroi quasi verticale s'évasant vers la lèvre arrondie, avec collerette et bandeau extérieurs; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante à peine rugueuse; glaçure extérieure vert olive.

2 : bord d'un grand pot à paroi verticale s'évasant vers une haute lèvre redressée, arrondie et débordante à sa base extérieure; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre-rouge foncé; surface lisse, ternie et écaillée; glaçure extérieure verte sur engobe blanc, avec coulures à l'intérieur.

3 : bord de pot à paroi verticale terminée par une lèvre arrondie renflée avec un bandeau extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose clair; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

4 : bord d'un petit pot à paroi verticale s'évasant vers une lèvre redressée et arrondie, avec une collerette horizontale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair blanchâtre; surface ternie et rugueuse; glaçure intérieure verte avec coulures à l'extérieur.

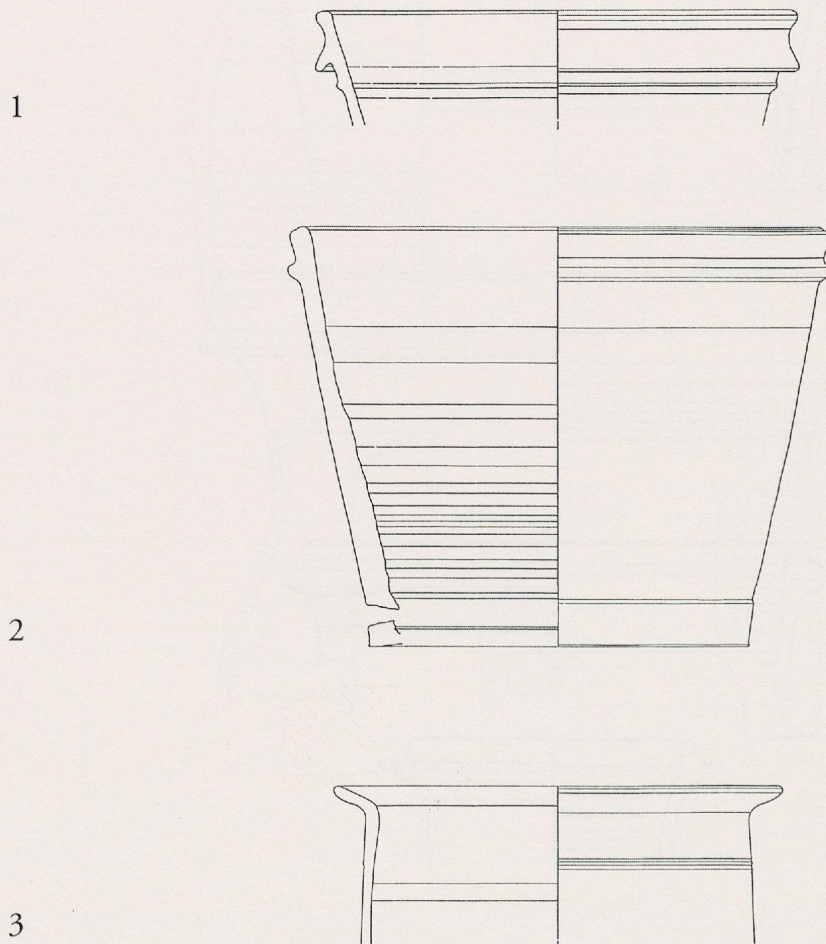


Fig. 118 (échelle 1:4)

1 : bord d'un très grand pot à paroi oblique et lèvre arrondie, avec une collerette oblique et un bandeau extérieurs; pâte assez homogène à dégraissant moyen, ocre rouge; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure extérieure verte sur engobe blanc, avec traces rouges.

2 : très grand pot à paroi oblique cannelée à l'intérieur, avec trous ronds près du fond, lèvre arrondie avec léger chanfrein et bandeau extérieurs; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure extérieure brun foncé sur engobe noir.

3 : bord d'un grand pot à paroi invasée terminée par une lèvre arrondie pliée en équerre à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, parfois ternie et écaillée; glaçure intérieure jaune sur engobe blanc, avec oxydation interne; glaçure extérieure brune sur engobe rouge.

LA CÉRAMIQUE DE POÊLE

Par Catherine Kulling

CE matériel, plus facile à dater sur le plan stylistique, illustre une séquence qui va du XIV^e à la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme l'indique Catherine Kulling dans les notices qui suivent. Certaines pièces du château au moins étaient donc chauffées par des poêles dès le Moyen Âge. Partie de ces trouvailles témoignent d'un luxe certain,

comme le carreau de grandes dimensions de la fig. 127; de même, les nombreux fragments galbés, seuls mis au rebut, appartenaient à des poêles monumentaux à courbes et contre-courbes du XVIII^e siècle (fig. 130). Ce matériel constitue donc une source précieuse pour apprécier le niveau de confort au château pendant cinq siècles. (François Christe)

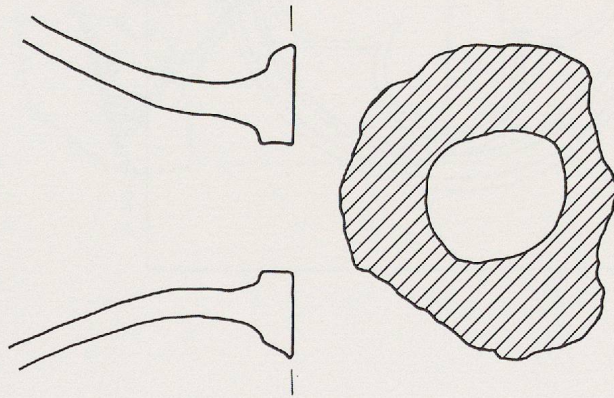


Fig. 119 (échelle 1:2)

Description : fragment de céramique de poêle non vernissé. Le trou ménagé à l'une des extrémités et des traces d'exposition au feu – l'intérieur est noirci – laissent supposer qu'il s'agit des restes d'une catelle de poêle «type champignon» (poterie en forme de mitre convexe selon la terminologie de MINNE, pp. 31 et 40, «*Pilzkachel*» en allemand).

Datation : XIV^e siècle.

Il est difficile de proposer une datation sûre pour ce type de catelle. Il apparaît vers la fin du XIII^e siècle semble-t-il et son utilisation s'étend au XIV^e siècle surtout (TAUBER, pp. 319-322, *Alltag...*, N° 368 p. 256, *Stadtluft...*, p. 286, ROTH KAUFMANN, p. 35).

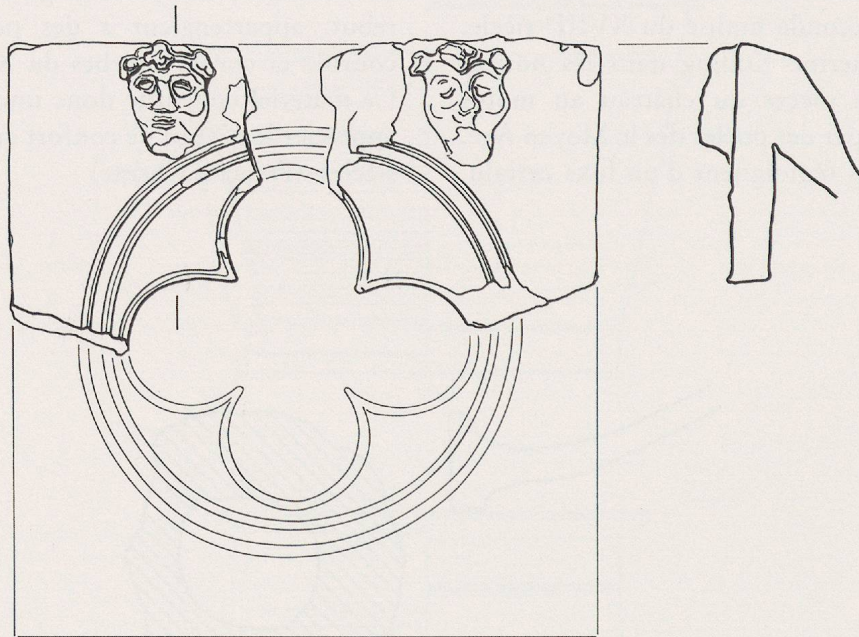


Fig. 120 (échelle 1:2)

Description : fragment de catelle-niche avec glaçure vert olive sur engobe. Il s'agit d'un angle comportant, en relief, un visage humain dont les cheveux bouclés (?) sont rassemblés en trois mèches, et deux fragments de lobes inscrits dans un cercle ou un demi-cercle indiqué par un double trait saillant, peut-être le reste d'un quadrilobe dont l'intérieur était évidé, voire de l'arc (en trilobe?) qui fermait la niche dans sa partie supérieure.

Datation : XIV^e siècle.

Aucun exemple comparable daté n'a été repéré jusqu'ici. Le visage saillant, présent également sur un autre fragment découvert à Prangins, paraît assez exceptionnel et reste difficile à interpréter. La présence des lobes incite à proposer une datation au XIV^e siècle. (TAUBER, pp. 118-119 et 330, KECK, N^{os} 7 et 18).

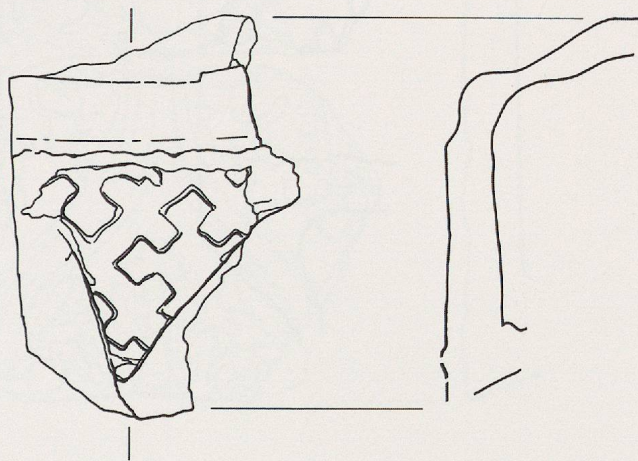


Fig. 121 (échelle 1:2)

Description : fragment de frise avec motifs de croix en léger relief. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Des exemples comparables se trouvent:

- au château de Spiez, sur un poêle daté de 1534;
- à Gruyères, maison de Chalamala sur un poêle daté de 1536, mais là les croix sont bleues et le reste blanc (TORCHE-JULMY, p. 19);
- au Musée historique de Berne, sur un poêle provenant du château de Worb et daté de 1543 avec le motif en relief blanc sur fond bleu (FRANZ, fig. 295);
- au château de Chillon (décor vert); voir aussi *Journal de Chillon* (conservé aux ACV) tome 3, p. 585, N^o 341);
- au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne, fragments provenant de fouilles à Villeneuve (motif vert/bleu) et à Moudon; dans ce dernier cas, les croix sont également blanches sur fond bleu.



Fig. 122 (échelle 1:2)

Description : fragment d'un angle de catelle de poêle avec décor en creux montrant quatre petits trèfles formant un carré dont le centre est marqué d'un point et l'amorce de deux lobes avec un décor à l'intérieur. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Des catelles analogues garnissent la tour du poêle au Musée historique de Berne provenant du château de Worb et daté de 1543; le motif en creux y est bleu, le reste blanc (FRANZ, fig. 295). Voir également les fragments de catelles comparables:

- *Vivre au Moyen Age...*, p. 510, N^o 5.82;
- *Ex pots...*, p. 179, N^{os} 17 et 18, p. 180, N^o 23 et p. 201, N^o 67;
- HEILIGMANN-HUBER, pl. 18, N^o 67;
- ROTH KAUFMANN, N^o 362, p. 263;
- SCHWAB, pp. 127-128, fig. 164, catelles de Bois-de-Montmirail;
- GODET, pl. I, N^o 12 et p. 155;
- *Journal de Chillon*, tome 3, p. 585, N^o 340 et tome 4, p. 614, N^o 358. Plusieurs catelles avec ce décor sont encore conservées au château de Chillon;
- au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne, fragments découverts à Moudon et à l'abbatiale de Payerne ou dans ses alentours.

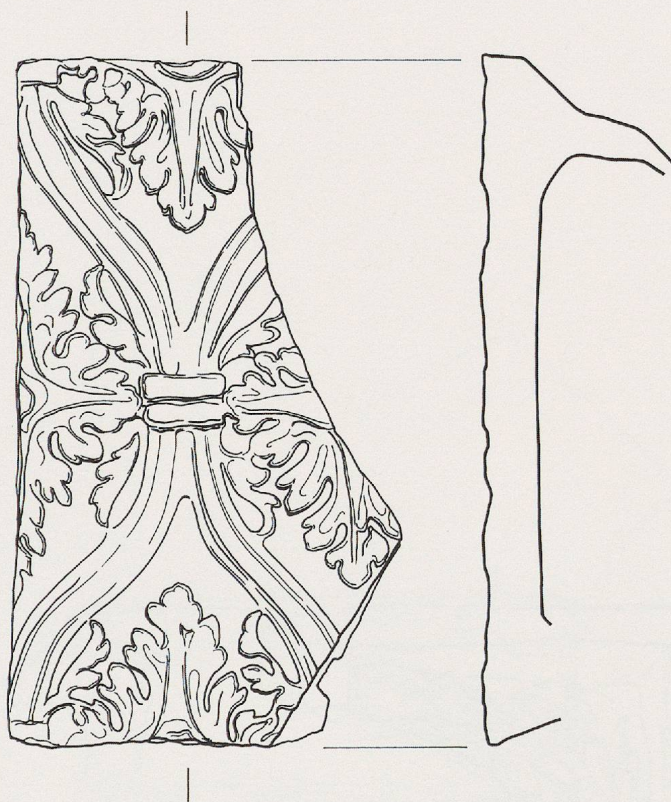


Fig. 123 (échelle 1:2)

Description : fragment de catelle de poêle montrant en léger relief des feuilles d'acanthé inscrites dans des arcs en accolade retenus par une double bague. Les motifs correspondaient sans doute à des décors analogues sur les catelles voisines, aucun cadre ne venant rompre la continuité de l'ornementation. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Une catelle et deux fragments avec un motif comparable ont été découverts à Lausanne lors des fouilles du Rôtillon en 1996 et un autre fragment dans celles de «La Cour des Miracles» (pp. 128-129, N^o 4, avec références à des exemples montrant des motifs végétaux sous arc se développant d'un carreau à l'autre sans interruption), auxquelles il faut ajouter les N^{os} 325 à 339 de ROTH KAUFMANN). Des fragments analogues ont été découverts également au château de Chillon, au «château» de Vevey (rue d'Italie 43), à Lausanne, lors de fouilles effectuées à proximité du Gymnase de la Mercerie et à Winterthour (FRASCOLI, pp. 64, 103 et pl. 50, N^o 601. A Montbéliard, une catelle de ce type a pu être restituée à l'aide de plusieurs fragments découverts (*Ex pots...*, p. 141, N^o 35).

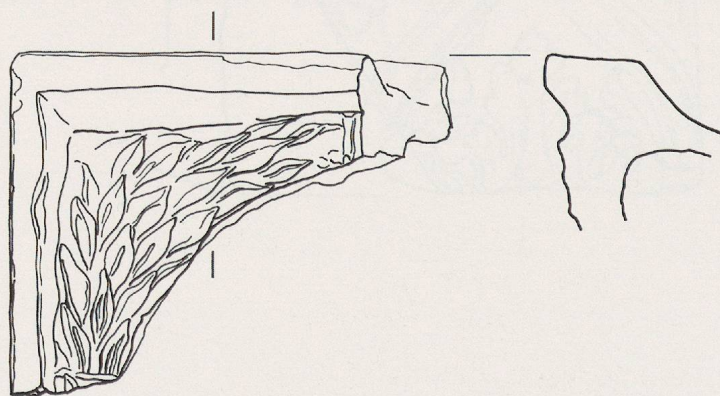


Fig. 124 (échelle 1:2)

Description : angle d'une catelle de poêle avec une couronne de laurier dans un cadre. Glaçure verte sur engobe. La restitution de portrait(s) en médaillon au centre est possible.

Datation : XVI^e siècle.

Deux exemples comparables sont publiés dans HEILIGMANN-HUBER, pl. 17, N^{os} 63a et 63c et une catelle analogue est conservée au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne (N^o 8623, provenance : Lausanne, 1874).

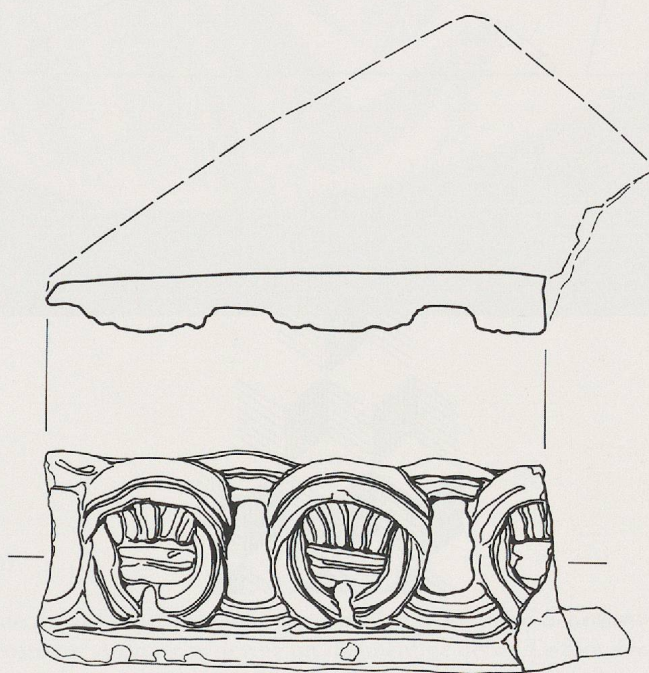


Fig. 125 (échelle 1:2)

Description : fragment d'une catelle de couronnement. Décor de motifs arrondis imbriqués. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Un fragment comparable a été découvert au château de Valangin (HEILIGMANN-HUBER, pl. 23, N° 80).

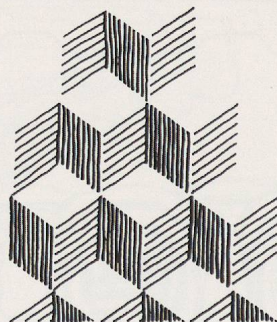
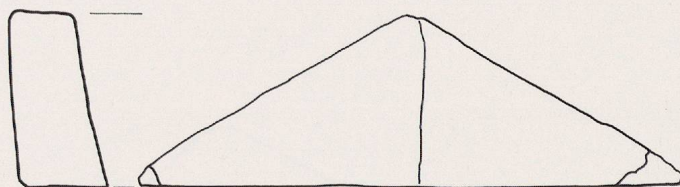


Fig. 126 (échelle 1:2)

Description : petite catelle de forme triangulaire divisée en deux parties égales de couleurs différentes: bleu sur engobe et brun foncé sur engobe. Il s'agit probablement d'un élément de calage de catelles hexagonales, remplissant les creux et permettant de créer une base continue.

Datation : XVI^e siècle.

De tels éléments de remplissage sont visibles au Musée national suisse à Zurich, Sammlung von Hallwil. Voir également *La «Cour des Miracles»*, pp. 129-130, N^o 5 et HEILIGMANN-HUBER, pl. 22, N^o 79^C.

Il peut aussi s'agir d'un carreau de sol jouant le même rôle dans le cadre d'un dallage (cf. *Alltag...*, N^o 321, p. 235).

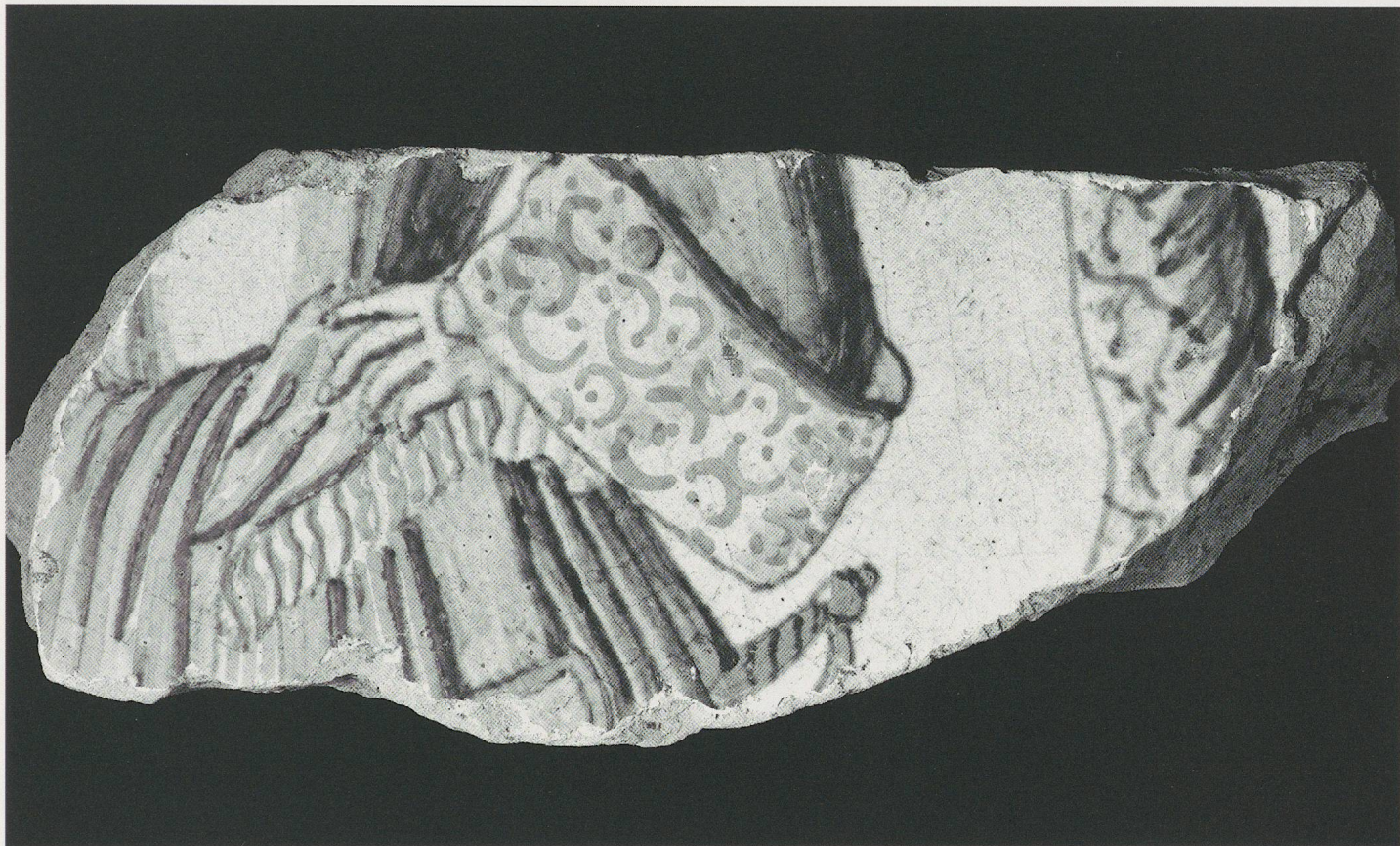


Fig. 127 (longueur maximale : 12,2 cm)

Description : fragment de catelle avec décor en faïence montrant la taille d'un personnage richement vêtu, la main sur la hanche. Le pommeau d'une épée apparaît derrière le costume. A droite se devine un fragment de décor. Le tout évoque un personnage en parade (porte-drapeau?). Motifs jaunes et bleus sur fond blanc. Aucun bord n'est conservé. Il s'agit peut-être d'une catelle d'assez grande dimension, à en juger par l'élément transversal ajouté au dos en guise de renforcement.

Datation : XVII^e siècle.

Ce fragment rappelle les grandes catelles verticales polychromes avec personnage debout de la production des potiers de Winterthour, notamment celles d'un poêle du XVII^e siècle au château de Heidelberg (BELLWALD, N^o 53, p. 260), d'un poêle au Musée historique de Berne de 1685 par Hans Heinrich III Graf (BELLWALD, N^o 133, p. 309) et d'un poêle de 1698 au Musée national suisse à Zurich par David II Pfau, peint par Heinrich IV Pfau (BELLWALD, N^o 95, p. 283).

Marcel GRANDJEAN (t. I, p. 418, t. IV, p. 343) a observé, dans les documents régionaux, qu'au XVII^e siècle, il y a prédominance de potiers d'origine alémanique. Elle culmine avec l'attribution à des artisans de Soleure de la fabrication des fourneaux du nouvel Hôtel de Ville de la Palud à Lausanne en 1675.

Il faut signaler qu'un poêle à motifs bleus sur fond blanc, conservé à Saint-Saphorin-sur-Morges, montre une petite catelle verticale avec un porte-drapeau présentant des analogies. Il s'inspire probablement d'exemples suisses alémaniques. Il est signé de Benjamin Pavid et daté de 1727. Ce dernier a fait son apprentissage de potier à Lausanne dans la dernière décennie du XVII^e siècle. Il s'installe à Yverdon et est attesté dans les documents de 1705 à 1733.



Fig. 128-129 (fig. 128, longueur de la catelle entière en haut à droite : 16,6 cm; fig. 129 : longueur maximum du fragment du haut : 11,5 cm.)

Description : huit fragments de catelles en faïence à décor bleu sur fond blanc.

Datation : 1740-1790.

Il s'agit vraisemblablement de fragments de poêles de production régionale. On retrouve en effet des motifs d'angles semblables sur des fourneaux existant encore à Nyon, Coppet, Crans, Gingins, Vufflens-le-Château, Bussy-Chardonney, Perroy et Morges. Divers ateliers sont attestés alors, à Nyon, Rolle et Morges notamment. Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile d'attribuer à l'un ou l'autre les poêles ou fragments de poêles conservés. L'angle montrant une palmette accolée de deux feuilles et opposée à un fleuron dirigé vers un médaillon central contourné est probablement le reste d'un fourneau de Samuel Bezençon, potier établi à Nyon, spécialisé dans la fabrication de poêles (Edgar Pelichet, *Les faïences de Nyon*. Nyon, Musée historique, 1972, 2^e éd., p. 5).



Il est à relever que la plupart de ces catelles ne comportent pas de trace d'un corps d'ancrage à l'arrière. Dans un cas – fragment avec fleur dans un médaillon – on peut supposer que le carreau garnissait un banc entourant le poêle. C'est en effet le cas de catelles analogues sur un poêle du château de Gingins. Il est difficile de proposer une affectation précise aux autres. Elles étaient peut-être destinées à garnir une série de marches accolées au fourneau, voire la paroi proche du poêle – il existe quelques exemples à Yverdon, Moudon et Corseaux – et auraient été jetées parce que non réutilisables à un nouvel emplacement. Il en est probablement de même des quelques fragments galbés, sans doute irrécupérables s'il n'étaient pas remployés dans un ensemble avec courbes et contre-courbes, comme on en voit encore à Moudon et à Aubonne (production veveysanne) et que l'on rencontre dans la production du potier bernois Pierre Gnehm dont quelques fourneaux sont encore conservés dans des maisons patriciennes de La Côte.

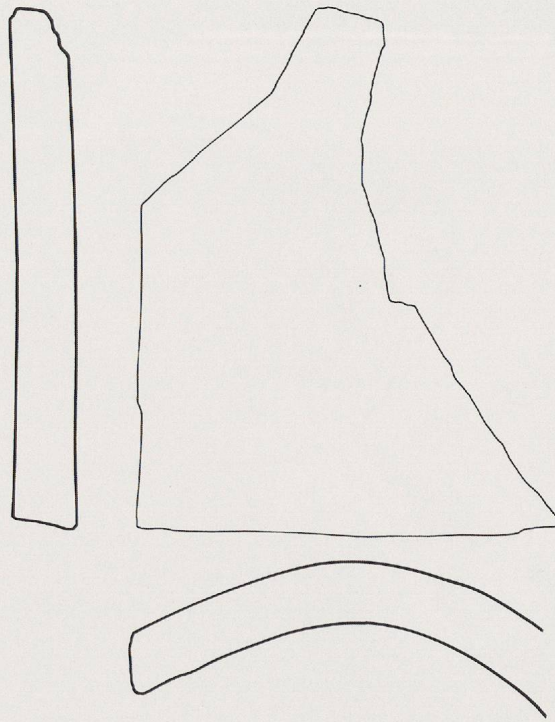


Fig. 130 (échelle 1:2)

Fragment de catelle galbée.

Principaux ouvrages cités

Alltag zur Sempacherzeit, catalogue de l'exposition, Musée historique de Lucerne, 1986.

Ueli BELLWALD, *Winterthurer Kachelöfen. Von den Anfängen des Handwerks bis zum Niedergang im 18. Jahrhundert*, Berne, 1980.

Catherine KULLING, «Essai de datation de quelques fragments de catelles de poêle», dans François CHRISTE, *La «Cour des Miracles» à la Cité - 1220-1960: une tranche de l'histoire de Lausanne*, *Cahiers d'archéologie romande*, N° 58, Lausanne, 1992, pp. 127-133.

Ex pots... Céramiques médiévales et modernes en Franche-Comté, catalogue de l'exposition, Montbéliard, Musées des Ducs de Wurtemberg, 1995.

Rosemarie FRANZ, *Der Kachelofen*, Graz, 1981 (2^e édition).

Lotti FRASCOLI, *Handwerk- und Kaufmannshaushalte im frühneuzeitlichen Winterthur*. Monographien der Kantonsarchäologie Zürich N° 29, Zürich-Egg, 1997.

Alfred GODET, «Les poêles à moulures polychromes et monochromes de notre canton», dans *Musée Neuchâtelois*, juillet 1886, pp. 149-158.

Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, tome I, *La ville de Lausanne: introduction, extension urbaine, ponts, fontaines, édifices religieux (sans la cathédrale), hospitaliers, édifices publics (I)*, Bâle, 1965 et tome IV, *Lausanne: villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle, 1981.

Béatrice HEILIGMANN-HUBER, *Les catelles à relief du château de Valangin*, *Cahiers d'archéologie romande*, N° 27, Lausanne, 1983.

Gabriele KECK, *Ein Kachelofen aus der Manesse-Zeit*, *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, Zurich, 1993, Band 50, Heft 4, pp. 321-356.

Jean-Paul MINNE, *La céramique de poêle de l'Alsace médiévale*, Strasbourg, 1977.

Eva ROTH KAUFMANN, René BUSCHOR, Daniel GUTSCHER, *Spätmittelalterliche reliefierte Ofenkeramik in Bern*, Berne, 1994.

Hanni SCHWAB, *Le passé du Seeland sous un jour nouveau*, Fribourg, 1973.

Stadtluft, Hirsebrei und Bettelmönch - Die Stadt um 1300, catalogue de l'exposition, Zurich, Musée national suisse, 1992.

Jürg TAUBER, *Herd und Ofen im Mittelalter*, Olten, 1980.

Marie-Thérèse TORCHE-JULMY, *Poêles fribourgeois en céramique*, Fribourg, 1979.

Vivre au Moyen Age. 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace, catalogue de l'exposition, Strasbourg, 1990.

LES PETITS OBJETS

Par François Christe

Deux petits objets

Les fouilles à Prangins n'ont livré qu'une infime quantité de petit matériel, comme quelques perles en terre cuite. Les deux objets qui suivent illustrent toutefois une partie des activités qui se déroulaient au château, soit l'équitation et la musique. L'éperon, pour sa part, revêt une signification non négligeable pour la continuité de l'habitat sur le site.

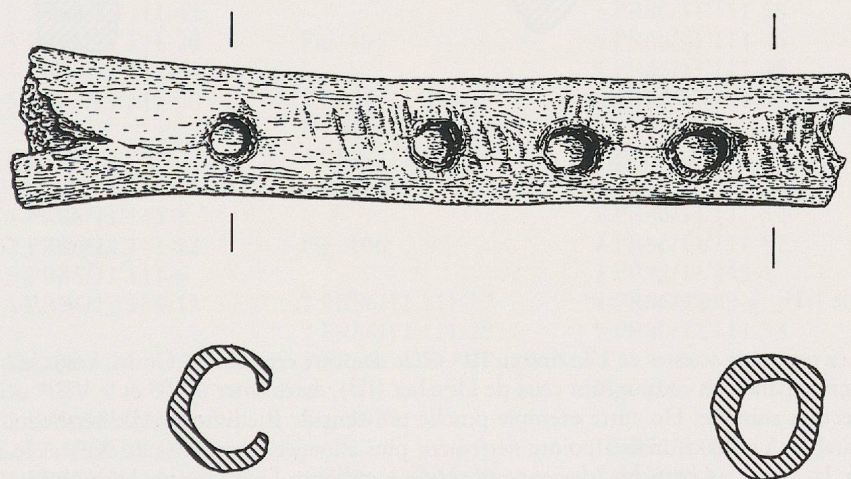


Fig. 131. Fragment de flûte en os (échelle 1:1)

Archéologiquement antérieur à la construction du château actuel, cet instrument a été manufacturé à partir d'un tibia gauche de capriné, mouton ou chèvre¹. Il s'agit d'une flûte à bec comparable à celle, complète, provenant de Montmirail (NE), datée de la fin du XV^e siècle². Une vingtaine de ces instruments, complets ou fragmentaires, ont été retrouvés en Suisse³, comme ceux, antérieurs à 1672, signalés dans les Grisons⁴.

1. Rapport de M^{me} Claude Olive, Muséum d'Histoire naturelle, Genève, manuscrit dactylographié du 29 juillet 1993.

2. Michel Egloff, «Des nécropoles burgondes à l'épave d'Hauterive», dans *Helvetia archaeologica*, N° 43/44, 1980, fig. 15, p. 205.

3. Selon la conversation entre M. Raymond Meylan, musicien et musicologue à Münchenstein, et François Christe, en date du 11 novembre 1994.

4. Manuel Janosa, «Marmels/Marmorea – eine Grottenburg im Oberhalbstein», *Nachrichten des Schweizerischen Burgenvereins*, 1993, N° 4, pp. 29 et 30, N° 2.

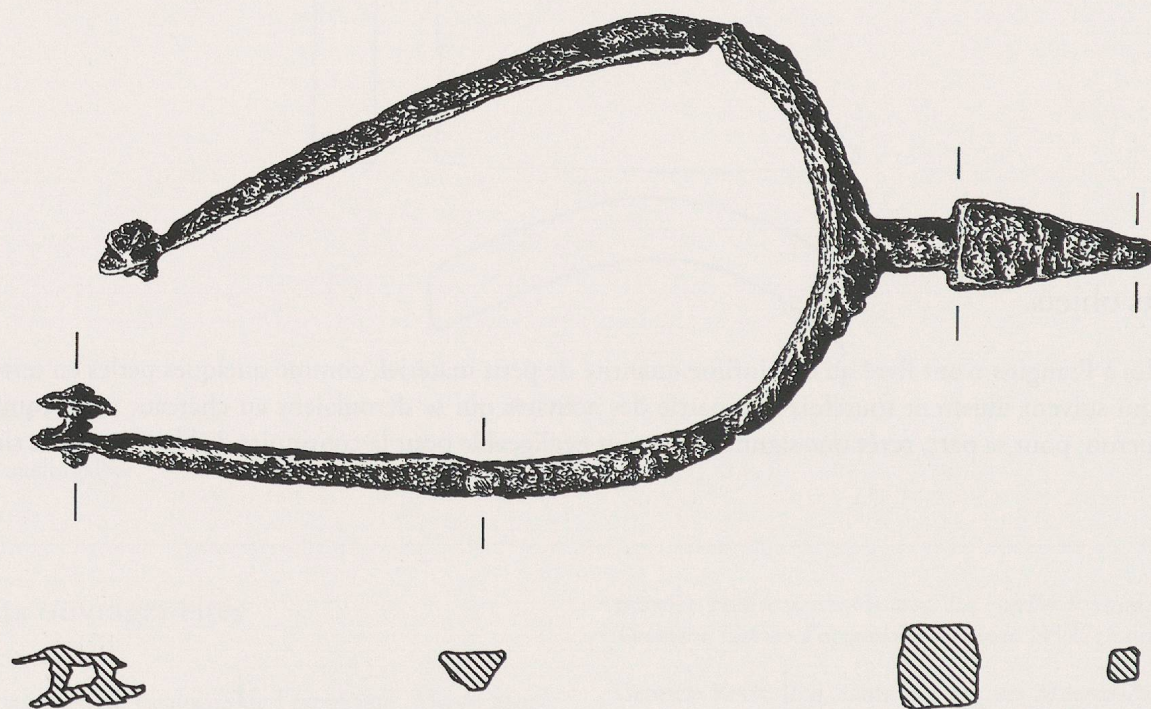


Fig. 132 Eperon en fer (échelle 1:1)

Les éperons plats à pointe de ce type sont attestés en Ukraine au III^e siècle de notre ère chez les Goths, avant leur migration vers l'occident⁵. Dans nos régions, les plus anciens parallèles connus sont ceux de Develier (JU), datés entre le VI^e et le VIII^e siècle⁶; ils présentent toutefois une pointe plus courte, de section conique. Un autre exemple proche provient de Riedisheim - Leibersheim, où il est daté des VIII^e-IX^e siècles⁷. Des modèles comparables à celui-ci, mais à pointe nettement plus allongée, sont datés du XI^e siècle au château de Chillon⁸ et à Colletière⁹ (Dauphiné). Par la suite, les branches deviennent coudées, comme l'indique un exemplaire provenant d'Ernolsheim-les-Savernes¹⁰, malgré la survivance des branches plates un peu plus tardivement dans le sud-ouest de la France¹¹.

Fixé au pied par des lanières en cuir, ce type d'éperon est adapté au dressage ou à l'assaut frontal, le cavalier étant juché sur une selle fixe.

5. Catalogue de l'exposition *I Goti*, Milan, 1994, fig. I.84, p. 72.

6. Françoise LORENZ, «Le fer», dans François SCHIFFERDECKER (s. dir.), *Le site du Haut Moyen Age de Develier, La Pran (JU, Suisse) - Fouilles 1994*, Porrentruy, 1995, p. 95 et N° 1, fig. 54, p. 103, et Vincent FRIEDLI, «Le mobilier métallique», *ibid.*, *Fouilles 1995*, Porrentruy, 1996, p. 70.

7. Catalogue de l'exposition *Vivre au Moyen Age - 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, Strasbourg, 1990, p. 406, N° 20.

8. Albert NAEF, *Château de Chillon, Le donjon de Chillon*, Lausanne, 1929, pp. 62-63.

9. Michel COLARDELLE, Eric VERDEL, *Chevaliers-paysans de l'an Mil au lac Paladru*, Paris, 1993, p. 56 et fig. p. 57.

10. *Vivre au Moyen Age - 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, Strasbourg, 1990, N° 3.12, p. 423.

11. Datées des XII^e-XIII^e siècles dans le catalogue de l'exposition *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e et XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*, Toulouse, 1990, N° 576, p. 263.